1h anie 49'7
17305/A

C. Mauvezin

MOYENS
DE RENDRE
LES HOPITAUX
PLUS UTILES
A LA NATION.

1ere Edition sans cartons.

55158

MOYENS
DE RENDRE
LES HOPITAUX
PLUS UTILES
A LA NATION;

Par M. CHAMBON DE MONTAUX, *de la Faculté de Médecine de Paris, de la Société Royale de Médecine, Médecin de l'Hôpital de la Salpétrière, &c.*

A PARIS,
RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXVII.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

A MONSEIGNEUR

DE NICOLAY,

Premier Préſident de la Chambre des Comptes, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Seigneur de Courances, Damnois, &c. &c.

MONSEIGNEUR,

UN Ouvrage fait en faveur des indigens, & qui contient des projets dont l'exécution augmen-

teroit la masse des connoissances médicales, ne pouvoit être dédié qu'à un Magistrat toujours occupé du soulagement des pauvres, & des moyens d'accroître la félicité publique. C'est donc moins au chef d'un Tribunal Auguste que j'offre aujourd'hui le fruit de quelques veilles, qu'au citoyen vertueux placé dans un rang éminent, qui, à l'exemple de ses pères, se consacre tout entier à la défense des intérêts de la Nation.

Je suis, avec respect,

Votre très-humble
& très-obéissant Serviteur,

CHAMBON DE MONTAUX.

MOYENS
DE RENDRE
LES HOPITAUX
PLUS UTILES A LA NATION.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sommaires sur l'établissement des Hôpitaux.

L'établissement des Hôpitaux eſt un objet aſſez important pour être conſidéré dans ſes rapports les plus eſſentiels. Juſqu'à ce jour, on n'a pré-

ſenté ces aſiles que comme des lieux deſtinés à recevoir les indigens qui vont y chercher des ſecours dans leurs infirmités. On pouvoit, ce me ſemble, rencontrer d'autres avantages dans leur formation ; avantages qui ont le bien général pour objet ; c'eſt ce que je me propoſe de démontrer dans cet Eſſai. Je n'aurois point écrit ces remarques, ſi je m'étois borné à dire qu'il fallût des Hoſpices aux pauvres : cette queſtion eſt décidée, & ſa diſcuſſion deviendroit inutile, ſi elle étoit iſolée. Les Commiſſaires de l'Académie des Sciences ont fixé le jugement du Public à ce ſujet, dans le rapport qu'ils ont fait ſur les Mémoires de M. Poyet. Le Gouvernement venoit au ſecours des pauvres, avant qu'on eût publié quelques Ouvrages ſur la néceſſité de conſtruire des Hôpitaux. Le Roi vouloit hâter l'exécution de ces établiſſemens ; mais Sa Majeſté a ordonné qu'on prît les précautions les

plus ſages, pour leur donner la perfection dont ils ſont ſuſceptibles. Ces ſentimens d'humanité ont dû retarder l'accompliſſement de ſes ſouhaits : je profiterai du tems que donne ce retard, pour offrir à l'adminiſtration des projets que je crois utiles. Avant que d'en expoſer les détails, il ne me paroît pas hors de propos de réfuter les maximes de quelques Politiques modernes ſur l'établiſſement des Maiſons de charité.

CHAPITRE II.

De l'opinion des Auteurs qui prétendent que les Hôpitaux sont nuisibles a la Nation.

On a diviſé les indigens en deux claſſes : l'une comprend les pauvres en bonne ſanté, & l'autre les infirmes ou les malades. Je n'aurai point d'égard à cette diſtinction dans ce que je vais dire, parce qu'il ſuffit qu'un de nos ſemblables ait beſoin de ſecours dans quelque circonſtance qu'il ſe trouve, pour que nous ſoyons tenus à lui en donner. Telle eſt l'opinion dont j'ai deſſein d'établir la vérité, afin de répondre aux obſervations de quelques perſonnes qui prétendent que les Hôpitaux entretiennent le peuple dans la pareſſe, & que ces fondations pieuſes ſont nuiſibles à l'activité & à l'induſtrie;

qualités néceſſaires aux habitans d'un même Royaume, pour le maintien de ſa proſpérité. Une aſſertion auſſi déraiſonnable, d'après laquelle on ſoumet à un calcul imaginaire les avantages qui réſulteroient de l'abandon des indigens, eſt inhumaine de la part de ceux qui ont oſé l'avancer. *Les gens riches* (1), dit Renal dans une circonſtance ſemblable, *n'ont pas manqué d'adopter un ſyſtême qui endurciſſoit tranquillement leur cœur, & les diſpenſoit de la compaſſion & de la bienfaiſance.* On verra bientôt que ce ſyſtême eſt contraire aux principes de la politique, de l'humanité & de la religion.

Cette maxime n'a jamais eu une application auſſi mal réfléchie que celle qu'on lui donne dans la circonſtance

(1) Renal, Hiſt. Polit. & philoſ. tome 3, liv. XV, Chap. XXXI, p. 109. Edit. Geneve 1775.

préſente. Elle a été diſcutée relativement à la conſtruction des Maiſons de Charité, qui doivent remplacer l'Hôtel-Dieu ; c'étoit donc des individus qui ſe rendent de toute la Capitale dans cet aſile, qu'on a du parler ainſi. Cependant, perſonne ne méconnoît l'éloignement du peuple de Paris pour cet Hôpital. Nous aurions fourni quelques détails ſur cet objet, ſi les Commiſſaires (1) chargés par l'Académie des Sciences, de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu, n'avoient pas pris la peine de nous donner les preuves de cette vérité. Mais quand il ſeroit encore vrai que quelques hommes indolens ou découragés regardaſſent les Hôpitaux comme un aſile qui ne peut manquer de leur être ouvert dans leurs infirmités, il n'en eſt pas moins prouvé que la plupart des pauvres

(1) Rapport des Commiſſaires, p. 10.

malades qu'on y admet, ſont tirés de la claſſe des ouvriers; ordre de citoyens auquel on doit de l'aſſiſtance. Or, d'après les principes des Auteurs dont je combats le ſentiment, on ſe trouveroit contraint à ſacrifier avec cruauté, une partie intéreſſante & précieuſe de la Nation, ſous le prétexte odieux qu'un Hôpital peut devenir la retraite d'un petit nombre de fainéans. Les Commiſſaires de l'Académie des Sciences ſont d'un ſentiment bien oppoſé. *Un Hôpital*, diſent-ils, *conſtruit dans une grande ville, dans la Capitale d'une Nation puiſſante & ſenſible, ne doit pas être réglé ſur le nombre moyen, mais ſur le plus grand nombre des malades qui peuvent s'y préſenter* (1). Leur rapport contient, preſque à chaque page, des réflexions qui démontrent non-ſeulement la néceſſité de ſecourir les

(1) Rapport, p. 7.

indigens, mais on y trouve encore des remarques judicieuſes ſur les moyens de procurer tout ce qui eſt néceſſaire au ſoulagement de leur malheureuſe ſituation. Le Roi a bien voulu entrer dans des détails de bienfaiſance, relativement à cet objet (1). Il ne permettra pas qu'une portion du peuple, dont il eſt le pere, manque d'aſile & de ſecours dans ſes afflictions & ſes maladies.

Si les exemples de bienfaiſance étoient une regle pour exercer cette vertu, nous apprendrions, par la conduite des hommes ſenſibles, que tout individu ſouffrant mérite notre aſſiſtance, ſans avoir égard aux cauſes de ſa miſere & à la queſtion de ſavoir s'il eſt digne de nos bienfaits. Ariſtote blâmé d'avoir donné l'aumône à un frippon, répondit : *ce n'eſt pas l'homme que j'ai*

(1) Lettres-Patentes du 22 Avril 1781.

ſecouru, mais l'humanité (1). Le Philoſophe vouloit faire entendre par ſa réponſe, que l'indigent, quelle que fût ſa conduite, avoit toujours des droits à notre bienfaiſance, par cela ſeul qu'il étoit malheureux.

Les Auteurs qui aſſurent que les Hôpitaux ſont nuiſibles à l'Etat, ſe propoſent particulièrement de préſenter, ſous un point de vue déſavantageux, les aſiles dans leſquels on reçoit des vieillards ſans être attaqués de maladie. Il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans une diſcuſſion ſuivie, pour faire concevoir que l'homme parvenu à un âge où ſa foibleſſe le rend incapable de travail, doit être compté au nombre des infirmes, & qu'à cette condition, on lui doit des ſecours. Mais avant d'examiner cette queſtion, il n'eſt pas inutile de

(1) Diog. Laert, de vitâ Philoſ. lib. V, ſegm. 17.

prouver un fait de la même importance, ſavoir qu'un grand nombre d'ouvriers reſtent fréquemment ſans être employés, & éprouvent tous les beſoins de la miſere la plus urgente, ſans qu'on puiſſe les accuſer de pareſſe.

La plupart des Atteliers, comme tout le monde le ſait, ne ſont en vigueur que pendant des ſaiſons déterminées ; d'une autre part, les maîtres augmentent le nombre des ouvriers qu'ils emploient, quand ils ſont preſſés par les ouvrages. Au moment où ils ont rempli les conditions de leurs marchés, la plupart des aides qu'ils tenoient à leur ſolde ſont renvoyés. Pour que ceux-ci ſe paſſent de ſecours étrangers, il eſt indiſpenſable qu'ils amaſſent, quand *l'ouvrage donne*, l'argent néceſſaire pour vivre dans les *ſaiſons mortes*. Or, au prix où ſont les denrées, il eſt démontré que le plus grand nombre dépenſe ce qu'il gagne. Que deviendront-

ils ſans travail? D'ailleurs, tant de cauſes accumulées concourrent à la miſere du peuple, la ruine du Commerce, des banqueroutes frauduleuſes, un luxe ſans bornes; *tant d'hommes occupés à faire des habits pour un ſeul*, dit Monteſquieu, *le moyen qu'il n'y ait bien des gens qui manquent d'habits* (1). Un particulier dont les dépenſes ſont exceſſives, emploie néceſſairement à ſes beſoins ou à ſes fantaiſies, les richeſſes d'autrui; la perte de ſa fortune entraîne celle des perſonnes qui ont contribué, pour un tems, à ſoutenir ſon oſtentation. C'eſt de cette eſpèce de richeſſe, dit Florus, qu'on voit bientôt naître la pauvreté (2).

J'ai fait voir, que dans un état po-

---

(1) Monteſquieu, l'Eſprit des Loix, livre VII, Chap. 6.

(2) Flor. Hiſt. lib. III.

licé, les vieillards devoient être considérés comme des malades, & que les hommes dans la consistance de l'âge, mais dans la misere, ont droit avec les deux premières classes, à la commisération publique. C'est ce qu'il faut démontrer pour détruire le système des Politiques qui regardent l'institution des Hôpitaux comme des établissemens onéreux à l'Etat, & par conséquent dangereux en eux-mêmes.

CHAPITRE III.

Considérations politiques sur la nécessité de créer des Hôpitaux.

Pour examiner cette question avec plus de précision, considérons sommairement quels sont les devoirs réciproques des hommes vivans en société.

S'il est vrai que la réunion d'un peuple en corps soit avantageuse pour chacun en particulier, c'est des services mutuels que les différens membres de ce corps se rendent les uns aux autres (1), que résulte cet avantage. Plus les services sont multipliés, plus les relations d'homme à homme sont intimes, & par conséquent la liaison qui

(1) Grotius, de jure belli ac pacis, lib. II. cap. II.

les unit, devient plus étroite & plus utile à chacun d'eux (1). Ce seroit une erreur de penser que le riche pût se passer de l'indigent, puisque le premier n'a de jouissances qu'autant que l'autre se prête à satisfaire ses goûts & ses besoins; mais il ne donne son travail qu'à condition qu'il participera aux aisances de la vie. Or, il seroit absurde que le pauvre fût abandonné, quand une maladie le mettroit dans l'impossibilité de travailler au bien des riches. Autrement, les relations qui existent entre les individus d'un même peuple, ne seroient que momentanées, puisqu'elles cesseroient absolument, dès que l'un ne seroit plus utile à l'autre. Il résulteroit de cet abandon la connoissance, pour le pauvre, d'une convention illusoire, en se convainquant que son existence est subordonnée aux évènemens

(1) Lactant, institut. divin. lib. VI, cap. 9 & 10.

de ſa ſanté : de cette connoiſſance affligeante, un déſeſpoir qui ne lui permettroit plus de reſpecter les droits de la propriété. Car, quoique ces droits ſoient conſacrés par l'uſage & par un conſentement *cenſé* général (1), il n'en eſt pas moins vrai que chaque homme en naiſſant, a part aux productions de la terre (2), & peut, ſelon le ſyſtême des Légiſlateurs étrangers, s'en approprier ce qu'il juge néceſſaire à ſes beſoins & à ſa conſervation (3). Si l'on ne convenoit pas de cette vérité, il faudroit établir pour principe inconteſtable, qu'un homme veut bien faire dépendre ſa vie de la bienfaiſance d'un

---

(1) Grotius de jure ... loc. cit.

(2) Cicer. de offic. lib. I, cap. 7.

(3) Pufendorf, de jure natur. ac gent. lib. III, cap. 3.

Xénophon. de Repub. & legib. Lacedem. p. 396 & 397. Edit. 5, H. Steph.

autre, & exiſter dans l'incertitude en attendant les effets. Or, il faudroit encore convenir qu'entre toutes les claſſes d'animaux, l'homme ſeul auroit adopté une maxime auſſi contraire à la conſervation de ſa vie. C'eſt donc par une convention générale (1), que la diſpoſition ou l'état actuel des poſſeſſions ſe maintient, ainſi qu'il avoit été fixé par les circonſtances; pour que l'ordre ſe perpétue à l'avantage des propriétaires ces derniers ſont obligés à partager le produit de leur bien, avec ceux qui ne jouiſſent de rien. Ce partage doit avoir lieu plus particulièrement, quand le pauvre eſt dans l'affliction. Saint Paul preſcrit non-ſeulement cette bienfaiſance, mais il veut encore qu'on travaille, *afin d'avoir de quoi donner à ceux qui ont beſoin* (2).

(1) Cicer. de offic. lib. III, cap. 9. Grotius de jure belli ac pacis, loc. cit.

(2) B. Pauli Epiſt. ad Epheſ. cap. IV, verſ. 28.

Puiſque la propriété a pour baſe le conſentement des hommes qui ont, à cet égard, reglé les diſpoſitions d'intérêt réciproque, ſelon que *le repos & l'avantage de la ſociété le demandoit* (1); il doit s'en ſuivre que ces avantages ne ſubſiſtant plus pour les deſcendans des contractans, ou il faut un nouvel ordre de choſes, ou que les perſonnes qui jouiſſent des prérogatives des traités en ſacrifient une partie à ceux qui n'y participent plus, ou qu'enfin ceux-ci ſoient abandonnés à tous les excès de la miſere. Or, cet abandon cruel ne manqueroit pas d'être la cauſe d'un déſordre général, parce qu'il avertiroit tous les indigens de l'injuſtice du ſort auquel ils ſont réſervés. Ils ne conſidéreroient plus alors les dangers auxquels ils s'expoſeroient, en voulant ſe partager enſuite des propriétés ou

(1) Pufendorf, de jure natur. & gent. lib. IV, Chap. 81.

les productions qu'elles fourniroient, poſſédées excluſivement par ceux qui leur en refuſeroient l'uſage.

Il ſuit de ces réflexions (& la circonſtance ne me permet pas d'en tirer toutes les conſéquences dont elles ſont les principes) que le maintien de la tranquillité publique exige des ſacrifices de la part du riche & de l'indigent : celui-ci les multipliant pendant tout le cours de ſa vie, il eſt néceſſaire que l'autre en faſſe momentanément. Sa poſition heureuſe les lui rend même plus indiſpenſables & plus urgens, puiſque dans un déſordre qui le priveroit des biens qu'il poſsède, il auroit tout à perdre & l'autre tout à gagner.

Cependant, il eſt difficile, dans nos uſages, que les actions d'humanité & de bienfaiſance s'exercent toujours d'homme à homme, de manière que celui qui a beſoin reçoive de quoi ſatisfaire à ſes néceſſités urgentes, de la part d'un riche poſſeſſeur. Pour que

cela fût ainſi, il ſeroit néceſſaire que l'indigent eût conſtamment employé ſon tems au ſervice du bienfaiteur. Or, cette reſtriction nous montre évidemment que ces rapports de généroſité ne peuvent ſubſiſter qu'entre des maîtres & des domeſtiques qui ont longtems vécu enſemble. Mais comme il y a beaucoup d'ouvriers qui travaillent indiſtinctement pour la ſociété, il faut donc qu'elle (la ſociété) faſſe les frais deſtinés au ſoutien des malheureux qui n'ont, à proprement parler, mérité aucune gratitude particulière. Dans cette hypothèſe, c'eſt aux citoyens qui emploient le plus grand nombre de bras, à donner la plus grande part des ſecours publics; en ſorte que la gradation de ces aumônes (qu'on me permette cette expreſſion) doit ſuivre la proportion des conſommations en tout genre, faites par un individu: pourvu toutefois que cette conſommation n'ait pas pour objet, l'entretien des hommes

attachés à des travaux de commerce & autres choſes ſemblables, mais celle de choſes de luxe, de fantaiſies ou de beſoins imaginaires.

Telles ſont, à ce qui me ſemble, les maximes politiques d'après leſquelles on peut établir la néceſſité des inſtitutions deſtinées au ſoulagement des pauvres. A ces principes, j'en joindrai d'autres qui méritent une égale attention.

CHAPITRE IV.

RÉFLEXIONS MORALES SUR L'ÉTABLISSEMENT DES HÔPITAUX.

LES hommes naissent avec une sensibilité qui les fait compâtir aux douleurs d'autrui, & les engage à secourir les êtres souffrans. Ce sentiment *n'est* peut-être *pas tant affection ou respect pour les personnes à qui l'on rend de pareils offices, que crainte prévoyante de semblables accidens & frayeur religieuse des revers de la fortune, auxquels nous sommes tous assujettis* (1); &, pour le dire en un mot, *la compassion qu'on a pour les malheurs d'un autre, tient à la crainte de se trouver*

(2) Quintilian, Declamat. 5, p. 61 & 62. Lugd. Batav.

dans une ſituation auſſi déplorable (1). Seroit-ce par cette raiſon que les hommes qui ont toujours vécu dans la proſpérité, loin du ſpectacle de la misère, ont ordinairement le cœur dur & inſenſible, tandis que ceux qui ont éprouvé les rigueurs de la fortune ſont aſſez généralement compâtiſſans? Ceux-ci connoiſſent mieux la néceſſité où nous ſommes de *mettre chacun du nôtre, dans le fonds de l'utilité commune, par un commerce réciproque d'offices & de ſervices, & d'employer non-ſeulement nos ſoins & notre induſtrie, mais nos biens mêmes, à ſerrer de plus en plus les nœuds de la ſociété humaine* (2). Plutarque étend encore davantage les devoirs de l'homme envers ſon ſemblable : « *S'il étoit poſſible*, dit ce Philoſophe, *que quand on va ſe coucher*

(1) Publius Sirus, verſ. 796, Edit. Ludg. Batav.

(2) Cicer. de offic. lib. I, cap. 7.

& prendre ſon repos, les autres ſe ſerviſſent de notre vue, de notre ouie, de notre prudence, & même de notre valeur, il ne faudroit pas leur en refuſer l'uſage (1) ». En effet, ce n'eſt pas remplir les devoirs de la ſociabilité envers une perſonne, que de ſe contenter de ne la pas rebuter par des procédés choquans, ou *de ne lui pas nuire, quand elle a le droit d'attendre des ſervices de notre part* (2) : on doit encore tâcher de gagner ſon affection, en lui procurant quelque avantage : *il faut que par des offices mutuels on faſſe paroître des ſentimens dignes de la parenté & de la liaiſon que la nature a mis entre tous les hommes* (3).

---

(1) Plutarch. ſimpoſiac. lib. VII, quæſt. IV, p. 307. Edit. Juſt. Lipſ.

(2) Seneq. Epiſt. XCV.

(3) Pufendorf, de jure nat. ac gent. lib. III, cap. 3, § 1.

Ces maximes forment la morale de tous les peuples : les ſauvages mêmes en ont donné des exemples infinis aux dévaſtateurs Européens qui alloient s'enrichir de l'or de leurs contrées, ou des productions de leur ſol. Quant aux ſervices qu'ils ſe rendent mutuellement, il ſeroit difficile de trouver dans les Nations policées des hommes auſſi zélés à ſe ſecourir. Kolbe aſſure que l'affection & la bienveillance forment le caractère diſtinctif des habitans du Cap de Bonne-Eſpérance. *A peine*, dit ce voyageur, *peuvent-ils ſe réſoudre à jouir ſeuls de quelque plaiſir ; il faut qu'un ou pluſieurs de leurs compatriotes le partagent avec eux* (1). Il paroît donc que la nature, comme le dit Ciceron, nous porte à rendre ſervice à un grand nombre de perſonnes (2). En effet,

(1) Kolbe, Deſcript. du Cap de Bonne-Eſpér. tome I, Part. 1, chap. 6.

(2) Cicer. de finib. bon. & mal. lib. 3, cap. 8.

pou

pour être tenu à ce devoir, il ſemble qu'il ne faille pas autre choſe que la qualité d'homme. Or, il n'eſt aucunes circonſtances dans leſquelles nos freres n'aient de nous un beſoin plus réel, que quand des maux phyſiques ou moraux les affligent.

Les Légiſlateurs qui ont penſé le plus ſagement ſur la ſociabilité, & qui en ont établi le plus ſolidement les baſes, ont fait un devoir, de la bienfaiſance. Les Livres de Moïſe ſont remplis de préceptes qui fixent la conduite qu'on doit tenir envers les pauvres. C'eſt ainſi qu'il étoit ordonné aux propriétaires de laiſſer quelque partie de leurs champs, ſans en recueillir la moiſſon, & de ne point ramaſſer les épis qui avoient échappé aux moiſſonneurs, afin que les pauvres & les *étrangers* en profitaſſent (1). Se-

(1) Levitic. cap. 19, verſ. 9 & 10, & cap. 23, verſ. 22.

Deuteronom, cap. 24, verſ. 19, 20 & 21.

lon les loix de Lycurgue, on pouvoit ſe ſervir, dans le beſoin, des Eſclaves, des bêtes de ſomme & des proviſions mêmes de ſes voiſins (1). Quelques moraliſtes ont voulu que les animaux utiles à l'homme, mais ſur-tout ceux qui ſont capables d'un ſentiment d'affection pour lui, euſſent part à ſa bienfaiſance. *Nous devons*, dit Montaigne, *la juſtice aux hommes, la grace & la bénignité aux créatures qui peuvent en être capables; car il y a quelque commerce entre elles & nous, & quelqu'obligation mutuelle* (2). Regardera-t-on comme une action inſenſée, le ſoin que prenoient les Romains de la nourriture des oies, par la vigilance deſquelles le Capitole avoit été conſervé?

---

(1) Xenophon. de Republ. & legib. Lacedem, cap. 6, Edit. H. Steph. p. 396 & 397.

(2) Montaigne, (Eſſais de) liv. II, chap. XI.

CHAPITRE V.

DES PRÉCAUTIONS QU'ON DOIT PRENDRE DANS LA RÉPARTITION DES BIENFAITS.

JE crois avoir prouvé que la religion, l'humanité & la politique même nous imposent la nécessité de nous donner des secours mutuels ; mais la bienfaisance a aussi ses bornes (1) : *car répandre ses faveurs au hasard, sans choix & sans règles, c'est vanité, c'est ostentation, c'est prodigalité, c'est toute autre chose que vraie libéralité* (2). Sans doute, il seroit dangereux d'entretenir la paresse des lâches ; c'est un abus qu'il faut prévenir dans un Etat policé. L'homme qui pouvant vivre de son travail, préfère

(1) Marc Antonin, lib. V, cap. 6.

(2) Plin. Panegyriq. cap. 28, n° 4.

de partager les aumônes qu'on distribue aux indigens, fait une sorte de larcin à ceux qui en ont besoin. Par cette conduite, il devient justement répréhensible. Pufendorf exige que tout citoyen, non-seulement ne reste pas dans l'oisiveté, quand même il ne seroit pas absolument à charge aux autres, mais qu'il embrasse une profession honnête & ne serve point à faire nombre : autrement, selon le même Auteur, *il pèche visiblement contre la loi naturelle* (1). Solon avoit commis l'Aréopage, pour informer de la manière dont chacun gagnoit sa vie, & châtier ceux qui ne faisoient rien (2). Pour maintenir cette activité, il imposa des loix qui forçoient les Athéniens à se rendre des services mutuels. Il en fit une portant qu'un

(1) Pufendorf, de jure belli ac pacis. lib. III, cap. 3, § 2.

(2) Plutarch. de vita viror. illustr. vit. Solon.

fils ne ſeroit pas tenu à nourrir ſon pere, ſi celui-ci ne lui avoit fait apprendre aucun métier (1). Par cette méthode, il rendoit ces Républicains dépendans les uns des autres, & par conſéquent tous intéreſſés à concourrir également au bien public, en faiſant le particulier.

Dans les Etats où il n'eſt pas néceſſaire que les mœurs conſervent un caractère d'auſtérité, ſans lequel les Républiques ne ſe ſoutiendroient point, nous (2) avons des moyens plus doux pour prévenir les effets de la fainéantiſe. On ſait que les hommes ſe livrent ardemment au travail par l'eſpoir des récompenſes, ſoit pécuniaires, ſoit honorables; les premières doivent être tellement ſubordonnées aux ſecondes dans l'opinion publique, que celles-ci

(1) Id. loc. cit.

(2) Monteſquieu, Eſprit des Loix, lib. III, chap. 3.

aient presqu'un mérite exclusif; en sorte que les autres ne soient considérées que comme des facilités accordées, pour parvenir sûrement aux distinctions qui flattent l'amour-propre. Mais en même-tems le mépris doit être la punition des citoyens oisifs, qui, pour parler le langage de Pufendorf, ne servent qu'à faire nombre. Tels sont les moyens d'exciter l'émulation dans un peuple habitué à regarder la gloire comme le plus grand bien. C'est aux grands à donner l'exemple de cette sage politique, & on verra bientôt ces maximes utiles adoptées par toute la Nation. Il n'y a peut être pas de climat sur la terre, dit Montesquieu, où l'on ne puisse engager l'homme libre au travail (1). L'honneur & l'infamie sont les deux mobiles par lesquels on peut plus sûrement parvenir à diriger les actions

(1) Montesquieu, Esprit des Loix, liv. XV. chap. 8.

humaines. Les Athéniens n'employèrent pas d'autres reſſources pour punir les calomniateurs, ſur les accuſations deſquels Socrate avoit été condamné à la mort, que le mépris général dont ils les accablèrent. Ils montrèrent une averſion & une horreur de leur conduite, telle que perſonne ne leur permettoit d'allumer du feu au ſien, ni ne daignoit répondre à leurs queſtions, ni ſe baigner dans la même eau. On porta cette averſion ſi loin, que ſi quelqu'un d'eux ſortoit du bain public, on faiſoit jetter l'eau par les ſerviteurs, comme ſi elle avoit été ſouillée. Cette conduite fut maintenue avec tant de perſévérance, que les calomniateurs ſe pendirent de chagrin (1). Il eſt aiſé de diſtinguer les citoyens actifs & laborieux d'avec ceux qui vivent dans l'oiſiveté. Cette diſtinction, devenue publique, ſeroit

(1) Plutarch. de invid. & odio. tom. II, p. 537 & 538. Edit. Wech.

la récompenſe des uns & le châtiment des autres. Pour y parvenir, il ſuffiroit, à l'exemple des Egyptiens, de les faire enregiſtrer pardevant un Magiſtrat qui ſeroit informé de la manière dont ils vivent, & des reſſources qui ſervent à leur entretien (1).

On peut tirer de la bienfaiſance même un motif d'émulation. Pour lui donner quelqu'activité, je voudrois qu'on diſtinguât par la couleur de l'habillement, les pauvres dont la conduite ſeroit reſpectable, d'avec ceux qui n'auroient mérité, par leurs actions, aucun égard de la ſociété. On augmenteroit encore la ſatisfaction des premiers, en les raſſemblant dans un corps de bâtiment différent de celui qui contiendroit les fainéans. Cette diſtinction eſt due à l'homme honnête qui a eſſuyé les revers de la fortune, & qui a beſoin d'être conſolé dans ſon malheur. C'eſt déjà

(1) Diodor. Sicul. lib. I, cap. 77.

une grande peine pour celui qui naît avec de la ſenſibilité, que d'être à charge aux autres : l'impreſſion douloureuſe que ſon cœur éprouveroit en recevant des bienfaits qu'il a mérités par ſes ſervices, ſeroit effacée par l'eſprit même de cette inſtitution. Enfin, on auroit mieux rempli envers lui les devoirs de l'humanité. Le citoyen qui a envie de bien faire, a droit, par cela ſeul, à l'eſtime publique; il ſeroit également injuſte de l'en priver, parce qu'il a manqué d'occaſions pour exercer ſes vertus : il ſeroit cruel de le confondre avec des lâches qui ſont le rebut de la ſociété.

Je voudrois encore que, ſi cela étoit poſſible, l'indigent eſtimable fût un peu mieux nourri que les autres; il ſeroit auſſi à deſirer, ſi les charités étoient aſſez nombreuſes pour avoir un fonds en réſerve, que ce fonds fût particulièrement applicable aux pauvres de la première claſſe.

La diſtinction que j'ai indiquée plus

haut, auroit un autre avantage ; c'eſt qu'elle fixeroit l'attention du public ſur l'eſpèce d'hommes qui eſt la plus digne de ſes bienfaits. Ce ne ſeroit pas ſe comporter mal envers les autres, que d'aider les premiers de préférence. Par ce moyen, les charités deviendroient plus nombreuſes, parce qu'on ſauroit à qui les faire ; il ſeroit doux de dire à un indigent, « *mon frère, je ne vous donne rien ; je vous apporte ce que vous m'auriez donné vous-même, ſi je m'étois trouvé dans la place que vous occupez* ».

CHAPITRE VI.

DES DEVOIRS DU GOUVERNEMENT ENVERS LES INDIGENS.

J'AI dit plus haut que les citoyens faisant la plus grande consommation en choses de luxe, devoient donner une plus grande part des secours destinés aux pauvres. La raison en est que cette consommation suppose des revenus considérable, ou une grande richesse. Or, employer tant de fortune à satisfaire des fantaisies, tandis que l'indigent souffre la faim, n'est-ce pas manquer à l'obligation à laquelle nous sommes tenus envers autrui, en lui refusant les services dont il a besoin? Cependant, s'il y avoit dans un Etat, un centre auquel aboutissent, en quelque sorte, les richesses de la Nation; si là on recueilloit le fruit de l'industrie & du travail, c'est

de ce point que devroient plus ſpécialement ſortir, les aumônes néceſſaires au ſoutien des pauvres. Le tréſor de l'Etat eſt le centre dont je parle; mais ce tréſor a une deſtination qui ne peut être inconnue : les richeſſes qu'on y accumule ſont employées aux beſoins publics. Or, il ne ſuffit pas, pour la proſpérité d'un peuple, qu'on ſe mette en état de défendre des frontières : ſi une partie de la Nation eſt dans la misère au-dedans, la proſpérité de l'état eſt illuſoire, & les beſoins publics ne ſont pas ſatisfaits. Ils ne tarderont pas à l'être. Les meſures que l'adminiſtration a priſes, ne nous permettent pas de craindre que nos concitoyens indigens éprouvent à l'avenir les maux que la pauvreté entraîne à ſa ſuite. On ne verra plus, dans cette grande ville, où ſe réunit l'extrême opulence avec l'indigence la plus affreuſe, une portion de ſes habitans languir dans un Hôpital qui fait périr plus d'hommes par ſon infection & ſon déſordre, que les

maladies qu'on y voit raſſemblées.

Il ne ſuffit pas, ſans doute, de porter ſes regards bienfaiſans ſur la pauvreté qui règne dans les grandes villes, pour la ſoulager ; il eſt encore indiſpenſable d'en arrêter les progrès dans les campagnes ; mais une queſtion ſi importante ne peut pas être traitée dans cet ouvrage ; je réſerve pour un autre tems les détails qui la concernent.

CHAPITRE VII.

EXAMEN D'UN OUVRAGE PAR LEQUEL L'AUTEUR ESSAIE DE PROUVER QUE LE GOUVERNEMENT DOIT ÊTRE TRÉS-RÉSERVÉ DANS SES BIENFAITS ENVERS LES PAUVRES.

TELLES étoient les réflexions que j'avois cru devoir préſenter à mes lecteurs, quand on m'a procuré deux ouvrages ſur l'établiſſement des Hôpitaux. Le premier eſt intitulé : *Idées ſur les ſecours à donner aux pauvres malades*; le ſecond, *Eſſais ſur l'établiſſement des Hôpitaux dans les grandes villes.*

L'Auteur qui a publié ſes *idées ſur les ſecours à donner aux pauvres malades*, s'eſt attaché à prouver que le Gouvernement devoit apporter la plus gran-

de économie dans la distribution de ses bienfaits. D'après le plan qu'il propose pour parvenir à ce but, il ôte presque toute possibilité d'obtenir des secours, par la nécessité qu'il impose à chaque indigent de chercher chez ses parens & ses amis, les choses dont il a le plus pressant besoin. Cependant, il ne peut pas avoir oublié que les grandes villes sont remplies d'étrangers sans appui, sans parens, sans fortune; classe d'hommes aussi isolée par leur position, que si chacun d'eux étoit abandonné dans des cantons inhabités. Que deviendront-ils manquant de tout, si les asyles de charité ne leur sont pas ouverts, dès qu'ils sont attaqués par la maladie la moins grave, mais qui les mettra dans l'impossibilité de continuer leur travail? Il est nécessaire d'observer qu'un grand nombre de personnes, nées à Paris, n'ont pas plus de ressources dans leur propre pays que les étrangers: cette singulière situation tient au caractère

général, aux beſoins multipliés qu'on éprouve, à l'égoïſme qui a paſſé dans tous les ordres des citoyens : ſoit qu'il ſoit une ſuite de principes mal conçus, ou l'effet de la dépravation des mœurs qui rompt tous les liens de la ſociété.

Le ſyſtême que je combats ſuppoſe encore qu'on jouiſſe d'une bonne ſanté, pour être en état d'aller mendier l'aſſiſtance de ſes proches. Or, dans l'hypothèſe donnée, c'eſt-à-dire, dans la queſtion de ſavoir quels ſont *les ſecours à donner aux pauvres malades*, ces démarches ſont évidemment impoſſibles. Je ne m'arrêterai pas à réfuter ce plan d'adminiſtration dans tous ſes points ; il n'a pas paru praticable aux Commiſſaires de l'Académie des Sciences. D'ailleurs, *l'Eſſai ſur l'établiſſement des Hôpitaux* contient preſque toutes les objections qu'on peut faire à l'Auteur.

Je ne terminerai pas toutefois cet article, ſans rappeller une aſſertion qui

m'a paru contraire à la ſaine politique. On lit, dans cet Ouvrage, que l'aumône *avilit celui qui la reçoit* (1) ; c'eſt donc quand on la lui donne avec dédain ; quand on accompagne les dons d'un mépris outrageant ; quand on ſe fait un barbare plaiſir d'inſulter à ſa misère, en paroiſſant la ſecourir ; quand on le fait languir dans l'attente d'un ſecours incertain ; quand on conſidère ſa ſituation comme un opprobre. Eh ! qui ſupporteroit conſtamment les marques d'une dureté & preſque d'une averſion continuée, d'une arrogance ſans bornes ; & ce qui eſt plus douloureux encore, les effets d'une pitié inſultante, qui répand un poiſon funeſte ſur ſes indignes préſens ? Si le pauvre eſt ſouvent avili, c'eſt parce qu'il eſt repouſſé, humilié, même par les hommes les plus mépriſables ; c'eſt parce que

(1) Idées ſur les ſecours à donner aux pauvres malades, p. 14.

tout lui prouve que, là où l'or eſt entaſſé, là ſeulement réſide l'honneur & la conſidération; c'eſt qu'il ſait que les richeſſes tiennent lieu de vertus morales & civiles dans un peuple corrompu; c'eſt parce qu'il eſt convaincu que tel homme qu'on auroit dévoué à l'indignation publique & peut-être au ſupplice le plus infamant, s'il eût été ſans fortune, éblouit tous les yeux par l'éclat de ſon or, & marche inſolemment l'égal des perſonnages puiſſans.

Quelle reſſource ſe propoſe-t-on de donner à l'indigent contre l'infortune, l'aviliſſement & les maladies? Un conſeil qui ne coûte rien à imaginer : *aide-toi, le ciel t'aidera* (1). Aſſurément, on ne reprochera pas à l'Auteur que cette charité *impoſe à la ſociété une charge ſuperflue* (2).

---

(1) Idées ſur les ſecours, &c. chap. II, p. 16.

(2) Id. p. 14.

J'ai dit plus haut que les assertions contenues dans cet ouvrage, étoient contraires à la saine politique : la preuve de cette vérité se trouve dans les réflexions que j'ai faites sur la nécessité d'assister ceux qui ont des besoins réels & urgens; mais cette question mérite d'être examinée de nouveau, sous un autre rapport.

Il est d'expérience que l'indigent ne peut presque jamais sortir par lui-même de l'état de pauvreté. Un exemple qu'on ne peut révoquer en doute, & que je choisis parmi les autres, rendra cette proposition plus évidente. L'agriculture, comme le commerce, les arts & les métiers languissent dans tous les Etats, où ils sont surchargés des impositions fiscales, assujettis à des formes gênantes ou à des conditions onéreuses. Dans ces Etats, le cultivateur ne vend pas ses denrées avec profit, le Négociant ne fait pas des échanges avantageux, le Manufacturier consomme peu

de matières, l'Artiſan n'eſt pas employé. Tous tomberoient, avec le tems, dans l'extrême pauvreté, ſi les choſes ſubſiſtoient conſtamment de cette manière.

Telle étoit la poſition des Laboureurs de l'Angleterre; mais la politique de cette Nation adopta un ſyſtême d'encouragement qui ranima l'activité des cultivateurs. Ce ſyſtême les enrichit, en les déterminant à ſe livrer plus ardemment au travail, par l'eſpoir des récompenſes qu'accorda le Gouvernement, & la perſpective d'un profit plus conſidérable par l'exportation des denrées. *Une gratification fixée en* 1689, *par un Acte du Parlement, pour l'exportation des grains de l'Angleterre, a donné lieu à une nouvelle méthode* (de culture), *qui a augmenté en général les productions de la terre. Dans les autres Etats, les particuliers payoient pour la ſortie de leurs grains : l'Angleterre agit tout différemment, & paya les par-*

ticuliers (1). Cette conduite devint la ſource de l'augmentation de ſes récoltes, & par ſuite de ſes richeſſes. C'eſt en pratiquant ces maximes, c'eſt-à-dire, en aidant le pauvre dans ſon travail, qu'on lui procure *le moyen de s'aſſiſter lui-même de ſes propres forces* (2); ce qui n'eſt point une *charité mal entendue* (3), puiſque les richeſſes d'une Nation conſiſtent eſſentiellement dans celles des particuliers qui la compoſent. Ces principes ſont trop connus, pour avoir beſoin d'un plus grand développement. Enfin, ne pourroit-on pas aſſurer que les idées de l'Auteur dont je parle, reſſemblent à *celles*, dit Beccaria, *qui conduiſent à ſacrifier les avantages les plus réels aux inconvéniens les plus imaginaires ou les moins importans, à*

(1) Les intérêts de la France; &c. tome I, p. 143.

(2) Idées ſur les ſecours, &c. p. 14.

(3) Id. loc. cit.

regretter de ne pouvoir interdire aux hommes l'uſage du feu & de l'eau, parce que ces deux élémens cauſent des incendies & des naufrages, & à ne ſavoir enfin empêcher le mal qu'en détruiſant (1). C'eſt au moins ce qui ſemble réſulter de la lecture des *Idées ſur les ſecours, &c.* On apprend, par cet Ouvrage, qu'*avec un mauvais lit* (2).... l'eſpoir (ſans doute incertain) *des ſoins d'une voiſine.... un reſte d'uſtenſiles* (3).... *quelques lambeaux de linges* (4).... les malades non-ſeulement ſeront bien ſoulagés; mais ce qui eſt important à remarquer, c'eſt qu'en ſuivant les conſeils de l'Auteur, *on peut leur épargner la fatigue du tranſport, le déchirement des ſéparations, l'effroi*

(1) Traité des délits & des peines, par. 40.

(2) Idées ſur les ſecours, &c. p. 18.

(3) Id. p. 19.

(4) Id. loc. cit.

qu'inſpire l'entrée d'une grande maiſon publique, &c. (1). Se permettre quelques réflexions ſur ces principes, ce ſeroit faire injure aux lecteurs, & leur laiſſer appercevoir quelque défiance de leur diſcernement. Il eſt donc inutile de raſſembler ici une partie des preuves par leſquelles j'ai établi la ſolidité d'un ſentiment oppoſé, & de chercher davantage à en conſtater l'évidence; car *c'eſt obſcurcir l'évidence*, dit Rouſſeau, *que prouver qu'elle eſt la vérité* (2).

Comme Médecin, il ſeroit peut-être de mon devoir de réfuter les principes du même Auteur, relativement à la Médecine des Hôpitaux; mais il ſuffira de les rapprocher les uns des autres pour faire appercevoir qu'ils ne ſont qu'illuſoires. *Le Médecin des pauvres domiciliés, quand il a de l'inſtruction*

(1) Id. loc. cit.

(2) Rouſſeau, Lettres écrites de la Montagne, Lett. 1.

& LA TÊTE BIEN FAITE, *devient néceſſairement un grand Médecin. Il acquiert en peu de tems une* VÉRITABLE *expérience, fondée ſur les phénomênes* NATURELS *de toutes les eſpèces de maladies* (1). *Le Médecin d'Hôpital, au contraire, a beſoin d'être beaucoup plus habile pour échapper au danger de la* FAUSSE *expérience, qui ſemble réſulter des maladies* ARTIFICIELLES *& compliquées, auxquelles il doit donner ſes ſoins dans les Hôpitaux* (2). *Le Médecin eſt donc expoſé, dans les Hôpitaux, à diminuer ſon habileté, lorſqu'il penſe l'accroître* (3). VÉRITABLE EXPÉRIENCE.... FAUSSE EXPÉRIENCE..... MALADIES ARTIFICIELLES.... DIMINUER SON HABILETÉ DANS LES HÔPITAUX, parce qu'on y voit des

(1) Idées ſur les ſecours, &c. p. 24.

(2) Id. p. 25.

(3) Id. p. 26.

MALADIES

MALADIES COMPLIQUÉES.... Ces propoſitions n'ayant rien de relatif à l'objet que l'Auteur ſe propoſe ſpécialement dans ſon Ouvrage, L'ÉCONOMIE POUR LA SOCIÉTÉ (1), nous attendrons que les fauteurs de cette doctrine nous communiquent des éclairciſſemens à ce ſujet, pour y répondre.

Malgré l'opinion du même Auteur, j'ajouterai qu'indépendamment des motifs allégués ci deſſus, pour prouver que le Gouvernement doit des ſecours aux indigens, l'Etat ſeroit plus particulièrement tenu à remplir cette obligation, ſi des Agens infidèles avoient augmenté le nombre des pauvres par des opérations ruineuſes. Or, il me ſemble facile de démontrer que ces inconvéniens ont eu lieu, dans les tems paſſés. Je ne prendrai qu'un exemple connu de tout le monde, pour expoſer cette vérité. On ſe rappelle que la liberté du

(1) Id. p. 26.

commerce des grains occasionna une disette & une misère extrême, dans plusieurs Provinces de France. La mesure qui, dans les tems précédens, avoit valu cinq à six livres, coûtoit alors vingt-quatre à trente, & même davantage : les habitans de la campagne, qui pouvoient à peine, dans les tems antérieurs, nourrir leur famille du produit ordinaire de leurs travaux, furent forcés à vendre tout ce qu'ils possédoient, pour se procurer une subsistance momentanée. Mais après avoir épuisé ces ressources, ils n'en ressentirent pas moins les effets affreux de la famine. Ces tems malheureux passèrent; mais rien ne remédia aux maux qu'on avoit soufferts. La plupart des hommes qui travaillent *à la journée*, avoient contracté des dettes; avant d'être parvenus à se libérer, ils ont long tems éprouvé les suites de cette révolution désastreuse. Le prix des grains ayant excessivement baissé depuis cette époque fatale à tant

de citoyens, les Propriétaires ſe ſont trouvés appauvris faute de pouvoir ſe défaire de leurs denrées. Les manœuvres n'ont pas été employés aux reconſtructions ni aux améliorations des terres, dont le produit n'excitoit plus au travail, par lequel on auroit eu la poſſibilité d'augmenter ſes revenus. La claſſe des indigens eſt donc reſtée véritablement plus miſérable qu'elle ne l'étoit avant cette funeſte opération. Voilà ce qui s'eſt paſſé dans les campagnes, dans le nombre deſquelles on ne doit pas comprendre les environs de Paris, dont la conſommation rend toujours la vente du bled aſſurée.

Les payſans les plus robuſtes ont quitté les champs pour ſe réunir dans la Capitale; la multitude qui s'y eſt raſſemblée, a diminué les reſſources de chacun d'eux. Ils n'ont fait que changer de lieu, ſans devenir véritablement plus heureux. Or, cet événement, qu'on peut regarder comme une calamité

preſque générale, a été l'effet d'une mauvaiſe combinaiſon de la part de l'adminiſtration. C'eſt donc à elle qu'il appartient de réparer les malheurs auxquels elle a donné naiſſance. C'eſt un devoir d'autant plus indiſpenſable, qu'elle doit en regarder l'obſervation, comme une reſtitution à laquelle elle eſt tenue, puiſqu'elle avoit occaſionné les pertes qu'on avoit ſouffertes. En expoſant l'hiſtoire de cette faute politique, je m'abſtiendrai de toutes les réflexions par leſquelles on pourroit démontrer la poſſibilité du même commerce, ſans encourir les mêmes dangers ; elles n'ont pas un rapport aſſez intime avec le ſujet que je traite, pour être préſentées dans cet Eſſai.

Après avoir démontré la néceſſité de ſecourir les indigens dans les Hôpitaux, examinons maintenant s'il n'y auroit pas quelques avantages à faire des changemens dans la deſtination actuelle des Hôpitaux de ſanté. Pour traiter cette

queſtion avec exactitude, conſidérons quels ſont les ſecours reſpectifs que rendent aux malades la Médecine & la Chirurgie. Je prendrai, dans cet examen, l'Hôpital de la Salpétrière pour exemple.

CHAPITRE VIII.

Réflexions sur la disproportion du nombre des maladies qui sont du ressort de la Médecine, avec celles qui exigent l'emploi des moyens Chirurgicaux.

On croit que les nouvelles Infirmeries de l'Hôpital de la Salpétrière contiendront à peu près trois cens malades. Pour connoître plus positivement le service convenable à cet Hôpital, essayons de déterminer quelles sont les maladies qu'on y observera le plus ordinairement, & avec quelle partie de la science de guérir, elles ont un rapport plus immédiat.

Je prie mes lecteurs de suivre avec indulgence, des détails qui pourront déplaire à quelques personnes. Le sujet

exige que je traite des effets phyſiques de la débauche & des maladies que peuvent contracter ceux qui s'y ſont livrés. Au reſte, je ne préſenterai, à cet égard, que des réflexions générales.

On peut diviſer en trois claſſes les perſonnes renfermées à l'Hôpital de la Salpétrière : 1°, les enfans trouvés; 2°, les filles de débauche; 3°, les vieillards & les vieilles femmes qu'on y reçoit, & qu'on y nourrit comme *bons pauvres*; ils y ſont connus ſous cette dénomination.

On compte un grand nombre d'enfans trouvés, élevés à la Salpétrière lorſqu'ils quittent leurs nourrices, & nés en partie de parens livrés au libertinage. Les élémens de leur organiſation ont été formés par des liquides altérés; d'où les maladies les plus cruelles, fruits malheureux des égaremens des mères, qui leur ont donné le jour. De-là, cette multitude d'affections héréditaires qui

leur ont été transmises par leurs parens; telles que les vénériennes encore existentes ou dégénérées, les scrophuleuses, les rakitiques ; celles de la limphe qui altèrent le tissu de la peau, la substance des os, la contexture des glandes, &c. changent la conformation des solides, & occasionnent une gêne sensible dans l'exécution des fonctions.

Les accidens auxquels ces enfans sont assujettis, ne se bornent pas à ceux dont je viens de donner un détail abrégé ; abandonnés au moment de leur naissance à la bienfaisance du Gouvernement, ils sont confiés à des nourrices étrangères. Celles-ci, pour une somme modique, partagent entr'eux & leurs propres enfans, le lait que la nature avoit destiné aux derniers. On n'a pas encore trouvé d'autres moyens pour les conserver à l'Etat.

Quelque puissant que soit l'intérêt qui détermine des femmes indigentes à élever des infortunés qu'elles viennent

chercher en foule dans la Capitale, deux circonſtances les engagent à ne leur accorder qu'une petite portion de la nourriture qu'elles vendent à l'adminiſtration : 1°, l'impoſſibilité d'en priver leurs propres enfans : 2°, la frayeur de contracter, en allaittant les étrangers, des vices qui ſont le produit du commerce honteux auxquels ils doivent la vie. Car telle eſt la fatalité attachée à leur exiſtence, qu'ils portent en naiſſant la peine du crime qui leur donna l'être, & que ſes ſuites funeſtes frappent également d'une manière cruelle, les femmes qui rempliſſent envers eux les devoirs maternels. Ces dernières, toujours allarmées par les dangers qu'elles courent en leur donnant le ſein, les privent ſouvent de lait, l'aliment le plus néceſſaire à la foibleſſe de leur âge & de leur ſanté. Elles cherchent, dans des ſubſtances étrangères & ſouvent inſalubres, ſoit par elles-mêmes, ſoit par la manière de les apprêter, un ſecours

qui ſupplée à l'allaitement. Il réſulte de cette méthode, une nourriture indigeſte, qui cauſe la perte d'un grand nombre. Ceux qui ſurvivent aux périls inhérens à ces abus, croiſſent avec les obſtructions des viſcères abdominaux & de leurs glandes; ſuites néceſſaires d'une nutrition imparfaite : d'où les affections pathologiques qui en dérivent; 1°, par l'altération des liquides; 2°, par le défaut de cohérence des principes de la fibre élémentaire : d'où les maladies glutineuſes de la fibre lâche & de l'organiſation inerte; 1°, par l'engorgement des glandes; engorgement froid ou inflammatoire, limphatique ou ſanguin, la dégénéreſcence du ſuc oſſeux, d'où la mauvaiſe conformation des parties dures; 2°, par l'altération des liquides, d'où les maladies de cacochimie, & par ſuite de cachexie, & par conſéquent la diſſolution des humeurs.

Quelle foule de maux naîtroient d'un uſage ſi abuſif, mais peut-être indiſ-

penſable, ſi les nourrices mercenaires faiſoient un commerce inhumain, en raſſemblant chez elles pluſieurs enfans, pour réunir les produits des ſoins qu'elles leur refuſent? Ne craignons pas de dire la vérité; ces abus ſont plus fréquens qu'on ne penſe, malgré les précautions qu'on prend pour les éviter. Un Curé reſpectable rendoit compte, à la Société Royale de Médecine, des ſuites criminelles de cette conduite; il prioit la compagnie d'avertir les Magiſtrats pour arrêter les effets funeſtes de ce trafic révoltant. Je ne m'étendrai pas ſur les détails effrayans que ce ſage Eccléſiaſtique nous communiquoit; il n'eſt pas de mon objet de montrer ce tableau affreux, & d'indigner mes lecteurs, par un récit qui leur apprendroit combien l'homme devient barbare envers ſon ſemblable, pour un peu d'argent.

Une conſidération morale ſe réunit aux ſuites de la misère, pour fournir

un prétexte à cet abandon des enfans illégitimes ; c'eſt le mépris auquel les loix les ont ſoumis. L'habitude de les conſidérer comme le fruit d'une union défendue, les avilit à tous les yeux. Le peuple toujours exceſſif dans ſes maximes, n'apperçoit dans les Bâtards que les effets d'une cohabitation illicite : il les conſidère comme une race perverſe, qui ne mérite tout au plus d'être conſervée, qu'autant qu'il le faut pour expier le crime de leur naiſſance. De cet éloignement des devoirs d'humanité qui leur ſont dûs, & qu'on achète pour eux, à la barbarie avec laquelle on les traite pendant tout le cours de leur vie, l'intervalle eſt bientôt franchi. Qu'on juge maintenant ſi on les trouve dignes de la plus légère attention.

On doit concevoir, par ce qu'on vient de lire, que je ne parle ici que du peuple des campagnes : la façon de penſer ſur cet objet eſt changée, ſans doute, dans la Capitale ; car ſi l'on

eſt humain envers les Bâtards, c'eſt par un motif qui n'eſt pas plus raiſonnable que celui qui les fait haïr dans les champs : c'eſt l'or qu'on partage avec eux qui fait oublier la baſſeſſe de leur origine. Ceux qui naiſſent ſans appuis & ſans richeſſes, ſupportent, avec la misère dans laquelle ils ont été mis au jour, toute l'ignominie dont on a voulu qu'ils fuſſent flétris.

Les enfans naturels deſtinés à vivre à la Salpétrière, ſont donc aſſujettis à des maladies dont la cauſe & les principaux accidens ne peuvent être détruits que par les ſecours de la Médecine, puiſque ces maladies exercent leurs ravages dans l'organiſation intime des viſcères, & altèrent les principes conſtitutifs des liquides.

A ces motifs preſſans, j'ajouterai que les travaux auxquels les jeunes filles ſont occupées à l'Hôpital, deviennent une nouvelle cauſe d'affections morbifiques de vices internes. On ſait,

depuis long-tems, que l'homme, comme les autres eſpèces du règne animal, n'acquiert un développement parfait, qu'à l'aide d'un exercice continué, ou d'une liberté qui permette une activité conſtante & proportionnelle aux forces de l'individu; que par conſéquent chaque ſujet, pour jouir, à l'avenir, d'une bonne conſtitution, a un beſoin urgent de ſe livrer à cette ſuite d'exercices, ſans leſquels la machine devient languiſſante. C'eſt faute de ces moyens qu'on voit les races dégénérer entièrement chez tous les animaux privés de liberté, après une ou deux générations.

Ces faits ſe remarquent ſur-tout, quand on compare enſemble deux branches d'une même famille, mais dont les habitudes ont été différentes. Celle qui vit dans l'oiſiveté, perd tout-à-coup ſon énergie & ſes forces, tandis que l'autre la conſerve, malgré des fatigues ſouvent exceſſives, malgré la misère & l'abattement de l'eſprit inſéparable

de l'indigence. Or, on doit comparer les jeunes filles de l'Hôpital aux femmes oiſives du monde. Les occupations auxquelles on les aſtreint ſont une véritable oiſiveté, relativement aux exercices qui leur ſeroient néceſſaires. Je dirai plus; leurs habitudes ſont plus pernicieuſes à la ſanté, que l'oiſiveté même : leurs ocupations exigent de la conſtance dans la même attitude. De cette conſtance, réſulte un inconvénient; c'eſt de conſumer les forces de certaines parties muſculaires en pure perte, pendant que les autres ſont dans un repos habituel; double cauſe d'inertie & des maladies qui en ſont la ſuite. Je me reſtreindrai à l'examen des cauſes générales dont on vient de lire l'expoſé. Les lecteurs qui voudront avoir des idées plus étendues ſur cet objet, liront le Traité que j'ai publié ſur les maladies des femmes (1).

(1) Maladies des Filles, t. I, ch. XIX, &c.

Je ne prétends pas assurer qu'on doive changer les usages établis à l'Hôpital, relativement à l'objet que j'examine : il est impossible, dans une réunion immense de personnes si différentes entre elles, d'observer des règles de santé convenables à chacune d'elles. D'ailleurs, l'ordre de la maison seroit incompatible avec une méthode opposée à celle qu'on a cru devoir fixer dans cet asyle de charité ; mais, comme Physicien, je m'attache seulement à montrer les inconvéniens qui résultent de la contrainte à laquelle il est nécessaire d'assujettir les enfans de la Salpétrière. Ces observations me servent ensuite à prouver qu'une semblable marche donne naissance à des affections morbifiques, qui sont toutes du ressort de la Médecine.

Si on a lu avec attention ce qui précède, on doit concevoir à combien de maux sont réservées les jeunes filles élevées à la Salpétrière. Les Dames

Religieuſes qui ſe ſont conſacrées par piété & par humanité à l'éducation de ces enfans, ont toujours ſous les yeux, le tableau des infirmités qui les accablent. Que ne m'eſt-il poſſible de faire connoître le zèle & les bontés avec leſquels ces Dames charitables veillent à leur ſoulagement? On ſait que pluſieurs d'entr'elles ſe privent ſouvent de leur nourriture, un peu plus ſoigneuſement préparée que celle des pauvres, pour la donner aux malades. Mais il ne m'eſt pas permis de révéler le ſecret dans lequel les perſonnes dont je parle, deſirent que leurs bonnes actions reſtent enſevelies. Tel eſt l'effet de la généroſité & des autres vertus morales dans les ames pieuſes, que non-ſeulement elles ſont compâtiſſantes & reſſentent une ſatisfaction réelle à partager les peines d'autrui; mais elles veulent encore que la main ſecourable tendue à la misère, ſoit couverte d'un voile qui la rende méconnoiſſable. Elles veulent

diſpenſer l'être ſouffrant de payer les ſervices qu'il en reçoit par un tribut de reconnoiſſance; ſorte de bienfaiſance d'autant plus grande, qu'en laiſſant dans l'incertitude celui qui en éprouve les avantages, ſa gratitude s'étend en quelque façon ſur toutes les perſonnes qu'il croit vertueuſes, & ce ſentiment ennoblit l'humanité dans ſon cœur.

On ſait que la Salpétrière eſt une maiſon de force, dans laquelle on renferme les *filles de mauvaiſe vie*. Celles-ci ont auſſi leurs maladies particulières, qui, ſans parler des vénériennes, exigent toutes les ſoins des Médecins pour être traitées convenablement.

Quoique je ſois forcé, dans ce moment, à donner une idée abrégée des ſuites du libertinage, je ne dirai rien qui puiſſe offenſer des oreilles délicates. Le lecteur le plus ſévère ne trouvera point dans cet écrit, des images qui le révoltent. Pour parler de la corruption du ſiècle, j'emprunterai le langage

des Sages qui s'élevoient contre le ſcandale des Cours des grands ; je ne peindrai que les ſuites phyſiques du crime.

Les courtiſanes paſſent ſouvent les nuits dans les fatigues des plaiſirs de l'amour ; elles s'épuiſent quelquefois dans les agitations de la volupté, qui occaſionnent une effervescence extrême dans les liquides. Celles qui ſe livrent trop fréquemment à cette ſorte de débauche, & qui la recherchent pour ſatisfaire des paſſions effrénées, éprouvent des maladies innombrables. Telles ſont les fièvres ardentes, inflammatoires ; les inflammations des viſcères, & particulièrement celles des organes de la génération. Nous en avons des exemples récens qui ont été l'objet des converſations des cercles, depuis que le malheur des tems a voulu que quelques courtiſanes fameuſes fixaſſent l'attention publique ſur les événemens de leur vie.

A ces cauſes d'agitation ſouvent répétées, il faut joindre les fautes de régime, qui dérangent les digeſtions, & viennent, à l'aide des déſordres dont je parlois, détruire la ſanté dans ſa ſource. Si les fatigues de cette eſpèce ſe bornoient ſeulement à l'épuiſement des organes ou des viſcères, quelque nombreux que fuſſent les inconvéniens qui en réſultent, la curation de tant de maux n'exigeroit pas des ſoins multipliés, & une attention ſérieuſe dans la recherche de leur cauſe. Mais on doit encore compter pour beaucoup, dans la naiſſance & la continuation des affections morbifiques des femmes de débauche, les grands troubles de l'ame. Ceux-ci ont leur ſource dans les attachemens qu'elles contractent, avec des hommes dont elles ne reçoivent ordinairement que des traitemens déſagréables. Ces procédés ne ſont pas moins douloureux pour des cœurs corrompus que pour des ames

honnêtes. Elles éprouvent ſouvent les mouvemens d'une colère véhém nte; paſſion d'autant plus active en elles, qu'elles ſe livrent ſans réſerve à toute la violence des tranſports qui les agitent.

Quelques-unes ſont conſumées par une jalouſie toujours déchirante. Les femmes débauchées exigent, comme les citoyennes les plus réſervées, les témoignages excluſifs d'une affection ſincère. C'eſt que l'amour-propre eſt le ſentiment le plus généralement réparti par la nature; & pour devenir inſenſible aux humiliations auxquelles il expoſe, quand il eſt mal entendu, il eſt néceſſaire d'acquérir & de conſerver ſur ſes paſſions, un empire qu'on n'obtient jamais ſans le ſecours de la raiſon la mieux cultivée.

Il eſt une claſſe de courtiſanes qui vivent la plupart, dans un beſoin urgent d'alimens; elles ſe ſoutiennent avec des boiſſons ſpiritueuſes. Ces

dernières n'éprouvent pas moins l'influence de toutes les causes qui altèrent la santé des autres. Elles ont, en outre, le danger qui résulte d'assouvir quelquefois une faim dévorante : elles se gorgent alors de nourritures de toute espèce, & presque toujours de mauvaise qualité ; d'où les indigestions, les vomissemens douloureux, les mouvemens convulsifs des viscères abdominaux, les fièvres d'irritation, les fièvres humorales, &c. d'où la foiblesse accidentelle des organes de la digestion. La nécessité de recouvrer des forces par l'usage des alimens dont le choix n'est pas en leur pouvoir, entretient l'irritation de l'estomac & des intestins ; d'où les maladies sans nombre, aigues & chroniques qui résultent du mauvais état de ces viscères.

Telles sont, en partie, les circonstances de la vie des femmes de débauche. Si le repos que trouve ensuite le plus grand nombre de celles qui sont

renfermées à l'Hôpital, apporte quelque changement dans l'incadeſcence & l'altération de leur ſang, toutes ne reſſentent pas également les avantages de la vie tranquille qu'elles y obſervent. La perte de la liberté eſt un grand tourment pour des êtres qui ne connoiſſent aucun frein. Si les gens du monde ſe plaignent de la néceſſité où ls ſont d'obſerver des convenances, ſi l'attention qu'il faut avoir, à meſurer pour ainſi dire, ſes procédés ſelon que les circonſtances le demandent; ſi cette gêne irrite quelquefois au point de s'y ſouſtraire, aux dépens même de ſes intérêts, cependant une réflexion en diminue les déſagrémens; c'eſt qu'on ne peut pas oublier qu'elle eſt volontaire. Mais quand la contrainte qu'on éprouve eſt forcée, quand cette contrainte eſt reſſentie par des perſonnes d'un caractère ardent, qui ne connoiſſent point de motifs capables de les engager à modérer leurs emporte-

mens; alors, elle excite des mouvemens furieux, ou elle donne naiſſance à ce déſeſpoir farouche qui fait perdre tout ſentiment d'humanité envers ſoi, comme envers les autres. De-là naît un abandon total à de plus grands déſordres, ou un abattement funeſte, une triſteſſe ſombre qui épuiſe les ſources de la vie. C'eſt par cette raiſon que les hommes détenus long-tems dans les priſons pour des fautes qu'on ne peut pas mettre au rang des grands forfaits, acquièrent ordinairement une férocité qui en fait les ſcélérats les plus redoutables; ou bien l'inquiétude à laquelle ils s'abandonnent, détruit en eux l'énergie des facultés vitales.

Cependant, l'exemple des vertus qu'on pratique dans l'aſyle deſtiné à renfermer les courtiſanes, fait ſur quelques-unes, une impreſſion vive. Il en réſulte une inquiétude qui diſpoſe à conſidérer les habitudes paſſées avec horreur. La crainte d'y retomber à l'avenir,

venir, & le desir sincère d'y renoncer dans le tems présent, occasionneroient un trouble contraire à la conservation de la santé, s'il n'étoit pas accompagné d'un sentiment d'espérance qui modère les angoisses de l'affliction, & qui en fait juger la fin prochaine. Pasteurs chrétiens, c'est dans ces circonstances que vous recueillez le fruit de vos soins religieux & de vos sollicitudes paternelles. Ministres sacrés d'un Dieu de miséricorde, vous arrachez à la tirannie de l'esprit immonde, des ames agitées par les orages de la débauche; vous ramenez le calme dans les esprits effrayés par le souvenir du crime, & vous faites succéder au tumulte périlleux des passions, ce repos enchanteur que l'homme goûte au moment même où il se livre à la contemplation des vérités éternelles. Si vous avez quelquefois la douleur de voir le coupable répandre des larmes de déseſpoir, quand il se rappelle la profondeur de

l'abîme où l'avoit entraîné ſes égaremens, ce ſigne aſſuré de ſon repentir vous annonce qu'il va bientôt ſe livrer à la douceur des conſolations qu'il reçoit de votre zèle : ſemblables, en quelque manière, au Créateur, vous formez d'un limon impur des êtres chers à la Divinité, & vous changez en Anges du Ciel les criminels enfans des ténèbres.

Ces changemens arrivés dans les mœurs des courtiſanes, ne paroîtront pas hors de vraiſemblance, ſi l'on veut faire quelqu'attention aux réflexions ſuivantes. On aſſure que toutes ne ſont pas nées avec un penchant décidé pour une vie libertine. Des révolutions arrivées dans la fortune ou les intérêts d'un certain ordre de citoyens, ont ſouvent précipité leurs filles dans la débauche, après avoir été abuſées par des hommes qui leur promettoient un avenir tranquille. Des perſonnes qu'une première faute avoit forcées à

quitter leurs familles, ont cru trouver des facilités pour vivre décemment dans la Capitale; mais elles ne connoiſſoient pas les obſtacles qui s'oppoſoient à l'exécution d'un projet chimérique. Elles ont été réduites à accepter de modiques ſecours qu'on leur offroit à des conditions révoltantes pour leur délicateſſe. Bientôt abandonnées par ceux de qui elles avoient reçu ces premières facilités, pour continuer une exiſtence malheureuſe, il ne leur reſtoit d'autres reſſources que celle d'uſer des mêmes moyens. La liberté qu'on ſe permet dans les converſations, & les procédés d'uſage, diſpoſent, ſans doute, les femmes à ſe livrer de bonne heure au penchant de l'amour; ainſi, l'on s'abuſeroit en penſant que toutes celles qui ſe déshonorent publiquement, ſont arrivées par une inclination naturelle à ce degré de corruption. Trop d'exemples prouvent qu'on leur fait aiſément quitter

ces habitudes, quand elles trouvent des reſſources plus honnêtes, pour qu'il ſoit permis de douter de cette vérité.

Aux cauſes de libertinage forcé (ſi l'on peut parler ainſi) que je viens d'expoſer, s'en réuniſſent d'autres qui méritent encore plus d'attention. La plupart des ouvrages autrefois réſervés aux femmes, ſont devenus l'occupation des hommes. On n'a pas daigné s'appercevoir qu'on ôtoit tout à un ſexe, pour donner à l'autre plus de facilités de vivre, malgré que ſes moyens fuſſent plus certains & plus nombreux. On auroit dû, ſans doute, prévenir une révolution dont les ſuites ne pouvoient manquer d'être funeſtes. En effet, n'y a-t-il pas une contradiction dans nos principes, quand nous exigeons que les femmes vivent dans la chaſteté, & que, d'une autre part, nous les réduiſons à la misère? N'a-t-on pas dû penſer que la faim feroit oublier les convenances & la morale?

A conſidérer la légéreté & l'indifférence avec leſquelles on a vu s'opérer un changement ſi malheureux pour les femmes, il ſembleroit qu'elles ne méritaſſent aucune conſidération, & qu'elles ne duſſent être comptées pour rien dans le maintien du bon ordre. Il ſuit de ces remarques qu'une claſſe nombreuſe de citoyennes pouvoient vivre du produit de leur travail, mais qu'elles ſont actuellement réduites à faire un commerce infâme, ou à périr miſérablemement faute de nourriture. Il ne peut y avoir qu'une marque éclatante de la protection des Cieux, & une force au-deſſus de l'humaine, qui faſſent préférer la mort à la faim.

Des particuliers paſſoient, pendant une nuit aſſez obſcure, dans les environs de la Comédie Françoiſe; les terreins étoient alors (il y a deux ans) couverts de monceaux de pierres & de platras. Ils entendirent des gémiſſemens & des plaintes qui ſembloient

partir d'une perſonne épuiſée. La commiſération les fit approcher du lieu où ils crurent reconnoître cette foible voix : ils y trouvèrent une fille mourant de faim. Elle n'avoit plus d'aſyle, parce qu'une ouvrière qui l'avoit employée juſqu'à ce moment, manquant elle-même d'ouvrage, avoit été contrainte à la renvoyer : elle n'avoit point pris d'alimens depuis trois jours. On lui donna les ſecours que comportoit une circonſtance ſi urgente. Elle demanda d'être conduite chez un Commiſſaire, pour obtenir de lui les ſûretés qui convenoient à ſa ſituation, & n'être pas plus long-tems expoſée aux outrages que peut éprouver une femme abandonnée. Sa beauté ſurprit tous ceux qui ſe trouvèrent préſens chez le Commiſſaire; mais ils furent encore plus touchés de ſon innocence & de ſa vertu, en apprenant le récit des moyens qu'on avoit employé pour la ſéduire, & celui des violences auxquelles

elle avoit réſiſté. Le Commiſſaire ſe comporta envers cette infortunée avec une généroſité qui a ſingulièrement augmenté l'eſtime qu'on avoit pour lui. Les informations qu'il a priſes pour ſe convaincre de la vérité, ſur ce qui regardoit cette jeune fille (elle avoit dix-huit ans), ont toutes été avantageuſes à celle-ci.

Je ne citerai qu'un ſecond fait ſur un objet auſſi important, parce qu'il n'en eſt guères dont la réalité ſoit auſſi conſtatée. Il mérite de trouver place ici; j'en atteſte la certitude, parce qu'il s'eſt paſſé, en quelque ſorte, ſous mes yeux. Je voyois une femme malade à un quatrième, rue Mazarine, preſqu'au coin de la rue de Buſſy. Des perſonnes charitables m'aidoient à rendre la ſanté à cette malheureuſe, en lui donnant les ſecours dont elle avoit beſoin pour elle-même & pour ſes enfans. Elle recevoit tous les jours du bouillon qu'on apportoit à ſa porte,

& qu'on remettoit entre les mains d'un des enfans; mais la malade n'avoit pas appris à qui elle étoit redevable de ce généreux ſervice. On prit des précautions pour s'en inſtruire, & l'on ſut qu'une courtiſane ſe comportoit ainſi. Les heures auxquelles on apportoit cette nourriture étoient fixées. Je me trouvai, dans le même-tems, chez la malade; j'exhortai inutilement la perſonne qui venoit au ſecours d'une famille indigente, de recevoir les remerciemens qu'on deſiroit vivement de lui faire. « Si cette Dame me connoiſſoit, » répondit froidement la courtiſane, » le prix qu'elle attache à de légers » ſervices, la forceroit à ſe montrer » toujours reconnoiſſante. Elle ne » pourroit, même en public, me » refuſer quelques marques d'attache- » ment. Il eſt plus à propos qu'elle » n'ait pas l'inquiétude de laiſſer croire » à ceux qui nous verroient, qu'une » femme honnête a des liaiſons avec

» une fille qu'on mépriſe, & je veux » lui éviter un affront qui pourroit la » faire rougir, & me couvrir d'hu- » miliation ». Un procédé auſſi extraordinaire & une délicateſſe auſſi recherchée, m'engagèrent à lui faire quelques queſtions. « Croyez, me » dit encore la courtiſane, que j'ai » ſupporté long-tems une affreuſe » misère, avant que de tomber dans » l'ignominie où je me vois réduite, » ſans eſpérance d'en ſortir jamais : » car quelque favorable que puiſſe » être le ſort qui m'eſt réſervé, je » n'en jouirai point : je ſerois tous » les jours expoſée à rencontrer ceux » qui ont connu ma honte, & je » n'aurois pas le courage de ſupporter » leur préſence ».

Les femmes n'auroient peut-être pas à ſe plaindre de l'impoſſibilité où elles ſont de ſubvenir à leurs beſoins par le travail, ſi l'on n'avoit permis qu'aux hommes infirmes de partager

leurs occupations habituelles. En effet, ceux-ci étant incapables de rendre à la ſociété des ſervices plus importans, il paroît naturel de les deſtiner à des ouvrages qui n'exigent aucune force. Mais on ne voit pas, ſans quelque indignation, des hommes robuſtes laiſſer des terres ſans culture, des Manufactures ſans activité, pour s'adonner lâchement à la broderie ou à la filature. Eſt-il décent qu'un Tailleur porte ſa main hardie ſur une jeune demoiſelle, & qu'une femme ſans pudeur lui faſſe obſerver les moyens de donner des formes heureuſes à un ſein flétri par le tems & les excès de la volupté ?

Que penſeroient les peuples qui reſpectent encore la France, s'ils apprenoient ce qui ſe paſſe dans les caſernes de nos ſoldats? On n'y entend plus ces guerriers qui avoient vieill dans les armées, raconter les exploits qui rendoient leurs cohortes formidables,

& ſurprendre, par le récit de leurs entrepriſes, la jeuneſſe qui ſe deſtine à courir les mêmes dangers. « Quoi ! » diroient les Nations étonnées, ſont-» ce là les deſcendans des intrépides » Gaulois que la victoire accompa-» gnoit toujours dans les combats ? » Il ne ſera pas difficile de nous » venger, ſur ce peuple efféminé, de » la déſolation que ſes ancêtres por-» tèrent tant de fois dans nos Provin-» ces. Pouvons-nous douter de la » ſupériorité de nos armes, quand il » s'agira de combattre des hommes » qui ne deſirent plus d'autre gloire, » que celle d'égaler l'adreſſe des jeu-» nes filles dans les occupations du » luxe & de la molleſſe » ?

Il eſt une troiſième claſſe de perſonnes reçues à la Salpétrière : elle eſt compoſée de celles qui ſont parvenues au-deſſus de l'âge de ſoixante ans. On peut comprendre, dans celles-là, des femmes moins âgées, mais

infirmes, qu'on admet comme *bons pauvres*, en préſentant des certificats de bonnes mœurs. Dans ce nombre, ſe trouve ce qu'on appelle *ménages*; ils ſont formés de vieillards & de femmes, unis par le mariage, & hors d'état de travailler pour vivre. Ce ſont la plupart, d'anciens domeſtiques qui n'ont point aſſez gagné pour ſe procurer une vieilleſſe aiſée, ou qui ont perdu, par leur faute ou par des évènemens inattendus, le produit de leurs ſervices. On conçoit que le plus grand nombre avoit paſſé ſa vie dans l'aiſance; le changement de nourriture & de ſituation peut donc les affecter de deux manières. Expoſés par la nature des alimens auxquels ils ne ſont point accoutumés, à fatiguer les viſcères de la digeſtion, ils ſont aſſujettis aux déſordres qu'entraîne d'ordinaire après elle, cette cauſe de maladies fréquentes.

Si l'on conſidère enſuite combien

les disgraces & les sollicitudes sont renouvellées parmi cette classe d'indigens, on jugera combien ils doivent ressentir de peines, en pensant, à chaque moment, que leur vie entière passée dans la servitude, n'en est pas plus heureuse dans son déclin. Ce découragement & le sentiment douloureux de leur état présent, joints aux infirmités, compagnes ordinaires de la vieillesse, les rend susceptibles d'affections morbifiques, qui exigent autant de sagacité dans l'emploi des médicamens qui leur conviennent, que d'humanité & de zèle à leur offrir les consolations dont ils ont besoin.

Cependant, diront les puissans du siècle, un homme qui étoit destiné à la servitude, peut-il prétendre à une existence plus tranquille vers la fin de ses jours? Mais tous en jouissent-ils? Tous peuvent-ils concevoir l'espérance d'être reçus dans des Maisons de Charité? Je suppose encore qu'on

les y admette ſans diſtinction : mourir à Bicêtre, voilà leur deſtinée..... à Bicêtre !.... Eh quoi ! le citoyen abuſé qui, pendant quarante ans, renonce à lui-même pour penſer, pour n'agir que par vous & pour vous ; victime de vos caprices continuels & de vos injuſtices outrées, ſans avoir joui quelques momens avant ſon trépas, des douceurs d'une vie tranquille, il attendra la fin de ſes jours dans l'humiliation & la pauvreté? Pendant ſa jeuneſſe vivant toujours dans l'inquiétude ſur le tems à venir ; mangeant quelquefois un pain de douleur & tourmenté par la crainte d'en manquer le jour qui ſuivra, conſumant ſes facultés phyſiques pour obéir à des ordres ſouvent inconſidérés, il n'aura, pour fruit d'un entier abandon de ſa perſonne, que la misère dans ſa caducité ; & ſa ſeule reſſource ſera donc l'incertitude d'être reçu dans un aſyle qu'on deſtine aux êtres les plus infortunés ? A quelle

foule de maux ne donnent pas naiſſance des réflexions auſſi affligeantes !

Ces reproches ne ſont pas mérités par tous les riches. La Nobleſſe ſur-tout ſe fait un devoir de protéger & de nourrir les perſonnes qu'elle tient à ſon ſervice : ſes bienfaits paſſent ſouvent la récompenſe due à ſes domeſtiques. Mais toutes les familles puiſſantes ne marchent pas ainſi dans les voies de la bienfaiſance ; toutes n'ont pas montré la même humanité. Que ne peut-on effacer de la mémoire des hommes, ces faits ſcandaleux qui ont déshonoré des maiſons illuſtres, & qui ont été la cauſe de la misère la plus déplorable d'un grand nombre de citoyens ! Eh ! qu'il auroit été à ſouhaiter que dans ces tems de malheurs & de larmes, on pût donner une retraite paiſible aux infortunés qui avoient perdu le fruit de tant de peines ! Mais en attendant des ſecours incertains, la mort en a ſurpris une partie dans les

angoiſſes de la faim & du déſeſpoir.

J'ai démontré, ce me ſemble, que les maladies les plus ordinaires auxquelles ſont aſſujetties les perſonnes qui vivent à la Salpétrière, ſont preſque entièrement du reſſort de la Médecine. Les mêmes réflexions ſont applicables aux autres Hôpitaux à ceux même dans leſquels on n'admet que les hommes.

Le nombre commun des malades à l'Hôpital des Gardes-Françoiſes, depuis Mars juſqu'en Juin, eſt de deux cens trente à deux cens ſoixante. Il eſt actuellement de cent cinquante-quatre. (26 Février 1787) Cette différence a ſa ſource dans l'abſence des ſémeſtriers, qui ſe montent, à peu-près, à douze cens Gardes-Françoiſes & autant de Gardes-Suiſſes. A leur arrivée, les malades ſe multiplient; premièrement, parce que les deux Régimens ſont plus complets : en ſecond lieu, parce que ceux qui apportent de

l'argent de leur pays, n'ont pas une vie régulière. Leur inconduite donne lieu aux duels & aux maladies qui ſont la ſuite des débauches de toute eſpèce. Enfin, les hommes qui ont été mal nourris en ſémeſtre, ſupportant difficilement les fatigues du retour, tombent malades à leur arrivée. Il en eſt encore qui ſont bleſſés à leur retour au Régiment. Ainſi, le complet des compagnies, joint aux cauſes d'affections morbifiques dont on vient de lire les détails, donnent à l'Hôpital juſqu'au 20 Juin (tems auquel on renouvelle les congés) le nombre d'hommes malades que j'ai déſigné plus haut.

On obſerve, dans tous les tems, ſoit pendant, ſoit après les congés, que ſur une quantité déterminée, la diviſion à faire en maladies médicales & chirurgicales ſuit la progreſſion d'un tiers de fébricitans, un tiers de bleſſés, & le reſte galeux ou vénériens. Malgré ce partage, les maladies médicales

ſont plus nombreuſes ; on en aura les preuves quand je parlerai du mouvement des Hôpitaux.

Il y a deux cens dix lits toujours remplis à la Charité : ſur ce nombre, on compte quarante-cinq bleſſés : d'après ce calcul, il y a donc à-peu-près une maladie chirurgicale & quatre médicales. Or, ſi nous conſidérons actuellement ce qui arrive dans le mouvement des Hôpitaux, nous trouverons que le nombre des maladies médicales eſt bien ſupérieur à celui que préſenteroit le premier examen, c'eſt-à-dire, la conſidération ſimple de l'état actuel des ſalles qui contiennent des bleſſés & des fébricitans.

Les Commiſſaires de l'Académie des Sciences (1) fixent la durée des maladies à vingt-trois jours à la Charité. Sur cent bleſſés, il n'en exiſtent aſſurément pas dix qui ne ſéjournent plus

(1) Rapport des Commiſſaires, &c. p. 82.

long-tems à cet Hôpital : la raiſon en eſt qu'on ne demande point un lit pour un abcès ſuperficiel, ou une autre affection externe, qui ne préſenteroit pas des ſymptomes d'une certaine intenſité. Si l'on vient à calculer actuellement le nombre des grandes opérations, comme les réductions des fractures, les amputations, la taille, les ouvertures des grands dépôts, les trépans, &c. on verra que ces maladies ſont plus multipliées que celles d'une moindre gravité. Or, il n'eſt aucune de celles-là qui n'exigent un long ſéjour dans les Maiſons de ſanté. Il y a lieu de croire qu'en prenant leur tems moyen, il pourroit s'étendre au moins à deux mois, en les aſſociant avec les affections moins graves. En effet, il n'eſt pas rare de voir des malades garder leurs lits quatre, ſix, huit & dix mois, & quelquefois un an. Qu'on juge actuellement combien de pleurétiques, de péripneumoniques auroient paſſé

ſucceſſivement dans les mêmes lits, pendant un ſi grand laps de tems, & cette comparaiſon donnera l'idée de l'excès des maladies médicales ſur les autres.

Je ne tiens point compte ici de la longueur des ſuppurations chez les ſujets attaqués de ſcorbut, de ſcrophules, parce que les mêmes acrimonies ſe compliquant avec les maladies médicales, ces dernières ſont également prolongées par les mêmes cauſes.

On obſervera qu'en adoptant le calcul de Meſſieurs de l'Académie des Sciences, ſur la durée des maladies de la Charité, je ſuis bien éloigné de réunir tous les avantages qui ſont en faveur de ma thèſe; car leur eſtimation ayant embraſſé les affections morbifiques ſans diſtinction d'eſpèces, il en réſulte que les médicales ſont compriſes dans les chirurgicales, & que l'excès de durée de ces dernières eſt réparti ſur les autres. Or, en les iſolant,

le terme de vingt-trois jours auroit été trop long pour les médicales : circonſtance qui devient une nouvelle preuve de la ſolidité de mon ſyſtême.

Il auroit été néceſſaire, ſans doute, que j'euſſe fait un relevé exact des feuilles des Hôpitaux, pour préſenter, avec plus de préciſion, les objets que j'examine dans cet article ; mais il me ſuffit d'offrir, à cet égard, des vues générales, pour prouver la queſtion que j'ai avancée ci-deſſus.

CHAPITRE IX.

CONSIDÉRATIONS SUR LA DISPROPORTION DU NOMBRE DES MÉDECINS, COMPARÉ A CELUI DES CHIRURGIENS DANS LES HÔPITAUX CIVILS.

EN considérant la disproportion qui existe dans le nombre des maladies médicales proprement dites, comparées avec celui des chirurgicales, on doit être étonné de voir d'un côté un seul Médecin pour tant de malades, pendant qu'on multiplie les Chirurgiens pour un petit nombre de sujets auxquels ils sont tenus de donner des secours. Avant que d'exposer les détails qui manifesteront ce vice d'administration, il me paroît essentiel de développer les motifs d'après lesquels on s'est déterminé à multiplier ainsi les Chirurgiens.

On croit que les premiers aſyles de charité, pour les malades, furent établis par des perſonnes pieuſes, qui conſacrèrent leurs biens au ſoulagement des malheureux attaqués d'affections morbifiques aigues & chroniques; c'eſt ce qui réſulte des recherches de notre Confrère M. Doublet, ſur la formation des Hôpitaux. L'adminiſtration de ces Maiſons ayant été confiée dans l'origine à des Eccléſiaſtiques, il y a apparence qu'ils abandonnèrent aux Chirurgiens, le ſoin des opérations, par la raiſon que *l'Egliſe abhorre le ſang.* Il fut réglé enſuite que des hommes de probité reconnue, choiſis parmi les citoyens, ſeroient chargés du bon ordre & du maintien des Hôpitaux, parce que les abus qui s'étoient introduits dans la perception des revenus, avoient rendu ces aſyles preſqu'inutiles. Or, les Médecins n'ayant obtenu la permiſſion de ſe marier que dans des tems poſtérieurs à cette

réforme, les Eccléſiaſtiques reſtèrent donc long-tems les premiers officiers de ſanté. Cependant, les mariages devenus fréquens, il n'y eut preſque plus de Médecins dans les Hôpitaux, pendant que les Chirurgiens devoient ſe multiplier, leur ordre n'ayant point éprouvé la révolution qui avoit néceſſairement diminué le nombre des autres. Ce ne fut donc qu'un beſoin urgent qui détermina enſuite les différentes adminiſtrations à nommer quelques Médecins qui priſſent ſoin des malades.

Les fréquentes diviſions qui régnoient entre les grands vaſſaux de la couronne, tenant preſque toujours en armes les habitans des différentes Provinces, les maladies chirurgicales étoient néceſſairement fréquentes; par conſéquent, il étoit indiſpenſable d'augmenter le nombre des Chirurgiens, dont les ſervices étoient urgens dans ces tems d'orages.

Peut-être

Peut-être auſſi que la formation des Hôpitaux militaires a ſervi de modèle à celle des civils; car les premiers ont dû exiſter depuis long-tems, quelle que fût leur dénomination. Les Monarques toujours agités de l'amour de la gloire, & du deſir des conquêtes, durent fixer des Chirurgiens à la ſuite des armées. On créa des compagnies d'ordonnances, toujours prêtes à voler au ſecours de l'Etat. Ces hommes de guerre, qu'on ne licencioit plus à la paix, eurent beſoin d'officiers de ſanté : ils eurent beſoin des Chirurgiens qui les ſuivoient dans leurs expéditions. L'augmentation des compagnies diſtribuées dans les différentes Provinces, détermina l'établiſſement des Hôpitaux militaires. Les Potentats, toujours plus attentifs à conſerver les inſtrumens de leur vengeance ou de leur ambition, qu'à ſecourir les ſujets qui ne partageoient point les périls de la guerre, s'occupèrent du ſoin de

multiplier les Chirurgiens. On les raſſembla dans les aſyles deſtinés à recevoir les Soldats malades, afin qu'ils s'inſtruiſiſſent par l'exemple.

Cependant, le luxe de nos armées, la débauche de nos guerriers, leur oiſiveté dans les garniſons, leur foibleſſe acquiſitive faute de travaux qui entretinſſent ou qui développaſſent la force de leur conſtitution, donnèrent naiſſance à beaucoup de maladies internes parmi les Troupes. Les Miniſtres du Département de la Guerre, conçurent alors la néceſſité d'augmenter le nombre des Médecins attachés aux Hôpitaux militaires. On voit, dans ce nouvel établiſſement, le même eſprit national ſe perpétuer parmi les hommes en place : on a eu pour objet, le ſervice actuel des Hôpitaux, & l'inſtruction des Médecins deſtinés à ſuivre les armées. Ces précautions priſes dans des tems où les guerres ſont plus rares entre les Souverains,

prouvent qu'on s'empreſſe d'accorder, de préférence aux Militaires, des ſecours dont la Nation entière a le plus grand beſoin.

Dans cette diſpoſition, les citoyens ne doivent pas penſer qu'on leur tende également une main ſecourable, & qu'on les faſſe participer aux bienfaits qu'on prodigue à cette portion du peuple qui veille à la défenſe commune. Mais puiſque l'indifférence des hommes puiſſans en crédit & en autorité, nous apprend que les ſecours qui nous ſont néceſſaires, n'ont point encore été l'objet de leur attention, c'eſt aux Adminiſtrateurs des Hôpitaux à réparer un oubli d'autant plus dangereux, qu'il eſt plus important pour les malades de recevoir des ſoins mieux dirigés. En effet, le Gouvernement ſe repoſant entièrement ſur leur bonne volonté & leur zèle, de tout ce qui regarde l'adminiſtration des aſyles de charité, la confiance

ſans bornes dont ils jouiſſent, & qu'ils méritent à tous égards, exige qu'ils prennent toutes les précautions néceſſaires pour rendre les Hôpitaux auſſi utiles qu'il eſt poſſible qu'ils le deviennent.

CHAPITRE X.

De la nécessité d'attacher des Médecins aux Hôpitaux comme aides.

Les circonſtances dont on vient de lire l'expoſé, nous conduiſent naturellement à l'examen des fonctions du Médecin. On ſe ſouviendra qu'il eſt toujours queſtion dans cet Eſſai, de ce qui concerne les grands Hôpitaux; c'eſt-à-dire, de ceux où un Médecin eſt chargé de donner ſes ſoins à environ trois cents perſonnes : c'eſt à-peu-près là l'objet du travail de chaque Médecin à l'Hôtel-Dieu de Paris. Car il eſt conſtaté, par le rapport des Commiſſaires de l'Académie, que le nombre ordinaire des ſujets reçus dans cet aſyle, eſt de deux mille cinq cents. S'il y a huit Médecins, le premier nombre diviſé en huit, donne

à-peu-près trois cents douze malades pour chacun. Les autres maiſons de ſanté dont j'ai parlé ailleurs, ne s'écartent guères de cette proportion. Ces données étant convenues, le Médecin, à ſa viſite du matin, fixe pour la journée, la nature des remèdes, le tems de leur adminiſtration, & la manière d'en faire uſage. Il détermine auſſi, dans le même-tems, l'eſpèce & la quantité d'alimens convenables à chaque malade, & les heures auxquelles ils doivent les prendre. Ses fonctions ne s'étendent pas au-delà de ce travail. Mais ces ſecours ſont-ils ſuffiſans? Non, ſans doute; c'eſt ce qu'il faut conſidérer.

Quelle que ſoit la maladie d'un ſujet donné, il y a des circonſtances (elles ſont même fréquentes) qui exigent l'emploi des remèdes actifs. Prenons pour exemple des fièvres humorales avec putridité & ſaburres dans les premières voies : comme ces ſortes

d'affections morbifiques ſont extrêmement communes, je les cite de préférence, afin qu'on ne m'accuſe pas de choiſir celles qui ſerviroient plutôt à confirmer mes idées, qu'à démontrer ſimplement la vérité. Or, ce cas indique les vomitifs les plus énergiques, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont tirés de la claſſe du règne minéral, tel que le tartre ſtibié. Avec quelques précautions qu'on en modère les effets, il n'en réſulte pas moins qu'ils doivent être obſervés par une perſonne inſtruite; ſur tout quand on en fait l'application à une claſſe de citoyens qui n'ont pas aſſez d'intelligence pour ſe conduire d'après les conſeils qu'on leur donne. Ou ils en prennent une trop grande, ou une trop petite quantité, très rarement ce qui eſt ſtrictement néceſſaire.

Dans le premier cas, le remède accable les malades, épuiſe les forces, fatigue les viſcères, les irrite, engorge la tête, détermine des ſecouſſes capa-

bles de briſer les vaiſſeaux, de donner naiſſance aux hernies, & d'augmenter le volume de celles qui étoient peu ſenſibles, occaſionne des ſuperpurgations, la lienterie, la diſſenterie, donne plus de véhémence à la fièvre, change la marche de la maladie primitive, &c. Ces effets dangereux ne manquent guères d'avoir des ſuites funeſtes pour quelques malades.

Dans le ſecond cas, les humeurs ſont agitées ſans évacuations ſuffiſantes; la machine éprouve un tourment inutile, mais ſans ſoulagement: les matières remuées ſans être expulſées, fermentent davantage; la maladie devient plus grave. Il eſt quelquefois trop tard pour réitérer le remède avec utilité; car on ne diſconviendra pas que les perſonnes attaquées d'affections morbifiques, ne ſe préſentent pas toujours au moment de l'invaſion. De-là l'accroiſſement des ſymptomes, celui de la maladie eſſentielle, celui du danger

qu'elle comporte ; d'où la perte inévitable d'un plus grand nombre de malades.

Les infirmiers & les infirmières ſont incapables de modérer ou d'augmenter l'action des remèdes, parce que cette conduite exige des connoiſſances réelles ; telles ſont les ſuivantes.

1°. La comparaiſon des effets réſultans de leur action plus ou moins énergique, effets trop foibles ou trop violens dans un cas donné. Or, cette comparaiſon comporte une étude approfondie de la Médecine, puiſqu'elle ſuppoſe des notions juſtes ſur une maladie déterminée, & une idée exacte du degré auquel les médicamens doivent porter leur action pour être ſalutaire.

2°. L'examen des effets du remède relativement à tel individu plus ou moins irritable, plus ou moins ſuſceptible d'être agité par une ſubſtance donnée, ſuſceptible d'être mus avec excès ; d'où la néceſſité de ſuſpendre

l'action du remède, ou d'en discontinuer l'usage : jugement qui doit être porté dans le moment même. Or, les combinaisons relatives à cet objet sont encore le fruit d'une étude très-approfondie.

3°. L'observation d'un défaut d'action de la part d'un médicament, d'où la nécessité d'en augmenter les doses dans une constitution qui résiste puissamment à l'énergie des substances stimulantes. Or, on ne peut pas douter que des infirmiers ne soient incapables de s'acquitter d'une fonction aussi délicate ; il seroit d'ailleurs imprudent de leur confier des opérations qui peuvent donner naissance à des fautes irréparables.

Je range dans la classe des infirmiers toutes les personnes qui ont la hardiesse de faire la Médecine, sans avoir appris avec un soin extrême, les principes de cette science. Il faudra que ce qu'on appelle *Aides-Chirur-*

giens, dans les Hôpitaux, aient la bonté de ſe trouver compris dans le nombre des perſonnes dont je parle.

Ajoutons encore un exemple des dangers auquel les malades ſont expoſés dans les circonſtances que j'indique. Si un ſujet eſt attaqué d'une maladie inflammatoire comme la pleuréſie, le Médecin preſcrit une ſaignée ſur-le champ. Le pouls étoit dur, tendu & fort : la ſaignée a laiſſé une tenſion qui tient au ſpaſme de la machine, mais qui n'eſt plus l'effet de la pléthore ſanguine. Ce changement s'eſt opéré après la viſite du Médecin qui avoit conſeillé une ſeconde ſaignée avec des reſtrictions. Mais qui comprendra le véritable ſens de ces reſtrictions, qui jugera leur véritable application, qui diſtinguera les nuances difficiles à ſaiſir, d'un pouls qui n'eſt tendu que par un ſpaſme habituel ou momentané, d'avec celui qui ne conſerve de force & de tenſion que par la plénitude ? Sont-ce

des infirmiers, ſont-ce des Eleves en Chirurgie ?

Combien j'aurois encore de réflexions à ajouter ſur le même ſujet, ſans parler des accidens qui demandent un ſecours urgent !

Cependant, en négligeant les précautions que j'indique, la maladie ſuit une marche étrangère à celle qu'elle devoit obſerver ; mais cette marche eſt funeſte. Conſidérons ce qui ſe paſſe dans le monde. Quand un Médecin craint une révolution prochaine dans une maladie, ou quand celle-ci s'annonce avec véhémence, & que ſes ſymptomes croiſſent promptement en nombre & en intenſité, il va plus ſouvent chez le malade, pour ſavoir ſi les accidens n'indiquent pas de nouveaux ſecours. Dans les fièvres avec exacerbation, il viſite la perſonne qui en eſt attaquée à l'heure des redoublemens, pour en diſtinguer le caractère & juger, avec plus de certitude, la

nature des moyens par lesquels il peut combattre ses symptomes. Or, un seul Médecin ne remplira jamais une tâche aussi pénible envers un grand nombre d'individus qui attendent ses secours. D'ailleurs, il est nécessaire que sa visite soit faite à une heure régulière, & qu'elle soit générale : autrement, il n'y auroit plus d'ordre dans le service ; ce qui feroit un inconvénient plus grand, parce qu'il seroit nuisible au plus grand nombre ; or, une méthode semblable est inadmissible dans un Hôpital.

Si l'on fait attention que les redoublemens, dans les maladies fébriles, se manifestent plus ordinairement pendant la nuit, & à différentes heures, comment le Médecin pourra-t-il les observer ? Quand même un zèle indiscret (j'ai presque dit insensé) le porteroit à s'imposer une pareille tâche, combien veut on qu'il vive avec une fatigue aussi extraordinaire ? Je n'

pas qu'il ne ſe trouve des perſonnes aſſez déraiſonnables pour exiger de lui une pareille conduite. Mais par quel hazard ne laiſſe-t-on pas à celui-ci une liberté qu'on ne refuſe pas au Chirurgien-Major ? Quand ce dernier fait ſa viſite, il ordonne les panſemens, tout le reſte de la journée eſt à ſa diſpoſition ; il le donne à des affaires abſolument étrangères aux ſoins qu'il doit aux malades de ſon Hôpital ; coutume aſſez juſte, puiſqu'il peut, ſans inconvénient, être remplacé par les Elèves. Qu'on ne s'attende pas qu'un Médecin devienne eſclave, & qu'on parvienne à le priver de la poſſibilité de donner des ſecours aux perſonnes dont il a la confiance.

Quand il a rempli ſes devoirs envers les pauvres, il ſe doit enſuite à la ſociété. Il ſeroit auſſi coupable en refuſant ſes conſeils aux gens du monde, qu'en privant les indigens de ſes ſoins.

CHAPITRE XI.

MÉTHODE A SUIVRE DANS LE CHOIX DES MÉDECINS QU'ON DOIT ATTACHER AUX HÔPITAUX.

PAR tout ce qui précède, on eſt perſuadé qu'il eſt néceſſaire de faire des changemens dans la manière d'exercer la Médecine des Hôpitaux. Ces changemens conſiſtent dans les ſecours utiles aux malades, ſoit pendant le cours de la journée, ſoit pendant la nuit, indépendamment de la viſite du Médecin. Ces ſecours, que les circonſtances indiquent, exigent la préſence de perſonnes inſtruites des différentes ſciences dans leſquelles conſiſte eſſentiellement la Médecine. Il ſuit de ces obſervations, qu'il eſt au moins auſſi indiſpenſable d'avoir des jeunes Médecins dans les Hôpitaux, que des Eleves en Chirurgie.

Les précautions néceſſaires pour en faire un choix convenable ſont indiquées par les uſages qu'on ſuit dans tous les concours : ce ſont les ſuivantes.

1°. Les Médecins dont j'ai démontré l'emploi indiſpenſable, ne pourront être choiſis qu'au concours.

2°. Chaque concurrent donnera des preuves de trois années d'études ſuivies dans une univerſité.

3°. Il préſentera des atteſtations de *vie & mœurs* qui ſoient les garans des ſûretés qu'on eſt en droit de prendre ſur ſa perſonne.

4°. Son tems de ſervice ſera fixé à trois ans, ſans y comprendre les tems de mutation dont je parlerai ailleurs.

5°. Il ſera ſoumis aux ordres du Médecin en chef, pour l'utilité du ſervice.

6°. Il ne pourra ſe faire remplacer par aucun de ſes Confrères, hors le cas de néceſſité, & ſans en avoir obtenu la permiſſion du Médecin en chef.

7°. Il aura le droit d'exiger, au ſortir de l'Hôpital, après ſes trois ans de ſervice, des atteſtations relatives à la régularité de ſa conduite, & à la manière dont il aura rempli ſes devoirs. Ces atteſtations ſeront ſignées par le Médecin en chef & un des Adminiſtrateurs qui aura bien voulu ſe charger de l'inſpection de cette partie d'adminiſtration.

Comme ces différentes propoſitions ſont ſuſceptibles d'un développement qui en établiſſe les rapports, il eſt néceſſaire de les conſidérer dans les détails qu'elles préſentent.

1°. *Les Médecins (qu'on doit regarder comme AIDES) ne pourront être choiſis qu'au concours*; c'eſt la ſeule forme d'après laquelle il ſoit poſſible de porter un jugement aſſuré ſur les concurrens, puiſque c'eſt par elle qu'on diſtingue le mérite de chacun d'eux.

Je n'ignore pas que des jeunes gens inſtruits ne ſoient quelquefois effrayés

de ces sortes de disputes; par conséquent, ils ne se montrent pas réellement ce qu'ils sont en effet : on est donc exposé à préférer des sujets moins instruits que ceux qu'on refuse. Cependant, quelle autre méthode adopter qui ne favorise pas davantage les injustices ou la partialité; car les considérations, les recommandations, & les affections particulières, prévaudroient presque généralement dans le choix des sujets destinés à remplir les places que je suppose établies; ce qui feroit un inconvénient infiniment plus grand que celui qui résulte de la première forme indiquée.

Un concours ne suffit pas pour rendre une justice exacte & rigoureuse, parce qu'en déterminant d'avance le sujet des thèses, il est possible de favoriser quelques personnes, en leur communiquant l'objet des disputes. Pour éviter les erreurs qui dépendroient de ces préférences marquées, on aura un ouvrage relatif à l'objet du concours, & on

prendra la première queſtion qui ſe préſentera à l'ouverture du livre. Avec cette précaution, perſonne ne connoîtra, avant le tems, la matière à traiter par les concurrens.

Le concours formera un examen ſur les différentes parties eſſentielles à la Médecine, c'eſt-à-dire, que les ſujets du concours ſeront tirés, 1°, des différentes ſciences phyſiques, telles que la Chymie, l'Anatomie & la Phiſiologie : 2° des ſciences purement médicales, telles que la Pathologie & la Thérapeutique.

Le Médecin de l'Hôpital ſera juge du concours : on lui aſſociera deux de ſes Confrères choiſis dans les compagnies ſavantes. Ils ſeront accompagnés des Adminiſtrateurs qui ſeront convenus de ſe rendre à l'examen, & particuliérement de celui qui aura cette partie d'adminiſtration ſous ſon inſpection.

2°. *Chaque concurrent donnera des preuves de trois années d'études....*

Pour faire le ſervice fixé par les obſervations précédentes, il eſt néceſſaire que les Médecins admis à l'Hôpital ſoient inſtruits. En fixant trois années de cours, ce n'eſt peut-être pas aſſez exiger ; mais comme il ſe trouve des hommes d'une grande pénétration, & qui ſe livrent avec ardeur à l'étude, ceux-là ſeront capables de remplir les devoirs qu'on leur aura preſcrit, après le tems de travail déterminé précédemment. D'ailleurs, le concours ne laiſſant aucune incertitude ſur le choix des ſujets, on ne ſera pas trompé dans ſes eſpérances relativement au ſervice qui leur ſera impoſé.

On obſervera que le concours donne aux anciens étudians la facilité d'obtenir les places dont nous parlons. Il y a lieu de penſer que ces derniers ſe préſenteront en grand nombre, par la raiſon qu'étant ſur le point de terminer leurs études, la pratique de la Médecine les intéreſſe davantage, & leur devient

plus néceſſaire : ils connoiſſent mieux e beſoin de s'y appliquer ; par conſéquent, les facilités qu'on leur offriroit de ſatisfaire leur inclination à cet égard, ne peuvent pas manquer de leur être agréables.

3°. *Il préſentera des atteſtations de vie & mœurs....* Cette condition eſt indiſpenſable pour admettre des jeunes gens dans un Hôpital. L'aſyle des indigens doit être plus reſpecté que les palais des grands. On ne manque point impunément à ceux-ci ; leur vengeance eſt auſſi prompte qu'elle eſt ſévère : on leur porte d'ailleurs une ſorte de reſpect que l'habitude a rendu général ; ce ſentiment éloigne de toute action qui pourroit leur déplaire. Il n'en eſt pas de même du pauvre ; ſans appuis, ſans ſecours, on peut l'outrager preſque ſans crainte d'être puni de l'injure qu'on lui a faite. Accoutumé à l'indifférence qu'on a univerſellement pour lui, il ſait que perſonne ne prendra ſa défenſe ; c'eſt à

lui, tant qu'il conſerve ſes forces, à faire choix des moyens qu'il juge à propos, pour obtenir la réparation des torts qu'on lui a fait ſupporter. Mais l'aſyle qu'on offre à ſes infirmités eſt un lieu reſpectable, c'eſt un bienfait de la Nation. Le bienfait ſeroit incomplet, ſi, pendant qu'on ſoulage le malheureux dans ſes douleurs phyſiques, on accabloit ſon cœur par des peines. Les ſollicitudes ne ſont pas des maux moindres que les ſouffrances du corps. On manqueroit donc, à tous égards, le but qu'on ſe propoſe, ſi l'on n'accordoit aux pauvres admis dans les Hôpitaux, que les ſecours de la Médecine ; l'humanité veut que celui qui ſe livre aux ſoins généreux de rendre la ſanté à l'indigent, eſſuie auſſi ſes larmes. Il faut qu'un citoyen malheureux reconnoiſſe à l'abord de celui qui s'approche pour le ſoulager, cet empreſſement, ce zèle & cette bonté avec laquelle une ame compâtiſſante vient à l'aide des miſéra-

bles. Il faut que le pauvre doute ſi le Médecin qui s'occupe de ſes maladies ne ſouffre pas autant que lui même; qu'il béniſſe le lieu qu'on a conſacré à la guériſon de ſes infirmités, & qu'en rentrant dans le monde, il diſe à ſes compagnons d'infortune : « Amis, je n'aurois pas » penſé qu'on pût éprouver quelque ſatisfaction dans les accès d'une douleur » déchirante; cependant, j'ai quelquefois » oublié mes maux, en voyant venir à » mon ſecours ces hommes charitables, » qui s'empreſſoient de mettre fin à mes » peines. Je les ai vus ſouffrir de mes » tourmens; & pendant qu'ils étoient » occupés à calmer leur violence, je » ſentois le courage & la tranquillité » renaître dans mon eſprit; peu s'en » falloit que je n'ignoraſſe, en les écou- » tant, lequel étoit le plus vivement » affecté du conſolateur ou du malade ».

Ces principes ſont dans le cœur de preſque tous les étudians en Médecine : nés de parens honnêtes, leur éducation

eſt diſtinguée : la bienfaiſance & l'humanité ſont les principales vertus auxquelles on a formé leur jeuneſſe : l'exemple leur en a fait un devoir inviolable. Leur conduite a toujours été marquée, dans les Hôpitaux, par des traits de bonté & de compaſſion. On ne doit donc pas craindre qu'ils méritent les reproches qu'on a fait ſi ſouvent & avec raiſon, à d'autres perſonnes dont la rudeſſe & le défaut d'uſages rend les procédés malhonnêtes envers les pauvres.

4°. *Son tems de ſervice ſera fixé à trois ans.* Ce terme peut n'être pas de rigueur, & l'on pourroit, à cet égard, prendre des tempéramens que les circonſtances indiqueroient. On obſervera toutefois que cet eſpace de tems eſt, en quelque ſorte néceſſaire, pour que l'Hôpital retire de lui des ſervices marqués. L'on a droit d'exiger la continuation de ſon travail, comme une eſpèce de tribut qu'il doit au lieu où il a été

été formé à la pratique. Il doit auſſi une portion de ſon tems & de ſes ſoins aux pauvres. Il eſt bon qu'il rempliſſe de bonne heure un devoir auquel il eſt aſſujetti toute la vie. Ces conſidérations ſeront les motifs qui le détermineront toujours à ſouſcrire à la loi qui lui eſt impoſée dans cet article.

Pendant les premiers mois, il n'auroit pas la méthode & le diſcernement néceſſaires pour remplir les occupations auxquelles il eſt deſtiné. Ses premières fonctions s'exerceront avec crainte ; mais cette crainte eſt précieuſe, parce qu'elle eſt l'effet de la prudence ; qualité qui fait éviter les erreurs, fruits malheureux de la préſomption & de la fauſſe ſécurité des ignorans. Ce ne ſera qu'après être habitué au ſervice, que ſes ſoins deviendront véritablement utiles.

Ces remarques nous apprennent qu'il y auroit un inconvénient à recevoir en

même tems, ou dans un même concours, les Médecins des Hôpitaux, parce qu'aucun d'eux ne ſeroit au fait du travail dont il doit s'acquitter. Il en réſulteroit, pour le Médecin en chef, un embarras & une gêne fatiguante. On évitera ces déſagrémens par un concours renouvellé chaque année, ou à des époques plus rapprochées, afin qu'il ne ſorte à la fois qu'un Médecin interne, qu'on remplacera dans le tems même de ſa ſortie. De cette manière, les derniers reçus auront l'avantage d'être réunis avec des anciens capables de les aider de leurs conſeils & de diriger leur ſervice quand ils craindront de s'en écarter.

5°. *Il ſera ſoumis aux ordres du Médecin en chef, pour l'utilité du ſervice.* Il n'y a point d'autre marche à ſuivre dans la diſtribution d'un grand travail; autrement, tout eſt confuſion, & le ſervice eſt négligé, ou il ne ſe fait

point du tout. Le Médecin en chef eſt le ſeul Juge des obſervations dont il faut tenir compte, par rapport à l'action des remèdes ſur tel ou tel individu; lui ſeul peut preſcrire l'eſpèce de ſecours néceſſaires à un malade déterminé, & indique les moyens qui lui ſont applicables dans les cas qu'il aura prévu. Il reſte auſſi d'autres objets à conſidérer relativement à cet article ; mais ils trouveront mieux leur place, quand je parlerai des avantages que les Hôpitaux retireroient du plan que je propoſe, & de ceux qui en réſulteroient pour la Médecine en général. Quoique j'aie déjà traité ce ſujet en partie, j'aurai encore d'autres réflexions à réunir aux précédentes.

6°. *Il ne pourra ſe faire remplacer....* La raiſon en eſt que ſon travail étant convenu, il a été fixé ſuivant ſa capacité. Or, en chargeant un autre de ſon emploi, celui-ci n'auroit pas reçu

les mêmes instructions ; par conséquent, le service seroit defectueux, & l'utilité qui doit résulter de son assiduité, ne pourroit plus avoir lieu. Si le chef lui a donné des ordres importans qu'un autre ne puisse pas exécuter, le premier est trompé dans son attente. Cette omission de devoirs de la part du Médecin interne, étant quelquefois liée à la vie d'un malade, devient un abus de confiance & une négligence criminelle & punissable.

Il est donc de la plus grande importance que le Médecin en chef ait une sorte d'inspection sur les Médecins internes, par rapport au service ; inspection qui comprend aussi la connoissance de leur conduite dans les infirmeries ; car c'est de cette supériorité apparente ou réelle, que doit résulter le bon ordre & une sorte de discipline, nécessaires pour maintenir des jeunes gens dans les bornes du devoir & des bienséances.

7°. *Il aura le droit d'exiger.... des atteſtations....* C'eſt un acte de juſtice auquel on ne peut pas ſe refuſer : je dirai plus ; c'eſt un devoir auquel on eſt tenu eſſentiellement envers des perſonnes qui ont rendu des ſervices. C'eſt la ſeule récompenſe à laquelle le Médecin interne puiſſe prétendre : lui refuſer des témoignages ſatisfaiſans, quand il les aura mérités, ſeroit manquer à la gratitude & à la bienveillance dont il s'eſt rendu digne par ſa conduite.

Ces atteſtations ont encore un autre objet intéreſſant pour le Médecin ; elles ſont la preuve de ſes travaux, de ſon application à la Médecine pratique, & de ſa capacité à remplir les devoirs que ſon état lui impoſe. Elles apprennent donc au public qu'il avoit mérité d'être diſtingué parmi ſes concurrens, par la manière dont il a fait ſes études ; qu'on l'avoit préféré aux autres pour remplir la place qu'il a obtenue dans un

Hôpital ; que ſes connoiſſances ſe ſont multipliées dans un lieu d'inſtruction, & que, par toutes ces raiſons, il mérite une conſidération particulière qui l'élève au deſſus du commun de ſes Confrères.

CHAPITRE XII.

DES AVANTAGES QUE LA MÉDECINE RETIREROIT DE L'EXÉCUTION DES PROJETS PROPOSÉS.

APRÈS avoir démontré de quelle utilité ſeroit pour le ſervice des Hôpitaux, l'exécution du plan dont on vient de lire l'expoſé, il eſt néceſſaire que j'indique maintenant les avantages qui en réſulteroient pour la Médecine en général.

Perſonne ne doute que le Médecin, inſtruit par les grands maîtres & par des études particulières, n'ait pas acquis le degré de perfection auquel il peut parvenir. Il en eſt de cette ſcience comme de toutes celles qui conſiſtent non-ſeulement dans les combinaiſons du jugement, mais encore dans l'application des connoiſſances acquiſes. L'homme

érudit se feroit une fausse idée des maladies, s'il ne les considéroit que dans les livres : la raison en est que les Auteurs, en traitant d'une affection morbifique déterminée, sont forcés à l'isoler, en la présentant avec ses principaux caractères, pour la rendre reconnoissable & pour en donner une idée précise. Mais les accidens étrangers qui se combinent avec elle, ne sont point & ne peuvent point être le sujet de leurs documens. En effet, s'il falloit rendre compte dans l'enseignement, de toutes les complications dont les maladies sont susceptibles, l'instruction de chacune d'elles, exigeroit un Traité entier de Médecine. Or, au lieu de rendre les préceptes plus clairs & plus intelligibles, ils paroîtroient au contraire, incompréhensibles ; car l'esprit ne saisiroit point cette variété immense d'objets.

Quand même on parviendroit à classer dans sa mémoire, cette multitude d'idées, qui n'ont pas toujours une liai-

ſon très-apparente les unes avec les autres (puiſque les effets phyſiques dont elles ſont les ſuites, dépendent ſouvent de cauſes oppoſées) on n'auroit pas encore acquis tout ce qu'on doit ſavoir. Il faudroit apprendre quelle peut être l'influence de l'âge, du ſexe, du tempérament, du climat, des habitudes, de la nourriture, des diſpoſitions morales actuelles, &c. ſur telle ou telle affection. Or, ces apperçus ne pouvant être liés parfaitement enſemble par le caractère d'une maladie donnée, il s'en ſuit qu'on ne les diſtinguera jamais par la réflexion.

Il n'y a donc qu'un moyen de tirer un profit réel des études de la Médecine ; c'eſt d'appliquer les principes d'après leſquels le jugement dirige ſes opérations, à une circonſtance donnée.

S'il exiſtoit un jeune Médecin parfaitement inſtruit, qui n'eût jamais vu de malades, & qui n'eût pas ſuivi les

révolutions d'une affection morbifique; ſi on le plaçoit à côté d'un homme attaqué d'une fièvre inflammatoire, la multitude de ſymptomes qu'il obſerveroit, le mettroit dans l'impoſſibilité d'en porter un jugement aſſuré, & de fixer un plan de curation convenable. Mais quel ſeroit ſon embarras, ſi tout-à coup deſtiné à donner ſes conſeils à pluſieurs perſonnes dans des états très-différens, il retrouvoit des ſymptomes ſemblables chez les unes & les autres. Cependant, cette reſſemblance apparente exiſte conſtamment dans les maladies fébriles. Qu'on ajoute maintenant à ces remarques les conſidérations priſes de l'état de chaque individu, d'après leſquelles on eſt forcé à varier le traitement; dans quelle confuſion d'idées & dans quelle incertitude, ne ſe trouve pas un homme inſtruit, mais qui n'a pas eu le tems de ſe faire à l'aſpect des maladies? Il reſſemble à ces Naturaliſtes, ſavans dans leur cabinet, où chaque mine

métallique, bien étiquetée & bien choiſie, préſente toujours des caractères diſtincts; mais ſi on les deſcend dans les abîmes où les métaux ſont confondus entr'eux, comme avec les terres & les pierres qui les environnent, ils n'y apperçoivent plus que des productions informes, dont ils ne reconnoiſſent point les différences. L'enveloppe qui recouvre un métal précieux, ne leur laiſſe plus diſtinguer la ſubſtance qu'elle contient.

Il en eſt de même des maladies; elles ont des enveloppes communes, à travers leſquelles un œil qui n'eſt pas exercé n'apperçoit preſque rien dans les premiers tems. Mais le Médecin en chef en faiſant obſerver les accidens principaux, met la maladie au grand jour. Il fait connoître les complications & l'influence du tempérament, & des autres attributs du ſujet, par des réflexions ſimples. Par cette méthode, il donne à ſes Diſciples la facilité de

juger les motifs qui le déterminent à préférer tel moyen curatif à tel autre qui leur auroit paru plus convenable à l'état apparent du malade. Alors, les penſées qui ſe préſentoient en foule à leur imagination, ſe claſſent d'une manière nette, & viennent naturellement s'adapter à la circonſtance qui les occupe. Cette marche ſuivie pour tous les accidens qu'on obſerve dans un grand nombre d'individus, les rappelle aux véritables principes qui avoient été le ſujet de leurs premières études. Leur doctrine appuyée ſur ces deux baſes, devient la ſource de leurs progrès rapides dans la pratique.

S'il eſt des hommes qui puiſſent tirer un grand avantage des ſciences qui ſont en même-tems théoriques & pratiques, ce ſont ceux qu'on a dirigé par la méthode que j'indique. Mais cette méthode, pour être parfaite, exige encore d'autres études; c'eſt l'obſervation continuée de la marche des maladies;

par conſéquent, il eſt néceſſaire que les jeunes Médecins s'appliquent à ſuivre les révolutions auxquelles une affection morbifique eſt aſſujettie par ſon caractère, & à diſtinguer les efforts de la nature, qui tendent à la guériſon, d'avec ceux qui accélèrent la mort du malade. En effet, on ne parvient bien à juger quelle ſera la terminaiſon d'un ſymptome donné, qu'en examinant attentivement les déſordres qu'il occaſionne, & ceux qu'il fait diſparoître. Diſons ſans crainte une vérité qui ſera avouée des grands Praticiens. S'il falloit créer la pratique de la Médecine, il ſeroit indiſpenſable qu'un Phyſicien parfaitement inſtruit des loix de l'économie animale, obſervât la marche des maladies, ſans la troubler par aucun ſecours, & qu'il cherchât dans les cadavres les ravages qui auroient été l'effet de la maladie même. Les remarques qu'il auroit faites, & qu'il auroit multipliées dans des circonſtances égales, forme-

roient un code de doctrine invariable, par rapport aux indications. Ces principes ſolidement établis, les moyens curatifs ſe préſenteroient d'eux-mêmes à l'eſprit; & la Médecine deviendroit comme la juriſprudence des bonnes Républiques, un recueil de Loix fixes, dont l'application pourroit toujours être juſte pour un eſprit cultivé.

Ce ſentiment ſe rapproche de celui des anciens ; ils vouloient qu'on obſervât la marche des maladies nouvelles, ſans l'interrompre par des moyens curatifs, afin d'apprendre de la Nature même, quelles étoient les reſſources dont elle uſoit dans la guériſon. Ils ne s'écartoient point de ces principes dans les épidémies. Les Modernes en ont quelquefois donné l'exemple. Mais quelque judicieux que ſoient ces préceptes, il y auroit de l'inhumanité à s'y conformer entièrement. Ce ſeroit une barbarie, ce ſeroit un crime, de refuſer à un citoyen, les ſecours que ſon

état exige, en reſtant ſpectateur du danger auquel il eſt expoſé.

Les connoiſſances accumulées pendant tant de ſiècles pour parvenir juſqu'à nous, ne permettent plus aux Médécins de faire de ſi cruels ſacrifices; l'hiſtoire des maladies eſt écrite avec toute l'exactitude qu'on peut deſirer; mais il n'en importe pas moins aux jeunes Médecins de s'appliquer à connoître aux lits des malades, les traits hiſtoriques qu'ils ont appris dans les livres. Il eſt tems de conſidérer quels ſervices une ſemblable inſtruction les met à portée de rendre à la Médecine.

CHAPITRE XIII.

De la nécessité de fixer l'opinion, sur l'espèce de mérite qu'on doit accorder aux Auteurs.

Cette ſcience, comme toutes les autres, eſt le réſultat des réflexions des hommes. Chaque Auteur a donné ſon ſentiment; quand ſes principes ont été faux, ſa doctrine eſt devenue dangereuſe. Sa réputation n'a pas toujours eu pour compagne, la vérité de ſes dogmes. Il y a d'ailleurs dans toutes les choſes de jugement, une manière inſidieuſe de captiver les ſuffrages, quand on met les évènemens vraiſemblables à la place des faits. Cette manière perverſe d'enſeigner, eſt d'autant plus ſéduiſante, qu'elle eſt préſentée avec plus d'eſprit & avec un plus grand

appareil de ſavoir. En effet, comment alors diſtinguer la vérité, ſi on n'eſt pas ſoi-même plus inſtruit que celui qu'on a choiſi pour maître? Si l'autorité qui naît d'une eſtime généralement accordée à un Auteur, contribue encore à augmenter la confiance qu'on a dans ſes maximes, à quelles erreurs ne doit-on pas ſe livrer, ſi ſes Ouvrages ont de faux principes pour baſe? Or, tel eſt l'effet de la ſcience dont je parle; les livres les plus recommandés offrent ſouvent aux lecteurs des doctrines oppoſées; de leur étude doit réſulter fréquemment de l'incertitude dans l'opinion, & quelquefois le choix de faux principes. Il n'eſt perſonne de nous qui n'ait été expoſé à ces erreurs. Qu'on juge maintenant combien il a fallu de travaux pour embraſſer le ſentiment qui étoit appuyé par les meilleures preuves? Qu'on conçoive quelle juſteſſe de diſcernement on doit apporter dans ſon inſtruction, pour ne pas marcher

au hazard, & s'égarer dans la route qu'on vouloit ſuivre. Si l'on convient encore que tous les hommes qui ſe ſont deſtinés au même état, n'aient pas une égale aptitude à diſtinguer la vérité, ceux qui s'en ſeront écartés, rendront de bien mauvais ſervices aux perſonnes dont ils auront obtenu la confiance.

On pourroit prévenir les inconvéniens inſéparables du défaut d'inſtitution dont je parle. Pour parvenir à remplir un objet auſſi important, il ſeroit néceſſaire qu'on paſſât en revue les Auteurs les plus célèbres, en mettant à côté de leurs écrits, les notes qu'on auroit accumulées par une obſervation longtems répétée; travail immenſe, qui ne peut être exécuté que dans un lieu où l'on réunit un grand nombre de malades de la même eſpèce. En comparant enſuite ces notes avec les Ouvrages qui nous auroient été tranſmis, on apprendroit à diſtinguer les Auteurs

qui ont bien connu la nature, d'avec ceux qui l'ont préſentée ſous un faux aſpect. Un jugement qui auroit pour baſe les précautions que j'indique, épargneroit aux étudians de longues recherches ; il rendroit l'étude de la Médecine plus facile & plus ſûre ; & l'on ne verroit plus la différence des opinions inquiéter les malades, & les expoſer à confier imprudemment leur ſanté à des hommes qui n'auroient pas mérité leur confiance. Les notes dont je parle ſeroient réunies par les anciens Médecins internes : on les multiplieroit dans différens Hôpitaux & dans différentes Provinces, pour ne pas confondre, avec les accidens de la maladie eſſentielle, ceux qui naîtroient de l'influence du lieu, de la ſaiſon, &c. La rédaction ſeroit faite par les Médecins en chef des Hôpitaux, ou par une compagnie ſavante. Ce ſervice rendu pendant vingt ans à la Patrie, lui ſeroit plus utile, ſans doute, que ces concours

annoncés ſur de petites queſtions dont on ſait l'objet des grands prix ſi honorables pour ceux qui les remportent.

La rédaction de cet Ouvrage exige un plan très-ſimple, & qui ne laiſſe aucune incertitude ſur la doctrine de chaque Auteur; par conſéquent, il doit différer entièrement de la méthode qu'Haller avoit adoptée pour diſtinguer les Ouvrages dont il recommandoit la lecture aux jeunes Médecins. Sa méthode conſiſte à déſigner par des ſignes particuliers, le degré d'excellence d'un Auteur, & la préférence qu'on doit lui accorder; mais on conçoit que le but que nous nous propoſons n'eſt pas rempli par le plan de Haller.

Afin de donner une idée plus juſte des travaux que nous croyons utiles à exécuter, nous expoſerons notre méthode par l'exemple ſuivant. Morthon & Sydenham ont traité de la petite vérole. L'un & l'autre ont ſuivi une

marche oppoſée : le premier en faiſant un abus dangereux des remèdes incendiaires, & l'autre en les proſcrivant preſqu'univerſellement. Il eſt donc queſtion maintenant d'indiquer en quoi conſiſte l'erreur de ces deux Auteurs célèbres.

Si la maladie dont nous parlons avoit une marche uniforme, ſi elle étoit toujours accompagnée des mêmes accidens, ſi l'influence du climat, ſi celle des habitudes, de la conſtitution du ſujet, &c. n'y apportoient pas quelques variétés, ſans doute qu'un plan de curation, fixé d'après des vues déterminées, ſuffiroit conſtamment pour opérer la guériſon. La difficulté conſiſteroit donc ſeulement dans le choix de la méthode : l'obſervation apprendroit quelle ſeroit celle de Morthon ou de Sydenham, à laquelle on devroit accorder la préférence, & alors tout le travail à faire, ſur cet objet, ſeroit arrivé à ſa perfection.

Mais la différence de ſymptomes qui chez les uns, annonce la difficulté de l'éruption faute de forces, tandis que les facultés trop actives chez d'autres individus, exigent qu'on diminue leur action, le degré de malignité ou de putridité qui accompagne quelquefois cette maladie, quoique très-ſouvent elle ſe montre avec un caractère inflammatoire, ſont les motifs qui doivent forcer les Praticiens à varier leurs traitemens, ſuivant que les circonſtances l'indiquent. Comme ces différences ont été apperçues par les Auteurs, il reſte donc à prendre, dans leurs Ouvrages, ces caractères variés qu'ils ont bien ſaiſis, & qu'ils ont bien préſentés, pour en former un corps de doctrine convenable à tous les cas.

C'eſt préciſément en ſuivant cette marche qu'on parviendra ſûrement à indiquer les erreurs qui rendent, à quelques égards, leurs écrits dangereux pour les Médecins qui n'auroient pas

encore les connoiſſances néceſſaires, ſans leſquelles ils ne parviendront point à éviter les mêmes défauts. Or, le plan que nous propoſons les ſauveroit de ces mépriſes, inévitables en ſuivant l'opinion excluſive d'un Auteur célèbre.

Ce que nous diſons de la petite vérole eſt applicable à toutes les autres maladies. Il réſulteroit donc du travail projetté une baſe fixe, une doctrine certaine, & une inſtruction aſſurée pour les Médecins. On abrégeroit encore leurs travaux, en leur épargnant la peine d'une comparaiſon pénible entre les différens Auteurs ; comparaiſon dont le réſultat ne ſeroit pas toujours en faveur de la vérité, quand on ne pourroit pas recueillir des faits aſſez nombreux pour aſſeoir ſon opinion d'une manière invariable.

CHAPITRE XIV.

COMMENT ON DOIT CONCEVOIR L'UTILITÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

QUELQUES perſonnes ne manqueront pas de trouver l'exécution de ce plan impraticable, & d'en exagérer les difficultés, parce qu'elles ne concevront pas la manière d'entreprendre, avec fruit, un grand travail. Ramenons-les à la conſidération d'objets plus faciles à ſaiſir, & fixons maintenant les eſprits deſtinés à s'occuper de petits détails, ſur des ſujets phyſiques dont on leur ait fait apprécier la valeur.

Il eſt d'expérience que la connoiſſance des tems eſt utile à la Médecine; il s'agit ici des ſaiſons & des variations qui arrivent dans leurs cours. Mais, croit-on qu'en raſſemblant des obſerva-

tions

tions météorologiques tirées de to les cantons, pour en former un appe çu général, on aura acquis quelques lumières ſur le point de phyſique dont je parle ? Il me ſemble que chaque lieu, chaque expoſition, chaque emplacement offre, à cet égard, des variétés infinies ; en ſorte que dans une ville de médiocre étendue, mais placée ſur des terreins de différente hauteur, recevant en divers quartiers une action différente de la part des courans d'air & de l'aſpect du ſoleil, &c. il y aura des réſultats très-oppoſés dans l'obſervation médicale. Cette propoſition eſt prouvée par des faits. J'ai vu (& tous les Médecins ont vu comme moi) dans les villages mêmes, le quartier expoſé au midi attaqué d'une maladie épidémique, dont le quartier oppoſé étoit complètement exempt. Quelle influence ont donc eu, ſur le dernier, les brouillards de tant de jours déterminés, la continuité de tels vents, l'action de la

chaleur ou du froid, &c. &c.? Si les observations météorologiques sont de quelque utilité, c'est en considérant ce qui se passe dans un lieu circonscrit, sans en prétendre faire l'application à d'autres; mais dans cette hipothèse, il est essentiel de tenir compte de l'humidité habituelle ou accidentelle de l'air, de sa pureté, ou de son mélange avec des substances aériformes mal faisantes, du tems ou elles sont plus sensibles par leurs effets, &c. circonstances qui exigent un examen suivi dans le même lieu, indépendamment des quartiers environnans.

Les variations des tems n'ont pas seulement une influence marquée sur la naissance des maladies; mais les grands changemens qui se passent rapidement dans l'atmosphère, portent aussi leurs impressions sur les affections fébriles. On remarque que les crises sont ou retardées ou incomplètes dans les tems où les vents soufflent avec vio-

lence. Ceux du Nord font particulièrement éprouver aux malades, des ſymptomes irréguliers que ne comporte point le caractère de l'affection eſſentielle : telles ſont les agitations accompagnées d'une chaleur brûlante & d'une ſéchereſſe à la peau ; phénomènes qu'on obſerve dans les fièvres humorales, lorſque le vent paſſe promptement du Midi au Nord. Ces variations ſont plus manifeſtes dans les ſujets qui ont la fibre très mobile. Elles ſont très-faciles à diſtinguer dans les fièvres catarrhales & rhumatiſmales. On les retrouve auſſi dans les maladies chroniques, chez les perſonnes qui ont des humeurs errantes : elles changent viſiblement la ſanté de celles qui ont un tempérament foible, & leur occaſionnent des accès de fièvre anomale, ſoit en agaçant le ſyſtême nerveux, ſoit en ſupprimant la tranſpiration, & ſouvent en exerçant les deux actions en même tems.

Il ſeroit donc indiſpenſable de conſidérer en quoi conſiſte eſſentiellement l'action de l'atmoſphère ſur l'économie animale, dans l'état de maladie aigue & chronique. On parviendroit à cette connoiſſance en rapportant ſur un tableau la ſituation journalière des malades, avec des colonnes contenant les viciſſitudes de l'atmoſphère, & faiſant enſuite une comparaiſon de la marche des maladies dans un tems fixe & dans les grandes variations.

Cette eſpèce de travail formeroit un des objets d'obſervations de la part des Médecins attachés aux Hôpitaux.

CHAPITRE XV.

MANIÈRE D'OBSERVER LES MALADIES POUR OBTENIR UN RÉSULTAT PLUS CERTAIN.

MALGRÉ l'exactitude des Auteurs qui nous ont précédé, on nous croit bien éloignés d'avoir une hiſtoire complète dans ſes détails, de la plupart des maladies. Les compagnies ſavantes perſuadées de cette vérité, propoſent chaque jour, aux recherches des Médecins, des travaux ſur cet objet; mais le nombre des obſervations qu'on parvient à réunir dans une pratique nombreuſe ſur un ſujet iſolé, eſt encore bien petit en comparaiſon de celles que fournit un grand Hôpital. C'eſt donc-là qu'on peut véritablement acquérir des connoiſſances poſitives ſur les diffé-

rens points de doctrine médicale qui ont besoin d'être considérés sous tous les aspects.

Pour remplir ce projet immense, on écriroit la marche d'une maladie donnée dans tous les sujets qui en auroient été attaqués, avec le précis de tous les symptomes qui s'y seroient remarqués. Après avoir obtenu une collection nombreuse de faits, on rediger oit ces observations pour en tirer des préceptes utiles, qu'on compareroit encore avec les Ouvrages des Anciens & des Modernes, & on pourroit se flatter alors d'avoir réuni tout ce qui sert à fixer le diagnostic, le pronostic, & la curation d'une affection morbifique.

Ce travail de détail ne peut être exécuté que par des Médécins attachés aux Hôpitaux, & forcés, par leur place, à séjourner dans les salles d'observation; destinés enfin à tenir un compte régulier de ce qui se seroit

paſſé en leur préſence, pour qu'il en réſultât cette maſſe de connoiſſances dont on tireroit l'extrait dont j'ai parlé ci-deſſus.

Ces recherches achevées ſur un ſujet donné, on paſſeroit ſucceſſivement à toutes les maladies, en les examinant avec la même attention, & l'on parviendroit un jour à rendre la doctrine parfaitement ſtable : bien entendu qu'on tiendroit compte des accidens qui dépendent du lieu, des uſages, de l'air ambiant, &c. parce qu'en comparant les tables noſologiques, ainſi faites en différens endroits, on auroit la Médecine particulière de chaque endroit, & celle qui convient à tous.

Il n'eſt pas douteux que des hommes formés à une inſtruction auſſi préciſe, ne doivent être conſidérés comme des citoyens précieux à l'Etat. Cette vérité n'a pas beſoin d'être préſentée dans ſes détails, pour être généralement ap-

préciée. Ils seroient d'autant plus essentiels à la société, qu'ils seroient parvenus au degré de science qui les mettroit à portée de rendre de plus grands services. Ce ne seroient pas seulement des Médecins instruits de la théorie des sciences physiques, comme ceux qui quittent les Ecoles ; ils seroient encore habitués à une pratique d'autant plus assurée, qu'elle seroit le fruit d'une observation plus exacte que celle qu'on a d'ordinaire, & qu'elle auroit en même-tems le secours de la réflexion appuyée sur des principes invariables.

Indépendamment de ces avantages, les irrésolutions du public, par rapport à sa confiance, seroient dissipées par les témoignages qu'on donneroit aux Médecins attachés aux Hôpitaux. Il est nécessaire que les citoyens ne soient pas embarrassés dans le choix de ceux qui méritent leur confiance, afin que chacun n'abandonne pas au hasard,

le ſoin de ſa vie. Or, les moyens que je propoſe détermineront mieux que toute autre conſidération, quels ſeront les Praticiens qui mériteront d'être diſtingués parmi leurs confrères.

CHAPITRE XVI.

DE CE QU'ON DOIT ENTENDRE EN MÉDECINE PAR LES MOTS, *ESSAIS, TENTATIVES ET EXPÉRIENCES.*

EN demandant qu'on applique l'expérience acquise dans les Hôpitaux, à l'intérêt de l'humanité, quelques citoyens inquiets se persuaderont, sans doute, qu'on s'empressera de tenter des épreuves périlleuses, pour en connoître les résultats; car telle est assez universellement dans le monde, l'opinion reçue sur ce qu'on appelle expérience en matière de Médecine.

On croit généralement que les Phisiciens cherchent, dans des essais hasardeux, quelle utilité on pourra retirer de l'emploi d'une substance déterminée. Ce préjugé, mal fondé, jette

la conſternation dans les eſprits, & entretient les malades dans la crainte d'être les victimes des conjectures imprudentes qui ſe préſentent à l'imagination des Médécins. Pour déſabuſer le grand nombre ſur cette fauſſe prétention, je dirai ce que c'eſt en Médecine qu'*épreuves, tentatives & expériences.*

En obſervant avec exactitude, les phénomènes de toutes les maladies, on reconnoît par la réflexion, quelle analogie peuvent avoir entre elles, deux affections pathologiques, ſoit dans la nature de leurs accidens, ſoit dans le caractère de leurs cauſes, ſoit enfin dans le mode de leurs terminaiſons. Le ſouvenir fixe les avantages réſultans de l'uſage d'un médicament indiqué dans un des deux cas, le jugement fait concevoir ce qu'on pourroit en obtenir dans un état analogue, & comment le même médicament contribueroit à la guériſon. On connoît ſon action ; par conſéquent, on juge

d'avance que ſon uſage ſera profitable. *L'eſſai*, *l'épreuve* ou *la tentative* apprend enſuite quel degré d'utilité on peut accorder à ce remède, & alors il y a *expérience*, c'eſt-à-dire, qu'on a connu par l'emploi plus ou moins réitéré, que cette ſubſtance étoit avantageuſe dans tel cas, avec telles circonſtances qu'on a ſoin de déterminer. Or, comme il eſt évident qu'on ne peut porter un jugement aſſuré ſur la validité ou l'inſuffiſance d'un remède, que d'après des épreuves multipliées; il eſt encore évident que les Hôpitaux ſont les lieux les plus propres à accélérer cette ſorte d'inſtruction. Nous examinerons bientôt s'il eſt permis de ſe livrer à cette forme d'enſeignement; mais diſons encore un mot ſur la fauſſeté du préjugé que je cherche à détruire.

Ce qu'on vient de lire ſuffiroit peut-être pour diſſiper la crainte du peuple, ſur ce qu'on appelle expériences, &

pour prouver que ſa frayeur eſt imaginaire, ſi un préjugé pouvoit être anéanti facilement par un ſimple raiſonnement. Conſidérons donc cet objet ſous quelques rapports moraux. Si cette opinion étoit fondée, ſa réalité auroit pour baſe un crime qu'aucune loi politique & religieuſe ne pourroit rendre pardonnable; car il n'y a point d'homme qui ait un droit réel ſur la vie d'un autre (1). Le Souverain (2) même qui condamne un criminel à la mort, ne peut prononcer ſa condamnation que parce que la Loi la prononce avant lui, & que la Loi qui le punit a été (3)

---

(1) Beccaria, Traité des délits & des peines, § III.

(2) Pufendorf, de jure natur. ac gent. lib. VI, cap. 3, § 6.

(3) Monteſquieu, Eſprit des Loix, liv. XV, chap. II.

faite en ſa faveur, puiſqu'elle avoit pour objet la ſûreté publique. Mais expoſer un citoyen au danger de perdre la vie, c'eſt ſe rendre coupable du crime de ſa perte. Cette conduite ne ſeroit pas même admiſſible en bonne politique envers des Eſclaves (1); car encore que ceux-ci puiſſent être regardés comme une propriété particulière, le propriétaire n'a pas le droit d'en priver l'Etat, puiſque les Eſclaves ſont partie de la richeſſe d'une Nation, & peuvent être, en quelque ſorte, conſidérés comme un bien public. Cette maxime s'étend dans la légiſlation aux choſes inanimées, dont la deſtruction eſt prohibée ou modifiée, de manière que ces choſes ſoient rendues le plus utile qu'il eſt poſſible à la Société. Chez les Grecs, il y avoit une Loi qui per-

(1) Grotius, de jure belli ac pacis. lib. II, cap. 5, § 28.

mettoit aux Eſclaves traités trop rudement par leurs maîtres, de demander qu'on les vendît à d'autres plus humains (1). *Celui*, dit Moyſe, *qui frappera ſon Eſclave d'un bâton & qui l'aura fait mourir, ſera coupable du crime d'homicide* (2). A plus forte raiſon, les Tribunaux doivent-ils venger & vengeroient-ils réellement la mort d'un citoyen qui auroit été la victime d'une épreuve faite ſur ſa perſonne.

On entend ſouvent les Médecins répéter une maxime capable de porter l'épouvante dans l'eſprit de ceux qui n'en ſaiſiſſent pas le véritable ſens; c'eſt ainſi qu'ils diſent : —— *Dans un cas déſeſpéré, il vaut mieux faire uſage d'un remède incertain, que de n'en*

---

(1) Plutarch. de ſuperſtitione, tome II, p. 66.

(2) Lib. Exod. app. XXI, verſ. 20.

preſcrire aucun. —— On doit entendre cette propoſition de la manière ſuivante. Un malade eſt réduit à une telle extrémité, qu'on ne peut pas douter phyſiquement de ſa mort future, ſi l'on ne met pas obſtacle aux progrès de la maladie. Il exiſte cependant un moyen de curation applicable à la circonſtance, mais dont le ſuccès eſt très-incertain, en ce qu'il ne préviendra peut être pas l'évènement qu'on appréhende : alors, on dit, *il vaut mieux faire uſage d'un remède douteux, que de n'en employer aucun.* La ſituation d'une femme groſſe dont l'accouchement ſeroit impoſſible par les voies naturelles, par rapport à un vice extraordinaire de conformation, nous fournit un exemple propre à faire comprendre l'application de la maxime qu'on a lue plus haut. Si les douleurs de l'enfantement exigent qu'on lui donne des ſecours; après avoir bien conſtaté l'impoſſibilité de l'accoucher

ſans opération, ſoit Céſarienne, ſoit autre, il eſt évident que l'opération, malgré qu'on ne puiſſe pas répondre de la vie de la mère, en la pratiquant, eſt une reſſource qu'il n'eſt pas permis de négliger.

On peut encore conſidérer cette queſtion ſous un autre point de vue. Une femme en travail dans la circonſtance que j'ai indiquée ci-deſſus, a été épuiſée par la durée des douleurs. On a perdu un tems précieux qu'on auroit dû employer à la ſauver : ſoit timidité, ſoit ignorance, on n'a rien fait, on a mal fait : elle eſt ſur le point de périr d'épuiſement. Fera-t-on une opération (abſtraction faite de la néceſſité de conſerver la vie au fétus) pour tenter de ſauver la mère ? Sans doute, parce que le moyen chirurgical, dans l'hypothèſe donnée, a un but raiſonné, & qu'il vaut mieux dans ce péril quoiqu'extrême, *faire uſage d'une reſſource*

douteuſe, que de n'en employer aucune. La raiſon en eſt qu'on doit tout tenter pour rendre à la vie l'être qui eſt ſur le point de la perdre. Il y auroit, je ne dis pas une négligence blâmable, mais un crime à reſter dans l'inaction, quand il eſt dans l'ordre des poſſibilités, mêmes les plus éloignées, de procurer la guériſon ou du ſoulâgement. Abandonner un malade à ſon ſort dans des occurrences auſſi périlleuſes, ſeroit une inhumanité répréhenſible; & ne dût-on parvenir qu'à en ſauver un ſeul ſur des milliers, il ne ſeroit pas permis de refuſer ſon aſſiſtance.

Le Médecin, ſans doute, doit compte à la Patrie, des citoyens confiés à ſes ſoins; car, comme elle met entre ſes mains le dépôt le plus ſacré, la conſervation des hommes, elle exige en même-tems, diſons mieux, elle a droit d'exiger qu'il ne trompe pas ſes eſpérances. Les précautions qu'elle

a prises pour empêcher qu'une personne incapable d'exercer cette profession, n'abuse de la confiance publique, sont une preuve bien convaincante qu'elle met au rang de ses plus grands intérêts la conservation de chaque individu.

CHAPITRE XVII.

DES DANGERS DE L'INOBSERVANCE DES LOIX, PAR RAPPORT A LA MÉDECINE.

CEPENDANT, des abus dont nous voyons tous les jours les funeſtes effets, ſe multiplient ſans ceſſe aux dépens de la vie de nos concitoyens. Des audacieux élevés ſur des théâtres que la raiſon & les Loix ont proſcrit depuis long-tems, appellent autour d'eux un peuple trompé par des preſtiges. On ne peut pas penſer, ſans injuſtice, que le Légiſlateur qui nous gouverne, tolère un pareil ſcandale. Il a donné à la Nation, des marques trop réitérées de ſes bontés, pour qu'il nous ſoit permis d'ignorer combien ſes ſujets lui ſont chers. Des monumens autentiques dont l'objet eſt le maintien du

bon ordre, nous apprennent quelles ſont les ſollicitudes de ſon cœur paternel pour notre conſervation. Dans ces tems d'orages où le grand nombre ſéduit par des promeſſes illuſoires, s'abandonne ſans crainte aux conſeils des impoſteurs, le pouvoir des Tribunaux de la juſtice eſt preſque ſans effet : les compagnies ſavantes élèvent en vain leur voix dans le déſordre général : leur voix eſt étouffée par le tumulte d'un peuple enivré de fauſſe doctrine, & la raiſon a perdu ſon empire ſur des eſprits qu'agite un délire inſenſé. Qui pourroit compter les victimes condamnées à la mort par ces faux Médecins, que la Capitale renferme dans ſon enceinte ? Quel homme aſſez inacceſſible à la pitié, ne ſeroit pas ému, en penſant que là un pere de famille a laiſſé des enfans déſolés de ſa perte ; qu'ici un vieillard abandonné, pleure la mort de ſon fils qui conſoloit ſa vieilleſſe ; qu'ailleurs, une épouſe en pleurs en-

tend les derniers soupirs d'un mari adoré, & que ces scènes de douleur & d'amertume sont le fruit malheureux de la confiance déçue. Peuple crédule, les Loix vous protégeoient; elles écartoient loin de vous, cette troupe d'assassins qui portent la désolation dans vos foyers; vous n'avez point obéi aux Loix! Pour déchirer le voile qui causoit votre aveuglement, elles s'armoient de ces formes respectables que la prudence inventa pour mieux distinguer l'innocent du coupable; tant de soins pour vous détromper ont été inutiles! Comme si ces maximes, qui furent la base du bonheur & de la tranquillité de vos pères, devoient devenir dangereuses aujourd'hui, vous avez comparé les usages les plus sacrés & les plus précieux pour votre repos, à de folles inventions que l'ignorance & la barbarie des siècles passés avoient inspirées à vos ancêtres.

Cependant, les malheurs nombreux

dont vous avez été témoins, ont quelquefois porté l'étonnement dans vos esprits : votre sécurité passée s'est changée en une incertitude allarmante. Cet avertissement de la raison vous montroit l'égarement dans lequel vous étiez plongé; mais encore attachés à des préceptes chimériques dont le néant se présentoit en vain à votre réflexion, vous avez rejetté avec indignation tout ce qui manifestoit votre erreur. Pour ne pas éprouver toute la confusion qui irritoit votre vanité lâchement trompée, vous avez confondu, par un même sentiment d'aversion, l'homme instruit qui auroit terminé vos souffrances, avec le scélérat qui déroboit votre fortune en vous assassinant.

J'ai dû dissiper les craintes de la multitude sur sa fausse opinion, relativement à ce que les Médecins appellent *expériences*. Cette digression devenoit nécessaire, en proposant des

plans relatifs aux recherches dont on pourroit s'occuper dans les Hôpitaux; circonſtance qui ne manqueroit pas d'accroître les allarmes des indigens, trop perſuadés qu'on les ſacrifie ſans ceſſe à l'intérêt général. Il eſt donc du devoir d'un citoyen honnête, d'effacer de leur ſouvenir ces impreſſions funeſtes, en leur apprenant avec quel zèle on s'empreſſe à leur donner toutes les conſolations dont ils ont beſoin. Il eſt tems qu'ils ſachent que les perſonnes compâtiſſantes & pieuſes qui ſe deſtinent à ſoulager leurs infirmités, n'ont jamais oublié l'union fraternelle qui doit régner entre tous les hommes, & qui a pour origine la ſenſibilité & la religion.

CHAPITRE

CHAPITRE XVIII.

LA SOCIÉTÉ PEUT-ELLE EXIGER QUE L'OBSERVATION DES MALADIES DES INDIGENS SOIT APPLIQUÉE A SON PROFIT?

EST-IL PERMIS DE TIRER QUELQUES AVANTAGES DES SOUFFRANCES DE L'HOMME MALADE, POUR L'UTILITÉ DE SES SEMBLABLES? N'y auroit-il pas une ſorte de cruauté à calculer les accès de ſa douleur & la violence de ſes tourmens, pour nous élever à la connoiſſance des moyens par leſquels on parviendroit à ſouſtraire les autres à de pareilles afflictions? Si l'uſage étoit la règle des opinions du Philoſophe, l'uſage décideroit cette queſtion, en lui épargnant l'embarras d'une diſcuſſion : mais quand il s'agit

d'adopter une règle de conduite, la prudence veut qu'on en considère les réſultats & les rapports divers, ſans s'arrêter aux idées reçues & à l'influence qu'elles ont dans le jugement du vulgaire. Examinons donc ce ſujet important ſous les rapports de l'humanité & de la ſociabilité.

Qu'eſt-ce qu'un malade indigent? (Il s'agit ici d'un indigent dans les Hôpitaux.) C'eſt un citoyen qui ſe trouve dans l'impoſſibilité de continuer les travaux néceſſaires, pour ſe procurer les moyens de ſubvenir à ſes beſoins. Tant qu'il a joui d'une bonne ſanté, il a employé ſon tems & ſes facultés au ſervice de ſes concitoyens; il a reçu la récompenſe de ſes peines. Mais comme il n'appartient à perſonne ſpécialement, perſonne n'a contracté envers lui l'obligation de l'aider, quand il ceſſeroit d'être utile. La raiſon en eſt que dans un Etat Monarchique, tous

les intérêts particuliers ſont iſolés (1). L'indigent n'a donc de reſſources, que dans la bienfaiſance de l'Etat; ſi ces reſſources ſont ouvertes à ſes néceſſités, il devient redevable à l'Etat, des ſecours qu'on lui donne. Or, le Gouvernement qui doit tout ramener à l'utilité publique, peut exiger de lui l'hiſtoire de ſes infirmités, & celle des moyens qui ont opéré ſa guériſon, afin qu'elle faſſe partie des biens de la ſociété.

Puiſqu'il eſt vrai que la ſociété procure à chacun de nous des avantages, dont nous ne jouirions pas en vivant iſolés, chacun de nous, ainſi que j'ai prouvé précédemment, doit contribuer, dans tous les tems, à augmenter cette ſomme d'avantages communs, autant que les circonſtances en fourniſſent la poſſibilité. L'homme ſouffrant

(1) Monteſquieu, Eſprit des Loix, liv. III, chap 7.

ne ceſſe pas d'être citoyen. Or, s'il exiſte une manière d'agir, à l'aide de laquelle il puiſſe encore contribuer au bien public, ſes infirmités ne le diſpenſent pas de remplir un devoir que l'humanité lui impoſe. L'hiſtoire des ſouffrances auxquelles il eſt réduit, eſt néceſſaire à ſes ſemblables, parce qu'elle leur apprend quels ſont les maux dont ils ſont menacés : le récit de ſes douleurs leur devient d'autant plus intéreſſant, qu'il eſt joint à celui des moyens qui ont opéré ſon ſalut. Aucun homme ne pourroit, ſans crime, conſerver le ſecret d'une inſtruction qui auroit pour objet le bien de l'humanité ; il ne mériteroit plus aucune part dans les offices mutuels qu'on ſe rend réciproquement. Il deviendroit ingrat, parce qu'il auroit joui des avantages qui réſultent de la ſociabilité, ſans payer le tribut de reconnoiſſance qu'il lui doit en tout tems, & particulièrement dans une circonſtance qui inté-

reſſe ſes ſemblables ſans exception.

Il ſemble que la nature ait voulu prévenir une diſpoſition d'eſprit ſi contraire au bon ordre, en conſidérant avec quelle activité elle nous porte à ſouhaiter de rendre ſervice aux autres, & à les inſtruire de la manière dont ils doivent ſe conduire (1). *Les connoiſſances les plus belles & les plus utiles*, diſoit un grand Moraliſte, *ne me procureroient aucun plaiſir, s'il falloit que je les gardaſſe toutes pour moi. Si l'on vouloit me communiquer la ſageſſe même, à condition de n'en faire part à perſonne, je la refuſerois ; car il n'eſt aucun bien dont la poſſeſſion ſoit agréable, quand elle n'eſt pas partagée* (2). C'eſt un déshonneur parmi les Médecins (je parle des gens de bien) de tenir ſecret

(1) Cicer. de finib. bon. & mal. lib. III, cap. 8.

(2) Seneca, Epiſtol. VI.

un remède utile. Si l'Inventeur ne le communique à ceux qui peuvent en faire uſage, c'eſt un mercenaire infâme, qui préfère ſes intérêts à l'humanité, & preſque toujours un ſcélérat, qui met à prix la vie des citoyens qu'il abuſe. Les Médecins de la Faculté de Paris font ſerment, à leur réception, de n'avoir aucun remède ſecret ; ils promettent ſolemnellement de ſe communiquer leurs découvertes. Cette conduite étoit celle des Anciens ; elle eſt toujours regardée comme un devoir inviolable. C'eſt un des ſtatuts de la Société Royale de Médecine. Or, ſi celui qui fonde ſa fortune ſur le ſalaire d'une découverte, n'a pas le droit de ſe la réſerver, parce qu'il la doit à tous les hommes ; à plus forte raiſon l'indigent qui ne peut aucunement tourner à ſon profit les connoiſſances réſultantes de l'obſervation de ſes ſouffrances, doit-il en rendre compte à ſes ſemblables,

ou permettre qu'on le faſſe pour lui, par cela ſeul que cette connoiſſance eſt néceſſaire. Nous verrons bientôt que d'autres motifs lui enjoignent cette loi.

En voyant l'homme pauvre dans un Hôpital, on le trouve pourvu de tous les biens que procure ordinairement la fortune; aſyle commode, remède à ſes maux, nourriture, vêtemens, ſoins aſſidus, tout lui eſt offert. A voir l'empreſſement avec lequel on lui rend des ſervices, l'ordre & la régularité qui règne dans les actions de ceux qui le ſervent, on croiroit qu'ils en attendent une grande récompenſe. Diſons plus; le pauvre, s'il eſt ſenſible & reconnoiſſant, éprouve des conſolations dans ſes malheurs phyſiques, que le riche ne doit pas eſpérer d'acheter avec ſon or. L'un peut reſſentir une ſatisfaction raviſſante & tendre, en réfléchiſſant que l'humanité partage ſes douleurs;

mais que l'autre ſe garde de chercher le motif d'un zèle ſimulé, de la part de ceux qui ſe raſſemblent autour de lui; il n'y reconnoîtroit que l'eſpoir de partager ſa fortune. Un Roi avoit perdu l'eſtime de ſes ſujets; il s'en apperçut trop tard. *Je n'ai plus d'amis*, diſoit-il un jour à ſon favori. *Sire*, ajouta le courtiſan, *diſtinguez les Grands qui s'empreſſent à vous donner des témoignages d'un attachement ſans bornes.* *Ceux que vous me nommez*, répondit le Monarque, *ne m'aiment point; leurs ſoins ſe bornent à faire croire au Roi qu'ils le chériſſent.*

Si les avantages de la ſociabilité avoient été bornés juſqu'alors à ceux que chacun de nous obtient, tant qu'il jouit de la ſanté, l'homme malade devroit au monde un nouvel exemple de bienfaiſance, en nous communiquant les procédés qui ont opéré ſa guériſon. Qu'il ſe ſouvienne que ceux qui ont ſouffert avant lui, ont tranſmis la con-

noiſſance des remèdes auxquels ils ont été redevables de leur ſalut. On en a formé l'hiſtoire, qui a fourni les lumières dont on avoit beſoin pour s'occuper de ſon ſoulagement; les maux de ſes contemporains ont encore ſervi à diſtinguer & à guérir les ſiens. Il doit donc à ſon tour, le détail exact des reſſources qu'on a employées pour le rendre à la vie, comme le tribut de reconnoiſſance à laquelle il eſt aſtreint, par les obligations qu'il a contractées envers ceux qui ont laiſſé l'expérience des moyens dont il a pu profiter. C'eſt un devoir auquel il eſt tenu en demandant des ſecours, & ce devoir l'oblige indiſpenſablement à rendre les mêmes ſervices à ſes ſemblables.

J'ai dit plus haut que l'uſage avoit décidé la queſtion que je traite; mais on ne doit pas tant conſidérer l'uſage en ſoi même, qu'en ce qu'il a d'eſſentiel; & c'eſt parce qu'il eſt tel que

chacun de nous trouve en lui la règle de ſa conduite. Cette dernière vérité tire ſes preuves des réflexions qu'on vient de lire. Enfin, l'indigent eſt plus particulièrement aſſujetti à cette règle, puiſque c'eſt la ſeule récompenſe qu'on retire des ſoins & des ſervices qui lui ſont rendus avec tant de zèle.

CHAPITRE XIX.

DES AVANTAGES QUI RÉSULTENT DE L'OUVERTURE DES CADAVRES.

SI l'on se bornoit aux moyens d'instruction que j'ai indiqués précédemment dans cet Essai, on ne profiteroit pas encore de tous les avantages que les Hôpitaux peuvent fournir pour l'enseignement. Il est un point important en Médecine pratique, duquel on tirera toujours les lumières les plus certaines, par rapport à la Pathologie; je veux parler de l'ouverture des cadavres. Quoique ce travail ait été commencé par des hommes d'un mérite distingué, cependant il n'a point été porté jusqu'à ce jour à ce point de perfection dont il est susceptible. Quelqu'effort qu'ait fait le célèbre Morgagni pour donner à ses recherches toute l'utilité qu'on

voudroit qu'elles offriſſent aux Savans, les circonſtances n'étoient pas aſſez favorables au zèle de ce grand homme. Il en connoiſſoit le déſagrément; il auroit deſiré avoir un détail bien circonſtancié des maladies qui avoient fait périr les ſujets dont il examinoit les viſcères, parce qu'il auroit donné une théorie plus certaine ſur les cauſes des délabremens dont il écrivoit l'hiſtoire. C'eſt en comparant les ſymptomes d'une maladie avec ſes effets obſervés dans les cadavres, qu'on s'élève à une connoiſſance plus approfondie de la nature des accidens & des ſuites des affections pathologiques. Or, une pareille comparaiſon ne peut être faite que par le Médecin qui a ſuivi les malades, & qui préſide en méme-tems aux examens anatomiques. Mais comme il eſt néceſſaire de raſſembler une grande ſomme de faits, pour avoir une idée préciſe d'une maladie quelconque, on juge d'avance qu'un ſemblable travail

ne ſera jamais ſuivi convenablement hors d'un Hôpital ; puiſque c'eſt ſeulement dans ces aſyles qu'on trouve la poſſibilité de multiplier les obſervations.

Conſidérons maintenant comment l'ouverture des cadavres facilite l'inſtruction des Praticiens. Pour ſuivre cet objet dans quelques-uns de ſes détails eſſentiels, & le faire mieux connoître aux lecteurs, nous propoſerons l'exemple ſuivant.

Un malade eſt attaqué d'une péripneumonie. (Le public connoît cet état, ſous la dénomination de fluxion de poitrine, avec inflammation). Cette affection eſt fréquente chez les jeunes gens, & particulièrement ceux d'un tempéramment ſanguin. La ſcience des ſymptomes nous apprend ce qui ſuit : « Le » malade eſt très-affoibli ; il a le pouls » petit, mol, fréquent, inégal. Il ne » peut pas garder une poſition horiſontale ; ſa reſpiration eſt courte, » fréquente, inégale, avec toux &

» chaleur dans la poitrine : la face, » les yeux, la bouche, la langue, la » gorge, les lèvres mêmes ſont très- » colorées; la ſuffocation s'augmente » avec les progrès de la maladie; l'an- » xiété devient inſurmontable ; le dé- » lire ſuccède ; les autres ſymptomes » d'affections comateuſes ſe manifeſtent » & annoncent une mort prochaine ».

La maladie terminée par le trépas, préſente les obſervations ſuivantes à l'ouverture du cadavre. La ſubſtance des poulmons eſt augmentée en volume; elle eſt dure au toucher; elle remplit toute la cavité formée par le thorax; on la trouve ſouvent adhérente à la plèvre & au diaphragme : elle reſſemble à la chair par la fermeté de ſa conſiſtance. En la diviſant, il n'en ſort qu'une petite quantité de ſéroſité rouſſeâtre, quelquefois fétide. Le parenchime de ces viſcères offre à l'examen des inégalités dans leur tiſſu : on y rencontre des portions plus fermes, plus rouges, plus

pesantes. Si on jette ces dernières dans l'eau, elles se précipitent au fond du liquide, & ne surnagent point. On trouve dans la trachée-artère une mucosité épaisse & écumeuse. Le ventricule droit du cœur est rempli d'un sang noir & épais, quelquefois de concrétions sous forme de polipes, qui s'étendent dans le trajet des vaisseaux pulmonaires. Ces vaisseaux sont distendus par une quantité surabondante de liquide, ordinairement coagulé. Les extrémités, comme les gros troncs, sont engorgées par le sang qu'elles contiennent. Le ventricule gauche est vuide; les artères qui forment les divisions de l'aorte, & l'aorte elle-même, contiennent peu de liquides. Les veines en sont remplies particulièrement à la proximité du ventricule droit; celles des parties supérieures, comme le col, la tête & l'intérieur du crâne, sont distendues par le sang.

Comparons maintenant les sympto-

mes de la péripneumonie avec les obſervations anatomiques, pour ſavoir ſi on peut expliquer les uns par les autres, & connoître, ſi de cet examen réſultera une idée juſte de la formation de la maladie, de ſes cauſes, de ſes accidens, de ſon diagnoſtic, de ſon pronoſtic, & enfin de ſa curation.

On appelle péripneumonie, l'inflammation des poulmons; on eſt convenu que l'inflammation conſiſtoit dans l'engorgement des vaiſſeaux capillaires ſanguins, avec chaleur, rougeur, tenſion, fièvre & douleur. Or, ces ſymptomes ſe rencontrent dans la péripneumonie; la chaleur y eſt portée à un haut degré; la rougeur ne peut point y être apperçue, tant que le malade ſubſiſte; mais elle n'en exiſte pas moins; car elle ne ſe borne pas, comme on l'a vu plus haut, à la partie affectée, puiſqu'elle s'étend au loin ſur les parties environnantes. D'ailleurs, l'inſpection des poulmons prouve que non-ſeule-

ment la rougeur étoit considérable, mais ils ont une apparence violette & souvent brune ; couleurs qu'on sait être le produit d'une inflammation intense, qui s'observe sur les parties externes. La tension est manifeste par l'augmentation de volume & de poids de la part des viscères dont je parle. On y reconnoît la fièvre à la fréquence du pouls & à la chaleur générale. Quant à la douleur, elle est modérée, parce que les nerfs sont peu susceptibles de compression & de tiraillemens dans la substance des poulmons. La douleur ne devient vive qu'au moment où l'inflammation se propage dans la plèvre. L'inflammation se fait dans les vaisseaux capillaires sanguins : les réflexions suivantes prouveront cette vérité.

Affection fréquente chez les jeunes gens d'un tempérament sanguin. Comme maladie inflammatoire, elle attaque de préférence les sujets sanguins, parce

que les inflammations consistent dans les engorgemens des vaisseaux artériels destinés à contenir la partie rouge. Mais ces engorgemens supposent une force d'impulsion capable de faire parcourir au liquide des routes étrangères à leur marche habituelle, ou au moins de les y engager d'une manière stable. Ainsi, le cruor ou la partie colorante rouge, est forcée à pénétrer des vaisseaux qui n'admettent dans l'état de salubrité que la portion limphatique ou séreuse des humeurs ; ce qui suppose l'intromission de molécules d'un volume trop considérable dans ces canaux ; d'où l'impossibilité de la part de ces liquides de continuer leur mouvement progressif. Une pareille force d'impulsion suppose à son tour une action vigoureuse de la part du système vasculaire, & par conséquent une grande irritabilité ; deux facultés parfaitement reconnues dans les jeunes animaux, & constatées par

une multitude d'expériences phiſiologiques; facultés inhérentes aux conſtitutions ſanguines.

Le malade eſt très-affoibli. Comme une grande partie du ſang eſt en ſtagnation dans les viſcères de la poitrine, les autres parties n'en reçoivent point aſſez pour que l'équilibre ſubſiſte entre les ſolides & les fluides; de-là ſuit néceſſairement l'affaiſſement général, 1° faute d'action ſuffiſante des ſolides ſur les fluides, 2° faute de réaction de la part de ces derniers ſur les autres. Ces propoſitions ſeront complètement éclaircies par ce qui ſuit dans l'article qui aura l'examen du pouls pour objet. Enfin, l'embarras des viſcères dont l'action continuée ſans gêne eſt eſſentielle au ſoutien de la vie, l'embarras, dis-je, du cœur & des poulmons interrompt l'activité de deux fonctions vitales, la circulation & la reſpiration. La machine reſte donc néceſſairement

dans la plus grande foibleſſe, par la diminution de ces deux facultés.

Il a le pouls petit, mol, fréquent, inégal. Ce que je viens de dire ſuffiroit pour faire comprendre, pourquoi le pouls eſt petit & mol. Cependant, ajoutons encore quelques éclairciſſemens aux précédentes réflexions. Le diamètre des artères réſultant des diviſions de l'aorte, ne diminue pas aſſez promptement, pour que leur action impulſive agiſſe convenablement ſur la quantité de fluides qui y reſte contenue; car ce changement ſuppoſeroit un reſſerrement progreſſif des vaiſſeaux, mais dans une progreſſion, relative à la diminution du fluide retenu dans les poulmons. Or, on ſait par expérience que les artères ne ſont pas capables d'une diminution ſi prompte & ſi conſidérable dans leur capacité. Pour que les choſes ſe paſſent ainſi, il eſt néceſſaire que la *ſouſtraction* donnée dans une maſſe

quelconque de ſang, ait lieu lentement, comme cela arrive après des longues abſtinences ou d'autres révolutions qui conſument graduellement une quantité de ſang. Or, dans le cas ſuppoſé plus haut, les artères reſtent dans une eſpèce de ſtupeur, parce que leur force contractile eſt à moitié perdue, faute de trouver un fluide qui lui réſiſte aſſez. Une partie du mouvement de ſiſtole s'anéantit, en quelque ſorte, dans le fluide; & la portion de contraction perdue ſans agir ſur le ſang, laiſſe au reſte de la ſiſtole, une impulſion inſuffiſante, pour donner au pouls le caractère de force & de fermeté qu'il a dans la bonne ſanté.

Indépendamment de ces cauſes, le ſang n'eſt pas lancé avec force par le ventricule gauche du cœur, parce que la cavité eſt devenue trop ample, relativement à la quantité de liquide qui s'y amaſſe. La raiſon en eſt que, circulant difficilement dans les poul-

mons, ces viſcères n'en fourniſſent pa
aſſez au cœur à tous les inſtans, pou
le faire contracter convenablement. O
peut donner deux raiſons de ce phéno
mène; 1°, l'irritabilité ou la force corn
tractile s'exerce en proportion de l
quantité du ſtimulus qui la détermine
2°, ſelon l'énergie du ſtimulus. Ce
deux propriétés ſont conſtatées par de
épreuves phyſiques. Or, dans l'hypo
thèſe donnée, une petite portion d
ſang aborde dans le ventricule gauche
donc ſon contact ne doit point excite
une irritabilité ſemblable à celle qu
détermineroit une plus grande maſſ
de liquides. Le ſang n'a pas toujou
augmenté en acrimonie toutes les fo
qu'il y a inflammation : on peut di
même que dans celle qu'on appel
ſincère, il a conſervé ſon état de ſal
brité, à l'épaiſſiſſement près. Donc
ſtimulus reſtant le même, par rappo
à ſon énergie, mais étant en quanti
inſuffiſante pour déterminer puiſſa

ment l'irritabilité, la contraction du cœur ſera incomplète. Ajoutons encore à ces conſidérations que l'entrelaſſement des fibres charnues du cœur, empêche néceſſairement qu'un des deux ventricules ne ſe contracte puiſſamment, quand l'autre eſt diſtendu à l'excès : puiſque le rapprochement des points contractés autant que cela eſt poſſible ; eu égard à la ſtructure de l'organe irritable, ſuppoſe dans cette action, une liberté abſolue ; liberté, comme on le connoît par le fait même, qui n'exiſte pas. Donc le pouls doit être petit & mol, faute d'action ſuffiſante de la part des ſolides, & de réaction complète de la part des fluides.

Fréquent : il eſt d'obſervation que la fréquence dans les mouvemens des artères, eſt le produit d'une irritation conſidérable, qui a ſon ſiége dans quelque partie. L'irritation eſt fixée dans la ſubſtance des poulmons : elle eſt la ſuite de leur engorgement,

du tiraillement de leurs nerfs, & de l'impoſſibilité où ſe trouve le ſang de les parcourir librement. Le cœur ſurchargé de la ſurabondance de liquides dont il ne peut ſe débarraſſer, multiplie ſes contractions pour le faire circuler ; donc les artères à leur tour doivent avoir des mouvemens plus réitérés dans un tems donné. Ces principes ſeront encore mieux développés dans les articles ſuivans, en parlant de *l'anxiété*, &c.

Inégal ; l'inégalité eſt un caractère très-ordinaire de la fièvre ; elle reconnoît pour cauſe le défaut de liberté dans la circulation. En effet, toutes les fois qu'un obſtacle quel qu'il ſoit, gêne ſenſiblement le cours des liquides, les vaſes qui le contiennent, en ſont dans quelques inſtans, remplis au-delà du point ordinaire de dilatation habituelle ; circonſtance qui dérive néceſſairement de l'effet des obſtacles qui s'oppoſent à la circulation, ou qui la génent. Les vaiſſeaux auront donc des contrac-

tions

tions inégales dans leur force & dans leur vîteſſe ; car il faut une impulſion plus vive pour chaſſer une once de liquide, que pour quatre gros. Mais la force impulſive étant déterminée, comme on l'a vu plus haut, par la quantité de liquides, dans la préſence deſquels conſiſte l'action ſtimulante ; toutes les fois qu'un vaſe ſera plus rempli, il ſe contractera plus fortement ; d'où ſon inégalité de force. D'ailleurs, l'élaſticité doit être ici conſidérée comme une cauſe d'inégalité : ainſi, un corps cylindrique flexible, extenſible & élaſtique porté à un plus haut degré d'amplitude dans un tems donné par une ſubſtance étrangère, réagira plus vigoureuſement ſur cette ſubſtance, à raiſon du point de diſtenſion où il ſera parvenu.

L'inégalité de tems ſe conçoit ainſi. Le cylindre A, qu'on ſuppoſe ſenſible au ſtimulus qui agit ſur ſes parois, n'a dans l'ordre habituel des fonctions,

qu'une capacité, comme 20. Il a reçu vingt-quatre parties de liquides; pour ſe vuider auſſi facilement que dans le tems où il n'eſt rempli que par 20, il faudroit ſuppoſer que les vaiſſeaux dans leſquels il lance le liquide le recevront ſans obſtacle. Or, dans l'hypothèſe donnée, cette circonſtance n'exiſte pas; (on en a eu les raiſons plus haut) ſa contraction n'évacuera donc pas le ſang au point de parvenir à un reſſerrement convenable. Pour y arriver, il recommencera ſa contraction plutôt, parce que la préſence du ſtimulus l'y détermine.

Les lecteurs qui trouveroient une contradiction dans l'explication de ces deux articles, doivent ſe rappeller que toute l'action vaſculaire du ſyſtême artériel dépendant de l'aorte, eſt foible, tandis que celle des artères pulmonaires eſt prodigieuſement augmentée; phénomènes qui n'empêchent point la fréquence dans les deux genres de vaſes,

par les rapports intimes qui exiſtent entre les deux ventricules du cœur. Comme mon projet n'eſt pas de faire ici un traité de Médecine, c'eſt à eux à s'éclaircir ſur cette matière par de plus amples inſtructions. Il me ſuffit, dans ce moment, de démontrer combien l'inſpection des cadavres eſt utile à la pratique médicale : continuons.

La reſpiration eſt courte, fréquente, inégale. Les poulmons ſont exceſſivement gorgés de ſang ; il eſt donc impoſſible qu'ils ſe développent dans toute leur étendue. Leur ſubſtance acquiert une fermeté & une ſolidité qui en rend l'expenſion impraticable. Il n'y a donc qu'une petite portion d'air qui puiſſe pénétrer dans les principaux rameaux de la trachée-artère : ainſi, la reſpiration ſera courte. Elle eſt fréquente, pour ſuppléer, à quelques égards, au défaut de développement. La gêne dans laquelle ſe trouvent les poulmons, détermine ſans ceſſe les organes qui éten-

dent le thorax à s'acquitter de cette fonction ; donc les mouvemens alternatifs d'inſpiration & d'expiration doivent être multipliés davantage que dans l'état ſain.

Elle (la reſpiration) eſt inégale ; cette inégalité ſe diſtingue par deux modes ; mode de force & mode de tems. Mode de force, quand la gêne devenue extrême, agit puiſſamment ſur les muſcles qui augmentent, par leur contraction, la capacité du thorax, pour y recevoir une plus grande quantité d'air reſpirable. Mode de tems ; quand l'embarras des viſcères détermine des inſpirations plus fréquentes & plus conſidérables, les poulmons éprouvent une ſorte de dégagement momentané, & la néceſſité d'inſpirer de nouveau n'eſt pas auſſi urgente que dans le moment précédent ; ces alternatives ſe ſuccèdent rapidement d'un inſtant à l'autre.

Avec toux, chaleur dans la poitrine. Les véſicules bronchiques ſont irritées

par la préſence d'une ſéroſité muqueuſe plus abondante, & qui gêne l'introduction de l'air dans leur cavité, rétrécie d'ailleurs par la congeſtion ſanguine qui a lieu dans le poulmon. Cette partie muqueuſe eſt dépoſée en plus grande quantité, par la raiſon que les vaiſſeaux trop gorgés de fluides, en font une ſecrétion plus conſidérable : la toux eſt ſi forte chez quelques ſujets, qu'elle occaſionne la rupture de quelques vaiſſeaux ſanguins ; d'où les crachats ſanguinolens & l'émophthiſie ; d'où l'épanchement du ſang dans les diviſions de la trachée-artère, & le parenchime des poulmons. La chaleur de la poitrine eſt exceſſive ; nous avons remarqué, plus haut, qu'elle eſt le produit de l'inflammation, par le frottement violent des ſolides ſur les liquides, la fréquence des pulſations du ſyſtême artériel, & les efforts réitérés du cœur & des artères, pour accélérer le cours du ſang, dont

la préſence diſtend leur capacité outre meſure.

Impoſſibilité de conſerver une poſition horiſontale. Dans cette attitude, les viſcères du bas-ventre compriment le diaphragme; par conſéquent, ils s'oppoſent à ſon abaiſſement. Le contraire a lieu quand les malades ſont élevés de manière à ſe rapprocher de la ligne verticale. Dans ce dernier cas, l'amplitude de la poitrine eſt augmentée, & la reſpiration devient un peu plus facile. De quelque matière que les poulmons ſoient remplis, le même phénomène a lieu; c'eſt par cette raiſon que quand ils ſont inondés de pus, après la péripneumonie, ou de ſéroſité dans l'hydropiſie, les malades ſont forcés à ſe tenir aſſis ſur leurs lits; autrement, la toux, l'étouffement, & la difficulté de reſpirer les tourmentent ſans relâche, & de la manière la plus cruelle.

La face, les yeux, &c. ſont très-colorés. Toutes les fois qu'il exiſte un

obſtacle qui empêche le ſang de parcourir ſes routes ordinaires, les parties malades ne ſont pas les ſeules dont la couleur ſoit plus intenſe : toutes celles qui ſont compoſées de vaiſſeaux dont l'origine dépend des viſcères, ou des organes affectés, acquièrent auſſi un aſpect d'un rouge plus animé. La raiſon en eſt, que ces dernières reçoivent à leur tour plus de fluides qu'elles ne devroient en contenir : par conſéquent, leur couleur eſt plus intenſe. Or, comme on l'a vu par l'examen anatomique, le ventricule droit du cœur ne pouvant ſe débarraſſer du liquide qui le gorge, les veines des parties ſupérieures qui s'y rendent, reſtent pleines ; d'une autre part, l'aorte continuant à porter vers la tête une grande portion du ſang qui lui eſt fourni par le ventricule gauche, ces mêmes parties contiennent beaucoup de ſang veineux & beaucoup de ſang artériel ; double cauſe de leur rougeur. La preſſion des poulmons

augmentés de volume, ſur l'aorte deſcendante, détermine une plus grande quantité de ſang à ſe porter vers la tête. Enfin, la raréfaction de ce fluide occaſionnée par la fièvre, ſont deux autres cauſes qui font naître une pléthore locale ſupérieure, qu'il faut joindre à la pléthore générale, fréquemment exiſtante avant l'invaſion de la péripneumonie.

La ſuffocation s'augmente avec les progrès de la maladie. La liberté de la reſpiration exige que les poulmons ſe développent parfaitement, pour recevoir l'air qui doit remplir les véſicules bronchiques : on a vu plus haut, que ce développement étoit impoſſible, l'engorgement inflammatoire étant conſidérable. La ſuffocation a été modérée dans l'invaſion, parce qu'alors il n'y avoit d'obſtruction ſanguine que dans une partie des vaiſſeaux ; par conſéquent, le reſte des poulmons étoit encore ſuſceptible d'une extenſion ſuffi-

ſante, pour continuer la circulation avec une gêne modérée.

Il faut cependant excepter de cette théorie générale les cas où l'inflammation commence par les vaiſſeaux bronchiques ; quand cet accident a lieu, la ſuffocation eſt extrême dès les premiers jours. La raiſon en eſt que les portions muſculaires des anneaux cartilagineux de la trachée-artère, s'enflamment promptement; par conſéquent, la mobilité de ces organes eſt anéantie dans un court eſpace de tems, & les malades meurent de ſuffocation, avant que l'inflammation de la ſubſtance même des poulmons ait fait des progrès conſidérables. Comme cette ſeconde eſpèce de péripneumonie marche rapidement à ſa terminaiſon, le ſang ne paroît pas avoir éprouvé un changement bien marqué. Il n'eſt pas même néceſſaire qu'il ait un caractère inflammatoire, pour déterminer la naiſſance de cette maladie, parce qu'elle eſt ordinairement le pro-

duit d'une impreſſion ſubite & véhémente de quelques corps froids, comme la déglutition d'une eau fraîche, ou la reſpiration d'un air trop froid, après avoir éprouvé une chaleur vive qui a procuré de l'effervescence dans les fluides.

Comme je dois ſuppoſer, dans cet Eſſai, que les lecteurs connoiſſent le méchaniſme de l'inflammation commençante, je ne dirai point par quel moyen les routes ouvertes au ſang étant obſtruées dans les vaiſſeaux du moindre calibre, & les gros troncs continuant à recevoir les liquides chaſſés par le cœur, doivent, à leur tour, s'engorger & ſe diſtendre faute de les lancer plus loin.

Quant aux accidens qui ſont le réſultat d'une inflammation plus étendue, ils ſont aiſés à concevoir, en ſe reſſouvenant que la plèvre devient adhérente aux poulmons, parce que l'engorgement ſanguin ſe continue de la ſubſtance

des viſcères à cette membrane avec laquelle ils ſont en contact : la même choſe a lieu par rapport au diaphragme. Ces deux accidens réunis, & la congeſtion toujours croiſſante dans les vaiſſeaux pulmonaires, nous explique pourquoi,

L'anxiété devient inſurmontable. C'eſt alors que la circulation eſt exceſſivement gênée : le pouls n'offre plus que des ondulations incertaines, telles qu'on les rencontre dans les animaux qu'on a expoſés à l'action des ſubſtances aériformes nuiſibles. Cette anxiété s'explique par la plénitude extrême des vaiſſeaux pulmonaires, la compreſſion des véſicules bronchiques, la diſtenſion exceſſive du ventricule & de l'oreillette droite du cœur, & quelquefois auſſi par l'adhérence que contractent les poulmons avec la plèvre, le diaphragme & le médiaſtin; elle s'accroît auſſi par la paralyſie d'une partie des nerfs du cœur.

Le délire ſe manifeſte, &c. Le délire

& les affections comateuſes ſont le produit de la congeſtion formée dans le cerveau ; celle-ci ſe prouve par la plénitude des vaiſſeaux de la tête, obſervée à l'inſpection des cadavres, par la rougeur intenſe de toute la face, quelquefois la ſaillie des yeux en dehors, leur air hagard comme dans l'apoplexie. En effet, la congeſtion de la tête établit véritablement un état apoplectique, qui termine les ſouffrances des perſonnes attaquées de péripneumonie. La même choſe ſe retrouve dans toutes les circonſtances où la reſpiration a été conſidérablement léſée ; telles ſont les aſphixies occaſionnées par les gas crayeux & autres, &c.

Si l'on a lu ces remarques avec attention, on eſt aſſuré que l'ouverture des cadavres donne des notions parfaitement juſtes de l'effet des maladies ſur les organes particulièrement affectés. A la vérité, on ne rencontre, dans cet examen, que les réſultats extrêmes de

cet effet ; mais l'hiſtoire des ſympto-mes, toujours comparée avec ces ob-ſervations, fait aſſez concevoir quelle doit être la différence de léſion qui a lieu à l'invaſion d'une affection patho-logique, d'avec celle (léſion) qui ſe trouve à la terminaiſon. Il réſulte en-core des mêmes réflexions, que la cauſe des maladies étant bien connue par la méthode que j'indique, & dont on a toujours conçu l'utilité, on juge avec plus de préciſion, quels ſont les moyens curatifs auxquels on doit ac-corder la préférence. Je ne ſuivrai pas l'exemple que j'ai rapporté ſous ces derniers rapports, parce que cette diſcuſſion nous meneroit trop loin.

CHAPITRE XX.

DES OBSTACLES QUI S'OPPOSENT A L'ÉTUDE DE L'ANATOMIE.

L'OUVERTURE des cadavres conſidérée ſous l'aſpect que j'ai préſenté, n'offre de moyens d'inſtructions qu'aux Praticiens; mais comme il eſt néceſſaire pour profiter de ce genre de travail d'avoir des connoiſſances profondes en Anatomie, il eſt indiſpenſable d'en faciliter l'étude aux jeunes gens. Il n'eſt peut-être pas inutile de faire connoître, en ce moment, les obſtacles qui ſe ſont oppoſés à la rapidité des progrès de cette ſcience. On ne peut douter qu'une partie des coutumes de la religion Juive ne ſe ſoient conſervées parmi nous. Les loix que Moyſe avoit données aux Iſraélites devoient néceſſairement avoir quelqu'influence ſur

celles du Chriſtianiſme, puiſque cette religion ſainte eſt l'accompliſſement de la promeſſe faite aux Hébreux. Il eſt écrit dans le livre des nombres, que *quiconque aura touché le cadavre d'un homme, ſera immonde pendant ſept jours* (1). La loi veut qu'il ſe purifie; & s'il la tranſgreſſe, il eſt coupable de cette omiſſion, dont la punition eſt fixée par le Légiſlateur. Les mêmes préceptes ſe retrouvent dans le Lévitique (2).

La chaleur du climat qu'habitoient les Iſraélites, exigeoit l'obſervation rigoureuſe de ces ſages coutumes. Sans ces précautions, un peuple imprudent & ſans inſtruction, ſe ſeroit ſouvent expoſé aux effets funeſtes de la putréfaction. Cette conjecture, ſur les cauſes qui avoient déterminé Moyſe à mainte-

(1) Lib. Numer. cap. XIX, verſ. 11.

(2) Lib. Levitiq. cap. V, verſ. 2.

nir une police exacte dans l'exécution des règles prescrites sur cet objet, est confirmée par les paroles suivantes : *Le jour que vous aurez immolé une victime, vous vous en nourrirez ainsi que le lendemain ; mais ce qui en restera après ce tems écoulé, sera consumé par le feu.* Flavius Joseph fait mention de ces usages (1) ; il assure qu'il étoit expressément ordonné d'inhumer les corps des ennemis morts dans les combats (2). Les criminels qu'on avoit fait périr par le supplice de la croix, n'étoient pas non plus privés de la sépulture ; il étoit ordonné de les enterrer le jour même de leur trépas (3).

---

(1) Flav. Joseph, contra Apian. Alexandr. lib. II.

(2) Id. Antiquit. Judaicar. lib. IV, cap. VIII.

(3) Libr. Deuteronom. cap. XXI, vers. 23.

Les autres Nations ne marquèrent pas moins de zèle à remplir ce devoir funèbre ; il étoit un des préceptes eſſentiels de la religion des Grecs. Les Hiſtoriens & les Poëtes de ces contrées ne parlent jamais des morts qu'avec un grand reſpect. C'étoit un malheur extrême, d'être privé de ſépulture ; les mânes de ceux qui avoient éprouvé cet abandon, erroient long-tems ſur la terre, en attendant qu'on les appaiſât par des ſacrifices religieux. Homère & Virgile nous apprennent l'ordre de ces cérémonies. Les peuples les plus animés à leur perte mutuelle, reſpectoient ce devoir dans leurs ennemis. Souvent les combats les plus opiniâtres étoient interrompus pour inhumer les morts. Les Athéniens puniſſoient du dernier ſupplice les citoyens qui avoient enfreint cette loi pieuſe (1) : on ſait avec quelle injuſtice on fit périr les Généraux

(1) Xénophon. de geſt. Græcor. libr. I.

Athéniens qui ſuccédèrent à Alcibiade on (1) commit envers eux un acte d'inhumanité, dont il n'y a peut-être point eu d'exemples ſous le règne des tirans les plus barbares, puiſqu'ils avoient été dans l'impoſſibilité de s'acquitter de ce devoir. L'autorité de Socrate, qui prit leur défenſe, la ſolidité de ſes raiſons, ni ſon éloquence, ne les ſauvèrent pas du ſupplice (2).

Quelles reſſources reſtoient aux Phyſiciens pour apprendre à connoître la ſtructure de l'homme, quand des uſages auſſi rigoureuſement obſervés auroient livré à la haine univerſelle & à une mort infaillible, l'Anatomiſte qui eût cherché ſon inſtruction dans l'ouverture des cadavres? Les ſeuls moyens d'acquérir des connoiſſances ſe réduiſent

(1) Diodor. Sicul. lib. XIII, cap. 102.

(2) Plutarch. de vitis viror. illuſtr. vita Pericles.

ſoient à quelques regards jettés au hazard ſur les ſujets qu'on embaumoit. Mais cette fonction remplie par des citoyens qui en faiſoient leur unique occupation, n'étoit pas propre à donner de grandes lumières ſur la diſpoſition des viſcères.

Le dogme fondamental de la réſurrection, chez les Chrétiens, ne favoriſe pas l'abolition du reſpect indiſtinctement accordé aux morts. Malheur à celui qui arracheroit un cadavre à ſa ſépulture. Les Tribunaux armés du glaive de la juſtice qui défend la profanation des tombeaux, vengeroient bientôt l'outrage fait à ſa cendre. Véſal nous apprend qu'il fut pluſieurs fois (1) expoſé au danger de perdre la liberté & la vie, en voulant ſatisfaire le deſir de s'inſtruire par des recherches anatomiques. Le Gouvernement con-

(1) Veſal, Oper. Edit. Boerh. & Albin. præfat.

vaincu de la néceſſité de ces travaux, facilite depuis long-tems le tranſport des cadavres; mais la prudence qu'il doit apporter dans cette tolérance, ne permet pas encore qu'on ſe livre librement à cette ſcience. Quoiqu'il connoiſſe la néceſſité de ſuivre à cet égard une marche différente, la tranquillité publique, les uſages & la crainte de mille inconvéniens, exigent qu'on reſtreigne les facilités de cet utile travail. Il en réſulte des obſtacles infinis pour l'inſtruction, ſur-tout pour les jeunes gens auxquels il ſeroit quelquefois dangereux d'accorder des permiſſions trop étendues.

CHAPITRE XXI.

DES MOYENS DE FACILITER L'ÉTUDE DE L'ANATOMIE.

CEPENDANT, la Médecine & la Chirurgie ont également pour baſe les connoiſſances anatomiques, tant dans la théorie que dans la pratique. Il eſt donc indiſpenſable d'avoir des lieux publics deſtinés aux diſſections ; il n'y en aura jamais de plus convenable que les Hôpitaux : c'eſt là ſeul qu'on trouvera le nombre ſuffiſant de ſujets propres aux recherches de la ſcience dont je parle. En formant des établiſſemens de ce genre, on préviendra les déſordres qu'on auroit à craindre de la trop grande liberté accordée au tranſport des cadavres, la profanation des cimetières, les accidens qui réſultent journellement du vol des morts, les violen-

ces qui se commettent d'une part, pour y parvenir, & d'une autre pour y mettre obstacle, la transgression des loix établies sur cet objet, les dangers de prendre des sujets dont la putréfaction est avancée faute d'avoir la possibilité de s'en procurer d'autres, & enfin des maladies mortelles qui résultent journellement de leurs dissections. A ces considérations, se réunissent des avantages réels par lesquels on concevra que l'Anatomie seroit plus généralement & plus soigneusement cultivée : les Etudians n'étant plus forcés à s'occuper chez eux de travaux qui infectent leurs logemens, ils s'y livreront avec plus d'ardeur ; le prix des sujets ne sera plus un obstacle à cette étude ; on ne verra plus des jeunes gens dans l'impossibilité de fournir l'argent nécessaire à l'achat des cadavres : ces facilités deviendront la source d'une instruction plus générale.

Il est démontré, par l'observation,

que les Etudians ne ſeront jamais bien inſtruits quand ils ſe borneront à entendre les leçons des Profeſſeurs : cette forme d'enſeignement eſt néceſſaire, ſans doute ; mais il s'en faut bien qu'elle ſoit ſuffiſante pour donner une idée exacte de la ſtructure de l'homme. On ſait mal l'Anatomie, quand on n'a pas diſſéqué long-tems. Quand on n'a pas cherché, avec ſoin, la poſition des parties, leurs rapports entr'elles, leur ſtructure intime, on n'a que des idées ſuperficielles de cette ſcience. Mais pour bien connoître les organes, il faut être parvenu à quelque habileté dans l'art des diſſections ; ce qui ſuppoſe qu'on en a fait une longue & pénible habitude ; pendant qu'on eſt occupé de ces détails, les leçons des Profeſſeurs diſſipent les incertitudes qui réſultent des recherches dont on n'a pas encore une grande aiſance ; elles ſervent auſſi à diriger les opérations & à claſſer, avec juſteſſe, les idées

qu'on acquiert par l'examen des parties.

Les amphithéâtres publics seroient dirigés par un des Médecins attachés aux Hôpitaux. Il auroit soin d'y faire observer l'ordre & la tranquillité nécessaire aux progrès de l'étude, il seroit chargé d'empêcher une dissection trop minutieuse de cadavres, qui porteroient des marques de maladies contagieuses. Il ne permettroit, par rapport à ceux-ci, que les recherches pratiques dont j'ai donné le plan dans un des Chapitres précédens. Il feroit un choix convenable des sujets qu'on destineroit à des dissections qui exigent un tems considérable, comme l'étude des nerfs & des vaisseaux. Ce service ne gêneroit point ses fonctions, parce qu'il suffiroit de visiter les salles de dissections une fois par jour, ou de préside au choix des cadavres.

CHAPITRE

CHAPITRE XXII.

DES LIEUX DESTINÉS A L'ÉTUDE DE L'ANATOMIE.

CET établiſſement n'exigeroit que la dépenſe d'un emplacement ſpacieux & bien aéré. Une portion des combles des bâtimens, commodément diſpoſée, ſerviroit à cet uſage. Il ſeroit néceſſaire d'avoir une ſalle publique dans chaque Hôpital, afin de diviſer les Etudians dans différens quartiers, & prévenir l'embarras & la foule qui s'oppoſeroient à la facilité du travail. En choiſiſſant un lieu élevé qu'on deſtineroit aux recherches anatomiques, on n'auroit point à craindre les exhalaiſons qui s'élèvent des cadavres; elles ne ſeroient point nuiſibles aux malades. L'aſpect de ces lieux ſeroit caché à ceux

qui n'y ſont point appellés par leur état : l'ordre & la propreté qu'on y maintiendroit, en rendroient le ſéjour ſupportable. On auroit ſoin de les fournir de l'eau néceſſaire. La facilité d'y faire circuler l'air, préviendroit, en partie, les effets de la putréfaction ſur les Etudians.

Je deſirerois donc qu'on formât des établiſſemens qui ne ſont pas diſpendieux & cependant d'une utilité urgente ; des lieux deſtinés à l'étude, qui ne recelent que des cadavres épars & des membres ſanglans ; lieux où l'homme ſemble ſéparé du monde, pour vivre dans le ſéjour des morts ; où toutes les cauſes de ſa deſtruction ſe multiplient autour de lui ; où chaque découverte l'avertit des dangers qui l'environnent ; où ſon eſprit eſt toujours attaché à la contemplation des maux qui affligent l'humanité ; lieux où il éprouve, malgré lui, cette ſombre

triſteſſe, compagne inſéparable de la vue des malheurs qui menacent notre exiſtence. Eh pour qui penſe-t-on que j'implore, en ce moment, la bonté des Miniſtres qui nous gouvernent? Pour le citoyen qui n'apprend à rappeller ſon ſemblable à la vie, qu'en ſe livrant lui même aux agens du trépas. Ces vaſtes tombeaux où l'Anatomiſte contemple les ſuites de nos infirmités, exhalent des principes peſtilentiels qui anéantiſſent ſouvent le téméraire qui oſe y deſcendre vivant. S'il brave impunément cette révolution continuelle qu'excite la putréfaction ſur les organes des ſens, une atmoſphère infectée par des émanations pernicieuſes, dépoſe dans ſes poulmons, des ſources fécondes de maladies cruelles. L'inquiétude qu'inſpire aux hommes ordinaires la crainte d'une mort qui peut être prochaine, n'a jamais ſuſpendu le cours de ſes travaux funèbres; dé-

voué aux effets des exhalaiſons mortifères, il oublie aiſément les intérêts de ſa vie. Heureux, s'il pouvoit oublier de même qu'infecté par des miaſmes dangereux, il porte quelquefois avec lui dans une famille chérie, la déſolation & la mort.

CHAPITRE XXIII.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE PRATIQUE EST INDISPENSABLE.

LES réflexions inſérées dans les Chapitres XII, XV & XIX, donnent l'idée d'un enſeignement de Médecine pratique, pour l'inſtruction des Médecins attachés aux Hôpitaux. Mais ce ſeroit borner l'utilité de ces projets à un trop petit nombre de perſonnes, que de les reſtreindre à celles qui feroient un ſervice dans les Maiſons de charité, ſous la direction des premiers Médecins. On a vu, par ce qui précède, combien cette inſtitution ſeroit avantageuſe aux malades raſſemblés dans les aſyles dont je parle : on eſt convaincu, par la même lecture, qu'elle (cette inſtitution) contribueroit beaucoup aux progrès de l'inſtruction médicale, & qu'enfin, par

ſon ſecours, on acquéreroit des connoiſſances plus certaines que par la méthode actuellement uſitée : que par conſéquent, elle intéreſſe l'humanité, puiſque les Médecins formés à cette diſcipline, devant la plupart retourner dans le monde après leur tems de ſervice, y porteroient les fruits d'une étude profonde, & ſeroient, par cela même, des citoyens précieux à l'Etat.

Cependant, on ne doit pas ſe diſſimuler que de pareilles reſſources ne ſont pas d'une utilité générale, parce que les hommes inſtruits d'après le plan que je propoſe, ne ſeroient pas aſſez multipliés dans le Royaume. Examinons maintenant par quel moyen on parviendroit à rendre l'enſeignement univerſel. Pour établir, d'une manière plus poſitive, la marche qu'on doit ſuivre dans l'examen de cette queſtion, conſidérons ſommairement les uſages des Anciens & ceux des Modernes; de

leur conduite comparée, nous tirerons les lumières néceſſaires pour arriver au but que nous nous ſommes propoſés.

Les Médecins de l'antiquité conduiſoient leurs diſciples chez les malades : cette coutume étoit encore uſitée parmi les Modernes dans les derniers ſiècles ; elle s'eſt perpétuée, en partie, juſqu'au commencement de celui où nous vivons. Cependant, le nombre des Etudians étoit trop conſidérable pour être admis chez des particuliers, avec le Médecin, auquel ils avoient donné leur confiance. La réunion des jeunes gens de tous les pays dans les écoles les plus célèbres, ne préſentoit plus d'autre reſſource pour ſe former à la pratique, que l'obſervation dans les Hôpitaux. Fixons un moment notre attention ſur ce genre d'études, pour ſavoir quel eſt le fruit qu'on peut en retirer.

Toutes les fois qu'un Médecin accrédité ſera chargé d'un grand Hôpital,

il lui ſera impoſſible de rendre compte aux jeunes gens qui ſuivent ſa pratique, des motifs de ſa conduite envers les malades. Ses occupations multipliées dans le monde, exigent qu'il termine ſa viſite, pour parcourir enſuite les différens quartiers d'une grande cité. Il réſulte de ces vérités que les Étudians ne prendront qu'au hazard quelques notions des affections morbifiques qu'ils obſerveront, & que ſouvent ces notions ſeront fauſſes, parce que perſonne ne ſe chargera de rectifier leurs erreurs. Le diagnoſtic de la maladie ſera mal établi dans leur eſprit; ils concevront encore moins les raiſons par leſquelles le Médecin ſe ſera déterminé à preſcrire tel ou tel moyen. Leurs remarques ſur les maladies, & le procédé curatif qu'on aura mis en uſage, deviendront un ſujet de penſées incertaines, d'idées confuſes, un cahos inextricable de réflexions contradictoires; de la réunion deſquelles il ne ſortira que très-diffici-

lement & très-rarement des notions juſtes. Voilà cependant la ſorte d'enſeignement qu'on aſſure être d'une grande utilité.

Si le diagnoſtic des maladies qui préſentent à l'invaſion un caractère caché, eſt difficile à ſaiſir par un Praticien éclairé, (cette circonſtance, comme on ſait, s'offre tous les jours dans la pratique de la Médecine) quel jugement portera l'Etudiant ſur la nature de cette affection morbifique, ſur les indications qu'elle préſentera, & la manière dont on les aura remplies? Quelle application pourra-t-il faire, à ſon tour, de ce qu'il aura obſervé? Nulle, ou une dangereuſe, au moins incertaine; par conſéquent, très-rarement utile.

Il eſt eſſentiel de montrer que le diagnoſtic des maladies eſt preſque impoſſible à ſaiſir par les Etudians, en ſuivant la marche uſitée. Je ſuppoſe un jeune Médecin très inſtruit de la théorie de ſa ſcience; il ſait les ſignes par leſ-

quels on distingue une fièvre inflammatoire (c'est l'exemple le plus propre à faire concevoir le véritable état de la question, parce que c'est une des maladies les plus simples). Les Maîtres qui l'ont enseigné, ont dû isoler cette maladie, & la présenter avec ses symptomes propres, indépendament de tous les accidens étrangers auxquels elle peut être unie; autrement, il n'y auroit que confusion dans l'enseignement, ou plutôt il n'y auroit point de véritable enseignement. Cependant, qu'un sujet soit attaqué d'une fièvre inflammatoire, le Théoricien ne retrouvera plus la face de maladie (s'il est permis de parler ainsi) qu'il s'étoit figurée par la pensée; c'est que la constitution, l'espèce d'humeur prédominante, la manière de vivre, le local, les affections de l'ame, apportent des changemens dans la façon d'exister de la part des symptomes; changemens propres à faire méconnoître le véritable caractère de la fièvre que

j'ai nommée, ſi elle n'eſt pas obſervée par un Praticien exercé. Le diagnoſtic deviendra plus obſcur, ſi des accidens étrangers à l'affection principale ſe manifeſtent avec quelqu'intenſité. Le Théoricien ſera encore plus embarraſſé toutes les fois qu'une maladie préſentera des ſignes d'inflammation à ſon invaſion avec ceux d'une malignité commençante. Les détails de cette vérité ſont expoſés amplement dans le Traité que j'ai publié ſur les fièvres malignes (1). Les combinaiſons de la putridité avec l'inflammation, particularités fréquentes dans l'obſervation médicale, forment auſſi des caractères mixtes, qu'on ne diſtingue point ſans une grande habitude de voir des malades.

Si les hommes vivoient d'une manière ſimple, les maladies ſe préſenteroient toujours avec leurs véritables ſignes. En effet, on retrouve dans les campa-

(1) Traité des Fièvres Malignes, tom. III.

gnes une application facile à faire, des deſcriptions d'affections pathologiques, telles qu'elles nous ſont données par les bons Auteurs. Dans les grandes cités, où les paſſions exercent l'ame de mille manières différentes, le ſyſtême nerveux toujours trop mobile, dénature les vrais caractères des maladies. Il en réſulte un enſemble d'accidens qui ſe compliquent les uns par les autres, font diſparoître les ſymptomes de l'affection eſſentielle, & différencient ſa marche & ſa terminaiſon. Or, le Théoricien qui n'a pas été en état de diſtinguer une maladie ſimple, à plus forte raiſon ne ſaiſira pas le diagnoſtic d'une maladie compliquée. Les indications tiennent au diagnoſtic, & les moyens curatifs aux indications; donc le Théoricien ſera incapable d'exercer la Médecine ſans avoir été formé à la pratique.

Que faire pour completter ſon inſtruction? Lui donner la poſſibilité d'obſerver des malades, en même-tems qu'on

dirigera ſon obſervation par une application juſte de la théorie qu'il avoit appriſe ; lui rendre compte des indications que préſente une maladie déterminée dans un ſujet donné ; lui expoſer les différences qui compliquent cette maladie, & par conſéquent les raiſons qui déterminent à faire choix de tel moyen curatif dont l'action auroit été nuiſible ou inutile, ſi l'affection primitive ſe fût préſentée avec les accidens qui la conſtituent eſſentiellement. Rendons ces propoſitions plus claires par un exemple.

Un ſujet eſt attaqué d'une fièvre catarrhale, après avoir été expoſé aux alternatives d'une chaleur vive, & d'un froid ſubit. La tranſpiration a été ſupprimée, l'humeur de cette excrétion retenue dans les vaiſſeaux cutanés, & le tiſſu cellulaire, s'épaiſſit tout à-coup. Si elle reflue à l'intérieur, elle forme des congeſtions d'une matière ténace dans les poulmons, dans le bas-ventre, &c.

La maladie étant connue par ſes ſignes & par ſes cauſes, il eſt évident que l'emploi des inciſifs devient indiſpenſable : c'eſt de leur action qu'on doit attendre la guériſon. Les inciſifs attenuent l'humeur, raniment le mouvement des fluides, augmentent l'énergie du ſyſtême vaſculaire, & par conſéquent, accélèrent la coction de la matière morbifique ; d'où ſon expulſion par les crachats, les ſelles, les urines & les ſueurs, ou par quelques-uns ſeulement de ces émonctoires, ſelon que la nature eſt diſpoſée à s'en débarraſſer par tel organe, plus facilement que par tel autre. Mais ſi le ſujet a des viſcères irritables, ſi ſon ſang eſt acrimonieux, la maladie préſente d'autres caractères : l'inflammation ſe joint aux ſymptomes primitifs : alors, au lieu d'accélérer le mouvement des humeurs pour faciliter la coction, on ſe trouve forcé à diminuer l'énergie des facultés vitales. La conduite qu'on tient

dans ces deux cas, eſt tout-à-fait oppoſée. Ces deux circonſtances préſentent des caractères extrêmes; mais il y a des ſymptomes que j'appellerai intermédiaires qui exigent, dans d'autres malades, une combinaiſon de ces divers traitemens. Toutes ces variétés ayant cependant la même maladie pour origine, il s'en ſuit qu'elles ne ſont véritablement reconnoiſſables que par un Praticien exercé. Il réſulte encore de ces réflexions que les Etudians ſont dans la néceſſité de s'inſtruire de ces différences, d'après la pratique raiſonnée & rendue intelligible par des explications claires & préciſes, de la part des Médecins habitués à voir des malades. Il eſt donc indiſpenſable, pour former des Praticiens, de leur apprendre en quoi conſiſte l'exercice de leur ſcience. Revenons aux uſages des Anciens.

Dans les petites Républiques de la Grèce, les Médecins avoient la poſſi-

bilité de conduire leurs disciples avec eux, chez les malades. Chaque ville formoit en quelque sorte, une famille dont les mœurs, les usages, & sans doute la manière de penser, étoient à peu-près uniformes. Un citoyen n'étoit point un étranger dans la maison d'un autre citoyen de la même ville : une maladie n'étoit point un secret qu'on voulût cacher à ses voisins. D'ailleurs, un Républicain étoit par la constitution même de l'état, dévoué au bien général. La connoissance de ses maux, comme celle des remèdes propres à les guérir, intéressant le salut public, elle devenoit une propriété commune, dont on avoit droit d'user pour l'avantage de l'Etat. Un particulier, dans une Démocratie, toujours prêt à sacrifier sa vie pour l'intérêt de sa Nation, ne se refusoit point à l'instruction des hommes utiles à la conservation de ses concitoyens, & auxquels la République

accordoit une conſidération dont on n'a point d'idée dans les conſtitutions Monarchiques.

Mais là, où les familles ſont iſolées, où la conduite particulière veut reſter ignorée, où les goûts ſe diverſifient comme les perſonnes, où le bien général diſparoît toujours devant le perſonnel, où la dépravation des mœurs amène avec elle ſes ſuites honteuſes, où les liaiſons de ſociété ne ſont reſſerrées que par l'ambition ou les projets de fortune, où chaque homme ne veut point être aux yeux du monde ce qu'il eſt en effet; là où l'on rapporte tout à ſoi, ſans rien faire pour ſes concitoyens, c'eſt déjà une gêne que d'expoſer ſes maux aux regards d'un étranger dont on attend des ſecours : on ne ſouffriroit jamais que celui dont la préſence n'eſt pas actuellement néceſſaire, portât un œil curieux ſur des infirmités dont on n'a fait l'aveu qu'avec répugnance. Si l'on conſidére maintenant que chaque

individu s'isole quelquefois dans sa famille même, si l'on réfléchit que la plupart des maladies ont pour cause d'accroissement des inquiétudes, des chagrins, des dissentions domestiques, des passions immodérées, des jouissances abusives avec des desirs toujours renaissans, une impulsion vive & constante vers les vues d'ambition, des sollicitudes continuelles sur l'instabilité de la fortune, la perte imminente des emplois ou des grades dont l'existence est précaire : si l'on fait attention à toutes ces causes, on juge d'avance que la connoissance du moral d'un malade étant souvent aussi nécessaire que l'examen de son état physique, cette connoissance ne peut être donnée qu'à celui qui a un caractère pour la mériter, & des qualités personnelles, qui sont les garans de sa discrétion. Ajoutons encore à ces considérations, les dérangemens qu'occasionnent dans la santé, les suites d'actions criminelles par lesquelles on s'expose à

de longues ſouffrances, mais dont l'origine doit être un ſecret impénétrable entre le malade & le Médecin. On aura réuni toutes les raiſons par leſquelles on ſe convaincra qu'il eſt impoſſible dans les circonſtances données, que la Médecine ſoit pratiquée à la manière des Anciens.

CHAPITRE XXIV.

DES VICES DE LA MÉTHODE USITÉE DANS L'ENSEIGNEMENT ACTUEL.

IL ne reſte donc qu'une méthode pour l'inſtruction, celle qui eſt adoptée dans les Hôpitaux. Examinons maintenant la marche ſuivie dans cette partie de l'enſeignement.

La Thérapeutique ou la ſcience qui nous enſeigne les moyens curatifs des maladies, ſuppoſe 1° des idées exactes de la phyſique générale & particulière. Les loix du Royaume ont fixé les uſages à cet égard. Un Etudiant ne peut être inſcrit ſur les regiſtres des Univerſités dans leſquelles on conſtate ſon aſſiduité aux écoles, qu'aux conditions qu'il préſentera des atteſtations d'un cours de philoſophie; ou ce qui eſt mieux encore, qu'après qu'il aura ob-

tenu le grade de *Maître-ès-Arts*. 2° La Phyſiologie ou l'hiſtoire phyſique des fonctions, qui comprend une étude profonde de l'Anatomie, celle de la Chimie & par conſéquent de l'Hiſtoire Naturelle, ainſi que de toutes les branches relatives à cette dernière ſcience. 3°. La Pathologie qui donne les caractères des maladies, de leurs cauſes, de leurs accidens, de leurs différences & de leurs ſuites. Quand on a reçu ces principes, on s'occupe enſuite de la Thérapeutique ou de la ſcience d'adminiſtrer rationnellement les moyens que la Médecine fournit pour la guériſon des maladies.

Les loix fixent trois années de travail pour acquérir cette multiplicité de connoiſſances. Après ce tems d'études, on obtient la permiſſion d'exercer la Médecine. Après trois ans d'étude, on devient donc l'arbitre du ſort des citoyens ! Quand on ſuppoſeroit encore qu'avec une mémoire prodigieuſe, on

parvint à raſſembler les notions les plus exactes ſur tant d'objets, dont chacun exige de longues méditations, ſeroit-on en état de pratiquer la Médecine? Non, ſans doute; j'ai donné plus haut les preuves de cette vérité. J'interroge, en ce moment, la conſcience des hommes les plus inſtruits, & je leur demande de quoi ils étoient capables après trois ans d'une étude aſſidue, aidée d'une pénétration rare? Il n'eſt perſonne qui s'étant appliqué aux ſciences, ne ſente l'impoſſibilité où ſe trouve un Médecin de donner des conſeils utiles, s'il n'a employé que trois ans à ſon inſtruction. Les jeunes gens qui veulent s'acquitter avec honneur des devoirs que leur état leur impoſe, paſſent ordinairement ſept à huit ans dans les grandes villes, à ſe former ſous les maîtres les plus célèbres. Je ne parle ici que de ceux qui connoiſſent l'importance de leur profeſſion, qui en conçoivent les difficultés, &

par conſéquent de ceux qui ſont preuve d'un diſcernement peu commun; car les hommes d'un eſprit ſuperficiel, & dont l'intelligence eſt reſtreinte en des bornes étroites, ne doutent jamais qu'ils n'aient appris tout ce qu'ils devroient ſavoir.

La plupart des Univerſités & des Colléges de Médecine, ont parfaitement conçu l'importance des vérités qu'on vient de lire; ils ont fixé un tems pendant lequel les Médecins, après leur réception, doivent pratiquer dans les fauxbourgs .... & les Facultés de Médecine ont ſouffert qu'on leur impoſât une loi auſſi barbare! Pratiquer dans les fauxbourgs!... s'exercer ſur des pères de familles, ſur des Laboureurs, des Artiſans, des ouvriers! . . . . . .

Quoi qu'il en ſoit, la Faculté de Paris ne reçoit aucun Docteur avant

cinq années & demie au moins d'études. La plupart des Membres de cette Compagnie ont des preuves de huit, dix & douze ans (& quelquefois plus) de travaux assidus, avant que d'y prendre des grades. L'Université exigeoit, dans le onzième siècle (1), sept années d'études en Médecine, pour parvenir au degré de Maître : ce tems étoit de rigueur. On sait que des Princes puissans, des Rois même, sollicitèrent vainement ce Corps respectable, pour que quelques personnes attachées à leur service fussent admises au Doctorat, avant que le tems des interstices fut écoulé : leurs prières, leurs sollicitations, leurs ordres, leurs menaces, rien ne fit changer la conduite de l'Université. Cette Compagnie, comme les autres Universités du Royaume, n'étoit pas moins rigoureuse sur les

(1) Hazon, Elog. Histor. de l'Univers. de Paris, p. 7.

preuves

preuves de capacité que ſur celles d'aſſiſtance, dont le tems étoit limité par de ſages Réglemens. Cette juſte ſévérité de nos pères eſt un uſage tombé en déſuétude. Je n'apprendrai rien au public en lui rappellant combien de fois ſa confiance a été abuſée par des ignorans; mais ce qu'il ne ſait pas, c'eſt qu'on donne des grades à des hommes qui n'ont jamais étudié la ſcience à la pratique de laquelle ils ſe deſtinent! C'eſt qu'on donne des grades à des hommes qui n'ont pas même des preuves d'aſſiſtance dans aucune école. Une aſſertion auſſi injurieuſe pour les Univerſités, paroîtra ſans doute incroyable. Je donnerai, dans ce Chapitre, les preuves de cette vérité. Comment caractériſer de ſemblables abus? Ils ont été prévus par les loix, ils n'en exiſtent pas moins; ils étonnent la raiſon, ils révoltent l'eſprit! Comment les concilier avec les idées des devoirs d'humanité, de civiliſation, de

mœurs, d'honneur, de probité ? Il suffit donc de porter, dans une Université, une rétribution fixée par l'usage, pour devenir Médecin. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Pour prouver cette monstrueuse vérité, je citerai un témoignage qui n'est pas suspect. Avant que d'être aggrégé à la Faculté de Médecine de Paris, j'avois été en Province, reçu Docteur en Médecine, sans avoir pris une seule inscription. Je défie qu'on trouve mon nom inscrit dans les regiſtres d'aucune Université du Royaume : c'est à Paris où j'ai fait mes études : on peut donc aisément s'assurer du fait que j'avance.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Qu'on ne s'étonne donc plus de voir tant d'ignorans s'intituler arrogamment *Docteurs en Médecine* ; qu'on ne soit

plus ſurpris en liſant dans les Almanachs la longue liſte d'une troupe de ſoi-diſans Médecins, ordinaires, conſultans, brévetés des Rois, des Princes, des Princeſſes, des Maiſons royales, des grandes, des petites écuries, des haras, des chenils, &c. &c.

J'ai, ce me ſemble, démontré aſſez clairement que l'enſeignement étoit inſuffiſant dans les écoles, & qu'on n'apprenoit pas la pratique de la Médecine dans nos Univerſités : j'ai prouvé que les jeunes Médecins n'avoient pas la poſſibilité d'accompagner les Praticiens chez les malades. Quand même l'uſage permettroit cette ſorte d'inſtruction, elle ne pourroit s'acquérir que par l'emploi d'un tems conſidérable ; car on ne pourroit pas multiplier les obſervations ni réunir des faits aſſez nombreux ſur les affections morbifiques de la même eſpèce, pour les comparer enſemble, tenir compte de leurs différences, & apprécier convenablement

les moyens curatifs qui conviennent à chacune d'elles. Ce n'eſt que dans les lieux où l'on raſſemble beaucoup de malades, qu'on acquiert la juſteſſe néceſſaire dans l'application des procédés curatoires.

Il ſuit de ces réflexions que les ſeuls Hôpitaux nous offrent, à cet égard, des facilités que nous ne trouverions point ailleurs. Après avoir expoſé précédemment les raiſons par leſquelles on peut ſe convaincre que les aſyles de charité doivent fournir à la ſociété les découvertes médicales à employer au bien général, j'en conclus qu'ils doivent être conſacrés à l'enſeignement public, & cette conſéquence dérive néceſſairement des mêmes principes. Indiquons maintenant une forme d'enſeignement profitable aux Médecins.

CHAPITRE XXV.

MÉTHODE A SUIVRE DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE CLINIQUE.

RASSEMBLER un grand nombre d'auditeurs qu'on inſtruiroit mal, s'ils n'avoient pas la poſſibilité d'obſerver auprès des malades, la vérité des préceptes qu'ils auroient reçus : admettre ſans diſtinction des Etudians capables de profiter des leçons, avec ceux qui n'auroient pas encore acquis les connoiſſances néceſſaires à ce genre de travail, ce ſeroit manquer le but de l'inſtitution. En effet, il n'y auroit que confuſion dans un pareil aſſemblage, embarras dans le lieu deſtiné à l'enſeignement, gêne autour des malades,

dérangement dans le ſervice, obſtacle de toute eſpèce aux progrès de l'étude. Pour éviter tant d'inconvéniens, on exigera que les Etudians qui fréquenteront les ſalles de pratique, aient complétté les tems de l'inſtruction ordinaire, & qu'ils puiſſent en donner des témoignages autentiques. Avec cette réſerve, on préviendra les difficultés qui s'oppoſeroient à la liberté de l'enſeignement, on facilitera l'obſervation, ſans fatiguer les malades.

Comme un diſcours ſur une affection morbifique déterminée eſt capable de jetter l'epouvante dans l'eſprit des perſonnes qui en ſeroient l'objet, l'humanité veut qu'on évite une méthode qui ſeroit cruelle en même tems qu'elle ſeroit défectueuſe; cruelle, puiſqu'elle affligeroit l'homme ſouffrant, déjà trop accablé du poids de ſes douleurs; défectueuſe, en ce qu'elle feroit changer la marche de la maladie

par le trouble qu'elle exciteroit dans le ſyſtême nerveux. Il eſt donc néceſſaire de donner les préceptes dans un lieu ſéparé des ſalles d'obſervation. Le Profeſſeur conduira les diſciples près des malades, en leur faiſant obſerver les différences que chaque individu préſentera dans ſon état morbifique, afin qu'on prenne une connoiſſance exacte des ſymptomes de la léſion, ou des léſions réunies, de leur marche, de leur terminaiſon, de l'effet des remèdes, & des circonſtances qui en déterminent l'emploi.

Pour completter cette inſtruction, on tiendra note des convaleſcences, de la promptitude ou de la lenteur du rétabliſſement, des moyens propres à l'accélérer, & des ſuccès qu'on en aura obtenu. Quand les maladies auront été terminées par la mort, on fera l'ouverture des cadavres, pour y découvrir les dérange-

mens organiques qui auront été l'effet des maladies. Les avantages qui réſultent de ce genre de travail ont été expoſés amplement dans les Chapitres précédens.

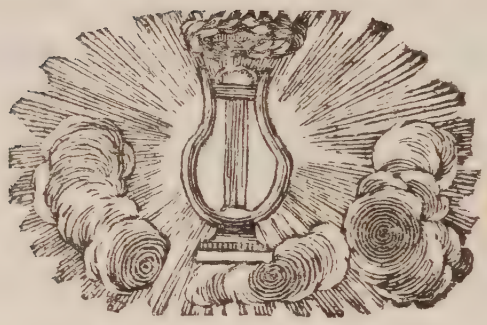

CHAPITRE XXVI.

De la nécessité de rendre l'enseignement général dans le Royaume.

SI dans un essai qui a pour objet l'intérêt général, celui de la Patrie; dans un Ouvrage qui contient les vues d'un citoyen qui aime son pays, on se bornoit à un projet d'enseignement dont les avantages fussent réservés à la Capitale, on auroit mal conçu les intérêts de la Nation. La même forme d'instruction est admissible dans toutes les Universités, parce qu'elle dispensera une partie des Etudians, de la nécessité de passer un tems considérable à Paris, pour y suivre les grands Maîtres. Ceux qui voudront prendre des notions précises des sciences qu'on cultive ailleurs avec moins de succès, auront

au moins la facilité de retourner dans leurs Provinces, pour ſe former à la pratique de la Médecine. Le ſacrifice qu'ils auront fait d'une portion de leur fortune, pour avoir un état, pourra prolonger le tems de leurs études, dans les villes où les dépenſes ſont moins conſidérables.

L'hiſtoire des maladies eſt un ſujet immenſe de travail. Quand on prend la peine de conſidérer chacune d'elles en détail, on ne conçoit pas comment les compagnies enſeignantes ont reſtreint à une année le tems de leur étude. Les Profeſſeurs qui font des cours particuliers, ſont obligés de diviſer cette matière, & d'en prendre une portion pour l'objet de leurs leçons : autrement, ils ne donneroient pas à chaque ſujet l'application & l'étendue dont il eſt ſuſceptible. Ce n'eſt donc qu'en multipliant les cours qu'ils paſſent en revue toutes les maladies qui font l'objet de la Thérapeutique. En ſuivant une marche diffé-

rente, il ſeroit impoſſible de communiquer aux auditeurs, tous les détails intéreſſans dont la réunion eſt indiſpenſable, pour avoir une connoiſſance exacte des affections morbifiques.

La diviſion de cet objet ſe préſente naturellement à l'eſprit, par la difference qu'on obſerve entre la marche & les ſymptomes de deux ſortes de maladies; ſavoir, les aigues & les chroniques. C'eſt auſſi la diviſion qui a été adoptée par tous les Auteurs, & on peut dire qu'elle forme un partage aſſez juſte de cette matière. On emploieroit donc une année entière à l'enſeignement des maladies aigues, & une ſeconde ſeroit deſtinée à celui des chroniques.

On obſervera que ſi le cours des maladies aigues & celui des chroniques exigent chacun une année d'inſtruction aſſidue de la part d'un Profeſſeur, il faut aſſurément au moins autant de tems de la part des Etudians, pour s'inſtruire, en ſuppoſant qu'ils ſe livrent

à un travail assidu, indépendamment des leçons qu'ils seroient tenus d'entendre, & de l'observation des maladies. Par ce moyen, le cours des études seroit à la rigueur, terminé dans l'espace de cinq années. Il seroit prolongé de deux, au-delà du tems fixé par les loix; avantage qui est sans contredit inappréciable pour le bien public, & qui seroit encore rendu plus important par l'espèce d'instruction dont on vient de lire le projet.

Je n'indique, en ce moment, que des vues générales sur cette forme d'institution; il me suffit d'avoir prouvé dans cet Ouvrage, que le système d'instruction que je propose est nécessaire, indispensable même. Si le Gouvernement pénétré des vérités qu'on vient d'exposer, exige des éclaircissemens plus amples sur ce projet, il sera facile de lui donner les détails les plus complets sur un objet qui a une si grande liaison avec l'intérêt général,

& qui, par cela même, mérite une attention plus particulière que beaucoup d'autres établiſſemens dont le Royaume ne retirera jamais des avantages auſſi marqués.

CHAPITRE XXVII.

De l'utilité de faire changer les Médecins attachés aux Hôpitaux, d'une Maison a une autre.

Si les maladies avoient toutes un caractère uniforme, ſi leur marche, l'apparition & la ceſſation de leurs ſymptomes ſuivoient un cours régulier, ſi les cauſes qui les font naître, agiſſoient également ſur les divers individus ſans exception d'âge ni de ſexe, les projets d'inſtitution dont on vient de lire l'expoſé, ſuffiroient pour former une inſtruction complète. Mais les affections morbifiques des enfans diffèrent eſſentiellement de celles qui attaquent les hommes dans la conſiſtance de l'âge : celles des vieillards préſentent à leur tour des variétés qu'on ne ren-

contre point dans les autres époques de la vie.

La conſtitution des femmes & leur organiſation particulière, les expoſe à des maladies qu'on n'obſerve point dans l'autre ſexe. Joignons à cette vérité générale les phénomènes morbifiques inhérens à la menſtruation, à la groſſeſſe, à l'accouchement, aux ſuites de couches & à la ceſſation des règles; on aura les données néceſſaires pour juger de la différence des maux qui accablent les femmes, comparés avec ceux auxquels les hommes ſont aſſujettis.

Des conſidérations ſommaires nous apprendront également quelles ſont les variétés qui ſe trouvent entre les maladies des différens âges. Les enfans à leur naiſſance, ſont fréquemment attaqués d'affections abdominales. Elles ſe continuent pluſieurs années de ſuite, mais en changeant de caractère, parce que les cauſes qui leur donnent

naiſſance varient comme leur nourriture, & la diverſité d'action de leurs viſcères dépendant du développement proportionnel de chacun d'eux.

Après ces premières révolutions, ſuccèdent celles de la dentition; celles-ci ſe continuent encore aſſez long-tems : on ſait qu'elles ſont aſſez graves pour occaſionner la mort.

A ces dernières, il faut joindre les accidens que détermine la préſence des vers, la diſpoſition continuée à l'aceſcence, les affections cutanées inflammatoires, &c. maladies qui, toutes en particulier, exigent une ſuite d'obſervations bien exactes, pour être connues & traitées ſuivant que les circonſtances l'indiquent.

Les maladies inflammatoires ſont fréquentes dans la jeuneſſe; elles diminuent avec le tems : ou la diſpoſition à ces affections morbifiques décroit comme le nombre des années s'augmente. Ce décroiſſement même tient

à des cauſes (dont le détail ne peut pas être rapporté ici) qui indiquent une marche différente dans le plan de curation, ou au moins des variétés remarquées dans l'application des moyens curatifs.

La vieilleſſe, comme l'enfance, eſt ſujette à mille infirmités; mais les maladies qui ſont les plus cruelles & en même-tems les plus fréquentes, ſont les chroniques; maladies d'autant plus dangereuſes à cet âge, que les reſſources de la nature ſont épuiſées. Il eſt donc néceſſaire que la Médecine agiſſe de tout ſon pouvoir dans la curation de ces affections. La perte ou l'affoibliſſement des organes du ſentiment & du mouvement, la diminution de l'irritabilité, l'épaiſſiſſement de la limphe, la conſiſtance des ſolides ſont les obſtacles qui s'oppoſent à l'action des remèdes, chez les vieillards. C'eſt par ces raiſons qu'on ſe trouve forcé

à ſuivre des méthodes très actives dans la curation des maladies qui les attaquent.

Ces réflexions ſommaires nous prouvent manifeſtement que la Médecine doit varier chez les hommes, comme l'âge & le ſexe. Il ſeroit trop long de parler ici des différences qu'exigent les tempéramens, les paſſions, les coutumes de la vie; de conſidérer l'influence des climats, des alimens, des occupations habituelles, &c. particularités qui doivent toutes être ſuppoſées dans la thèſe générale dont on vient de lire les apperçus.

J'ajouterai encore un mot relativement aux ſymptomes vénériens, ſi communs de nos jours, que leur curation doit faire aujourd'hui un objet eſſentiel de la Médecine, puiſqu'il eſt un grand nombre de familles dans leſquelles on compte pluſieurs individus qui en ſont, ou qui en ont été affectés.

Puiſque la Médecine pratique a pour objet la curation de toutes les affections pathologiques qui exigent une étude particulière d'obſervation, & puiſque les différentes affections offrent à l'examen des différences ſenſibles dans leurs caractères & dans leurs ſymptomes, relativement à l'âge, au ſexe, &c. la pratique de cette ſcience ne peut donc être que le fruit d'une expérience étendue ſur tous les objets que je viens d'expoſer. Conſidérons maintenant ſi cette inſtruction eſt praticable dans un ſeul Hôpital : & pour décider cette queſtion, remarquons les variétés qui ont lieu dans les différens Hôpitaux, par rapport à l'eſpèce de perſonnes qu'ils admettent.

L'Hôpital Général (c'eſt toujours celui que je donne pour exemple) eſt compoſé de pluſieurs maiſons : l'une eſt deſtinée aux hommes, c'eſt Bicêtre; une autre n'admet preſque que des femmes, c'eſt la Salpétrière D'autres

ne ſont établies que pour y recevoir des enfans : tels ſont la Pitié, le Saint-Eſprit, les Enfans trouvés, &c. Or, les jeunes Médecins attachés à chacune de ces Maiſons, auroient une inſtruction qui ſeroit, à quelques égards, particulière à la pratique des maladies qu'on y obſerveroit le plus fréquemment. Il leur manqueroit donc l'obſervation journalière des Hôpitaux dans leſquels on auroit l'expérience de maladies d'une autre ſorte.

Ce qui ſe paſſeroit dans le département de l'Hôpital-Général auroit également lieu à l'Hôtel-Dieu, quand même on ſuppoſeroit qu'il reſtât dans l'état actuel, c'eſt-à-dire, ne formant qu'une ſeule Maiſon de charité pour les malades. En effet, les deux ſexes étant néceſſairement ſéparés dans différens quartiers, & les Médecins internes ayant chacun leur deſtination particulière, chacun d'eux acquéreroit l'habitude d'une pratique qu'on ne pourroit

pas regarder comme complète ; car les uns ſeroient affectés aux ſalles des femmes, d'autres à celles des hommes, &c. Dans cette diviſion générale, il y auroit encore des diviſions particulières, puiſque les femmes en couches ſont ſéparées des autres. Il en eſt de même de certains malades, tels que ceux qui ſont attaqués d'affections contagieuſes, qu'on a ſoin de ſéparer des autres individus ; nouvelle circonſtance qui fait concevoir la diverſité d'expérience à laquelle chaque Médecin ſeroit formé, & par conſéquent celle qui manqueroit encore à ſon inſtruction.

Une méthode ſimple rempliroit, ce me ſemble, les vues que préſente l'expoſé qu'on vient de lire : j'ai dit ailleurs que les Médecins attachés aux Hôpitaux feroient trois ans de ſervice dans la place qu'ils auroient gagnée au concours : ce tems expiré, le plus ancien ſortant de Bicêtre, paſ-

ſeroit à la Salpétrière, où il ſéjourneroit ſix mois, après leſquels il feroit un égal ſéjour à la Pitié, ou dans une autre Maiſon deſtinée aux enfans; de-là, il ſeroit reçu pour un même eſpace de tems à l'Hôpital des vénériens. Cette mutation auroit également lieu dans les autres Maiſons, & aux mêmes époques: en ſorte que le nombre des Médecins internes ſeroit toujours le même.

L'ordre du ſervice exige que l'ancien Médecin reſtant dans chaque Maiſon, ſuccède à l'emploi de celui qui paſſe dans une autre, & que ce dernier n'étant point encore accoutumé à l'eſpèce de maladies qui feront l'objet de ſes obſervations, partage les fonctions des jeunes Médecins internes, pendant les ſix mois de ſéjour qu'il fera dans l'Hôpital où il ſera nouvellement admis.

D'après le plan que je propoſe, on conçoit que les Maiſons de charité qui

n'admettent que des enfans, ainſi que l'Hôpital des vénériens, n'auroient pas beſoin de Médecins qui fiſſent un ſervice de trois ans, parce que ceux qui viendroient y paſſer leurs tems de mutation, ſeroient exercés à la pratique ; mais on auroit ſoin cependant que les ſix mois de ſéjour fuſſent partagés de manière qu'il reſtât toujours un Médecin qui eût au moins trois mois de ſervice dans chacune de ces Maiſons.

CHAPITRE XXVIII.

AVANTAGES DE CETTE MÉTHODE POUR LE ROYAUME.

EN admettant trois Médecins dans un Hôpital de trois cents malades, comme Bicêtre & la Salpétrière, & en prenant la même proportion pour les différentes Maiſons qui compoſeront l'Hôtel-Dieu à l'avenir, on verroit ſortir de ces différens Hôpitaux trente-ſix Médecins chaque année, qui porteroient dans les Provinces des ſecours qu'on n'obtiendra jamais ſi l'on ne ſuit pas cette méthode.

En ſuppoſant actuellement la vie d'un Praticien ſe prolonger à vingt ans, comme le terme commun depuis l'âge de trente à trente deux ans, on auroit dans vingt ans en France, ſept cents vingt Médecins, d'un mérite ſupérieur,

ſupérieur, à égalité d'âge, à tous ceux qui les auroient précédés. Qu'on réfléchiſſe maintenant à l'importance des établiſſemens que je propoſe, & on jugera enſuite, ſi l'on peut former quelques doutes raiſonnables ſur la création d'une pareille inſtitution. Qu'à ces conſidérations on joigne encore les avantages ſemblables qu'on retireroit de la pratique des Hôpitaux dans les villes d'Univerſité, dirigée ſuivant les mêmes plans, & on aura réuni tous les apperçus par leſquels on comprendra la différence d'inſtruction que je propoſe, d'avec celle qui eſt en uſage aujourd'hui.

Examinons maintenant à quelle ſomme ſe monteroit la dépenſe de chaque maiſon, pour trois Médecins internes, dans un Hôpital qui contiendroit trois cents malades. En ſuppoſant que leur nourriture, leur chauffage, &c. fût porté à ſix cents livres pour chacun, il y auroit donc annuellement dix-

huit cents francs à ajouter par an à la dépenſe ordinaire. Cette ſomme eſt modique, eu égard aux ſervices qu'on en retireroit : en ſecond lieu, elle eſt portée trop haut : en troiſième lieu, ces Médecins faiſant un ſervice continuel dans l'Hôpital, il eſt facile de concevoir qu'ils remplaceroient des perſonnes actuellement occupées de l'emploi auquel ils ſeroient deſtinés ; conſidérations qui réduiſent véritablement à preſque rien, l'excédent de dépenſe que ce projet ſemble d'abord exiger dans ſon exécution. Il ſeroit aiſé de donner, à cet égard, des détails inſtructifs par leſquels on prouveroit que ce nouvel ordre de choſes ne ſeroit point onéreux aux Maiſons de charité.... Mais pourquoi eſt-on forcé, en préſentant des projets utiles, néceſſaires même, à entrer dans des détails d'intérêt qui devroient diſparoître devant l'importance de la choſe ? Mais le mot *économie* frappe toujours

les oreilles. Il y a-t-il une économie bien calculée à laiſſer périr des pères de familles, des femmes qui peuvent devenir mères, des enfans deſtinés à l'état Militaire, aux arts, aux métiers, à l'agriculture, au commerce, &c.

CONCLUSION.

CET Ouvrage devoit être imprimé dans le courant de Février. Il avoit été lu, à cette époque, par les Commiſſaires nommés pour en rendre compte à la Société Royale de Médecine; les Regiſtres de cette Compagnie en font foi. Il n'a donc rien de commun avec les différens écrits qui ont paru depuis, dans les papiers publics.

Je ne prétends pas donner aujourd'hui des idées nouvelles ſur les différentes queſtions que j'ai diſcutées dans cet Eſſai; j'ai tâché de réunir les apperçus généraux qui appartiennent à différens Auteurs. Cependant, il ſera facile, en liſant mes obſervations & les leurs, d'appercevoir une différence marquée entre les projets que je propoſe & ceux qu'ils ont communiqués. Je laiſſe aux lecteurs à juger qui de

nous a raſſemblé le plus de choſes utiles dans un même travail.

Si j'ai développé quelques-unes des cauſes de la misère générale, on a dû obſerver que j'en ai trouvé l'origine non-ſeulement dans le défaut d'inſtitutions civiles, mais encore dans l'inéxactitude à ſe conformer aux uſages, & dans l'examen des circonſtances qui avoient concouru à multiplier les indigens. Je ne me ſuis pas étendu ſur les recherches qui auroient dévoilé plus manifeſtement la ſource d'une infinité d'évenemens malheureux, dont la continuité ſera fatale à la Nation : c'eſt aux hommes plus inſtruits que moi dans la ſcience du Gouvernement, qu'il appartient d'éclairer le Miniſtère ſur un objet auſſi important.

J'ai peut-être réuni trop d'objections contre les écrits de quelques Economiſtes, qui, ſans connoître, ou qui feignant d'ignorer les cauſes de la pauvreté de leurs concitoyens, veu-

lent déterminer le Gouvernement à reſtreindre ſes dons envers les indigens. Quoiqu'on ne paroiſſe pas diſpoſé à ſuivre leurs projets, je n'ai pas pu modérer mes réflexions, en penſant que des hommes qui ne ſont pas ſans mérite, avoient été ſéduits par la lecture de ces dangereux ouvrages. Je ne déſavoue pas toutefois que la multiplicité des inſtitutions faites en faveur des pauvres ne préſente des inconvéniens, au premier aſpect. En effet, en conſidérant l'état actuel des Royaumes dans leſquels on a fondé le plus grand nombre de ces aſyles de piété, il m'a toujours ſemblé qu'on y avoit été contraint par l'ordre des événemens; en ſorte qu'un état où les indigens ſont nombreux, annonce toujours des vices anciens d'Adminiſtration.

J'ai prouvé qu'on avoit ſouvent abandonné les malades aux conſeils des Chirurgiens, dans les Hôpitaux; j'ai fait connoître les cauſes de cet

uſage ; j'ai indiqué les moyens de réparer cet abus. J'ai porté mes vues plus loin, en déterminant les précautions à prendre pour l'admiſſion des jeunes Médecins. Il réſulte de ce plan la conſidération des avantages qui naîtroient de ſon exécution pour la Médecine en général, & particulièrement pour l'utilité des malades dans les Hôpitaux.

Ces réflexions me conduiſoient d'elles-mêmes à l'examen de l'inſtruction ordinaire des jeunes Médecins : j'ai propoſé, à ce ſujet, des travaux qui me paroiſſent néceſſaires, & qui ne peuvent être exécutés que dans les aſyles de charité.

J'ai déterminé ce qu'on devoit entendre par les mots *épreuves*, *tentatives* & *expériences* en Médecine. Je crois avoir diſſipé les craintes du public à cet égard. J'ai prouvé que a compaſſion due aux indigens n'étoit point incompatible avec l'obſervation

de leurs ma'adies, conſidérée par rapport à l'utilité générale.

On a vu que l'ouverture des cadavres, dont on connoît les avantages, eſt indiſpenſable dans les Hôpitaux, parce que la multitude de faits anatomiques qu'on y obſerve, donne des notions exactes des délabremens occaſionnés par les affections pathologiques. Les obſtacles qui ſe ſont oppoſés juſqu'à ce jour à une étude plus univerſellement ſuivie de l'Anatomie ordinaire & pratique ou médicale, ſeront aiſément levés par les moyens que j'ai propoſés.

J'ai démontré la néceſſité d'enſeigner la Médecine pratique dans les aſyles de charité, afin de former des Médecins inſtruits pour le Royaume.

Mes amis m'ont décidé à modérer les réflexions que j'avois faites ſur la conduite des Univerſités, par rapport à la facilité avec laquelle elles accordent des grades. On trouvera des

lacunes dans ce Chapitre ; elles annoncent les remarques un peu ſévères que j'ai ſupprimées ſur cet objet. En ſuivant cette conduite, j'ai moins conſidéré en cela l'animoſité des corps Académiques chargés de l'inſtruction, que les ſollicitudes de mes amis ſur les ſuites de cette eſpèce de dénonciation. En faiſant connoître le brigandage qui s'exerce par des gens ſans foi, & ſans ſavoir, que le public nomment Médecins, parce qu'ils diſent qu'ils le ſont, j'ai voulu que la Société diſtinguât l'homme qui ſe dévoue toute ſa vie à un travail pénible & utile, d'avec celui qui abuſe de la crédulité de ſes concitoyens, en les aſſujettiſſant à un tribut déſaſtreux, proſcrit par les loix, & par la raiſon. J'ai indiqué le plan d'une école Clinique, & les précautions à prendre pour que l'enſeignement fût profitable aux jeunes Médecins. J'ai fait voir que, par ce moyen, leur inſtruction ſeroit com-

plète, & qu'en peu d'années, la France poſſéderoit un grand nombre d'hommes ſavans, qui ſeroient dignes de la confiance de leurs concitoyens. En adoptant les projets annoncés dans cet Ouvrage, il eſt évident que les Hôpitaux deviendroient plus utiles à la Nation.

F I N.

NOUS avons été nommés par la Société Royale de Médecine pour examiner un Ouvrage de M. CHAMBON, notre Confrère, qui a pour titre : *Moyens de rendre les Hôpitaux plus utiles à la Nation.*

L'Auteur réfute d'abord, d'une manière victorieuſe, les opinions de ceux qui ont oſé avancer que les Hôpitaux ſont des établiſſemens nuiſibles à l'état, & dangereux en eux-mêmes. Il fait voir que la religion, l'humanité, & la politique, impoſent aux hommes la néceſſité de ſe procurer des ſecours mutuels, & prouve que ces ſecours, ne pouvant être donnés de particulier à particulier, il faut, dans un grand Etat, des aſyles conſacrés à l'indigence, où les grands & les riches payent à la partie la plus pauvre & la plus laborieuſe de la Nation, la dette légitime qu'ils ont contractée envers elle, en faiſant ſervir ſes travaux à leur aiſance & à leur luxe. La néceſſité de ces établiſſemens une fois conſtatée, il s'agit de les rendre plus utiles à la Nation, & d'en bannir les abus par leſquels nous voyons tous les jours les inſtitutions les plus ſages ſe détruire. L'Auteur en donne les moyens dans la ſuite de ſon Ouvrage, & propoſe, entr'autres choſes, d'établir dans les Hôpitaux de Paris, comme

dans celui de Vienne, des Ecoles de Médecine pratique, dans lesquelles les jeunes Médecins puissent faire, au lit des malades, l'application des principes qu'ils ont puisés dans les livres, & assurer leurs pronostics par l'inspection des désordres que leur présenteroient les ouvertures des cadavres. Ces vues sont bonnes, sages, dictées par l'amour de l'humanité ; & quand elles ne seroient pas toutes faciles dans l'exécution, on doit savoir gré à l'Auteur de les avoir proposées. Chargé depuis peu, de donner ses soins aux malades d'un des plus grands Hôpitaux de cette ville, il s'étoit, depuis long-tems, préparé à exercer cette importante fonction, par des études approfondies, & des Ouvrages de pratique estimables. C'est donc le fruit de réflexions de plusieurs années, que M. Chambon présente au Public. Quel moment plus favorable pouvoit-il choisir, que celui où l'Administration, pour répondre aux vues bienfaisantes de notre Auguste Monarque, s'occupe plus particulièrement de cet objet. Nous pensons donc que la Compagnie doit accueillir favorablement cet Ouvrage, & permettre qu'il soit imprimé sous son privilége. Au Louvre, ce 7 Août 1787.

Signé, GEOFFROY, CHAMSERU, COQUEREAU.

EXTRAIT DES REGISTRES

DE LA SOCIÉTÉ

ROYALE DE MÉDECINE.

LA Société Royale de Médecine ayant entendu, dans ſa Séance tenue au Louvre le 7 du préſent mois, la lecture du Rapport fait par MM. *Geoffroy*, *Chamſeru* & *Coquereau*, qu'elle avoit nommés pour examiner un Ouvrage de M. *Chambon*, l'un de ſes Membres, ayant pour titre, *Moyens de rendre les Hôpitaux plus utiles à la Nation*, a penſé que cet Ouvrage étoit digne de ſon Approbation, & d'être imprimé ſous ſon privilége.

En foi de quoi j'ai ſigné le préſent, à Paris, le 8 Août 1787.

VICQ-D'AZYR,
Secrétaire perpétuel.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce Volume.

CHAPITRE PREMIER, *Considérations sommaires sur l'établissement des Hôpitaux*, page 1
CHAP. II. *De l'opinion des Auteurs qui prétendent que les Hôpitaux sont nuisibles à la Nation.* 4
CHAP. III. *Considérations politiques sur la nécessité de créer des Hôpitaux.* 13
CHAP. IV. *Réflexions morales sur l'établissement des Hôpitaux.* 21
CHAP. V. *Des précautions qu'on doit prendre dans la répartition des bienfaits.* 27
CHAP. VI. *Des devoirs du Gouvernement envers les indigens.* 35
CHAP. VII. *Examen d'un Ouvrage par lequel l'Auteur essaie de prouver que le Gouvernement doit être très-reservé dans ses bienfaits envers les pauvres.* 38
CHAP. VIII. *Réflexions sur la disproportion du nombre des maladies qui*

ſont du reſſort de la Médecine, & de celles qui exigent l'emploi des moyens chirurgicaux. 54
CHAP. IX. *Conſidérations ſur la diſproportion du nombre des Médecins, comparé à celui des Chirurgiens dans les Hôpitaux civils.* 94
CHAP. X. *De la néceſſité d'attacher des Médecins aux Hôpitaux, comme aides.* 101
CHAP. XI. *Méthode à ſuivre dans le choix des Médecins qu'on doit attacher aux Hôpitaux.* 111
CHAP. XII. *Des avantages que la Médecine retireroit de l'exécution des projets propoſés,* 127
CHAP. XIII. *De la néceſſité de fixer l'opinion ſur l'eſpèce de mérite qu'on doit accorder aux Auteurs.* 136
CHAP. XIV. *Comment on doit concevoir l'utilité des obſervations météorologiques.* 144
CHAP. XV. *Manière d'obſerver les maladies pour obtenir un réſultat plus certain.* 149
CHAP. XVI. *De ce qu'on doit entendre en Médecine par les mots* eſſais, tentatives & expériences. 154
CHAP. XVII. *Des dangers de l'inobſervance des loix, par rapport à la Médecine.* 164

CHAP. XVIII. *La Société peut-elle exiger que l'observation des maladies des indigens soit appliquée à son profit ?* 169
CHAP. XIX. *Des avantages qui résultent de l'ouverture des cadavres.* 179
CHAP. XX. *Des obstacles qui s'opposent à l'étude de l'Anatomie.* 206.
CHAP. XXI. *Des moyens de faciliter l'étude de l'Anatomie.* 213
CHAP. XXII. *Des lieux destinés à l'étude de l'Anatomie.* 217
CHAP. XXIII. *L'enseignement de la Médecine pratique est indispensable.* 221
CHAP. XXIV. *Des vices de la méthode usitée dans l'enseignement actuel.* 236
CHAP. XXV. *Méthode à suivre dans l'enseignement de la Médecine clinique.* 245
CHAP. XXVI. *De la nécessité de rendre l'enseignement général dans le Royaume.* 249
CHAP. XXVII. *De l'utilité de faire changer les Médecins attachés aux Hôpitaux d'une Maison à une autre.* 254
CHAP. XXVIII. *Avantages de cette méthode pour le Royaame.* 264
Conclusion. 268

Fin de la Table.